

S'installer en élevage ovin viande



INN'OVIN
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

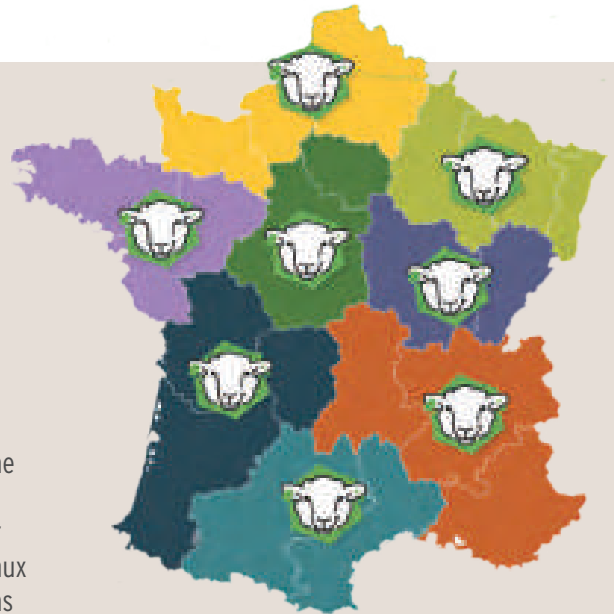
FUTURS ÉLEVEURS OVINS, FORMATEURS ET PRESCRIPTEURS
DE L'INSTALLATION ET DU DÉVELOPPEMENT...

- **Un outil** pour vous aider à construire votre projet
- **Des conseils** pour vous organiser dans vos démarches administratives
- **Des réponses** à vos questions



INN'OVIN

LA FILIÈRE OVINE RECRUTE



Avec Inn'Ovin, PRODUIRE PLUS et MIEUX

Inn'Ovin est un programme réunissant tous les acteurs de la filière ovine dont l'ambition est d'agir collectivement en faveur du développement de la filière pour produire plus et mieux. Et parce que ceux qui sont sur le terrain sont les mieux placés pour agir, huit comités Inn'ovin régionaux jouent un rôle primordial en déployant de façon coordonnée des actions concrètes en complément à des actions nationales autour de quatre axes majeurs : le renouvellement des générations, l'amélioration des performances techniques et économiques des éleveurs, l'amélioration des conditions de travail et la durabilité de la production.

Pour en savoir plus, www.inn-ovin.fr

GRAND EST

Marine CHARBONNIER
animationlorraine@interbevgrandest.fr

SUD EST

Rémi LECONTE (PACA)
04 92 72 24 63
r.leconte@mre-paca.fr
Mélanie BEAUMONT-VERNIERE (AURA)
07 86 12 90 84
melanie.beaumont@aura.chambagri.fr

OCCITANIE

Géraldine PUJOS
06 32 51 14 96
pujosgeraldine@interbevoccitanie.fr

NOUVELLE-AQUITAINE

Xavier NICOLLE
06 72 91 60 05
x.nicolle@interbev-nouvelleaquitaine.fr
Nicolas FAURIE
06 32 21 27 78
direction@techovin.com

NORD

Charles PILLET
06 31 51 78 42
charles.pillet.innovin@gmail.com

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Agathe CHEVALIER
06 27 31 01 57
agathe.chevalier@bfc.chambagri.fr

OUEST ET CENTRE

Sophie DOUAUD
07 48 10 67 21
s.douaud@interbev-paysdelaloire.com

COORDINATION NATIONALE

Ophélie TEUMA
06 38 58 32 55
inn-ovin@interbev.fr

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



ANIMATEUR



PARTENAIRES



SOMMAIRE

- 2** Les clés pour réussir son projet
- 6** Les démarches pour son installation
- 11** La production et la consommation françaises de viande ovine
- 15** Constituer son troupeau... les règles à respecter
- 24** Gérer son troupeau... des principes de base à connaître
- 27** Organisation du travail... organisons, organisons !
- 30** Chien de conduite du troupeau... plus qu'un animal, un partenaire de travail
- 34** Bâtiment et équipement... pour travailler en assurant confort aux animaux et à l'éleveur
- 45** Gérer ses surfaces au mieux pour des charges d'alimentation maîtrisées
- 50** Maîtriser la conduite et la commercialisation de ses agneaux
- 54** La laine, un co-produit de son élevage
- 56** Des outils pour l'amélioration des performances de son élevage
- 60** Les obligations en tant qu'éleveur ovin
- 67** Normes et définitions utiles

GUIDE À L'INSTALLATION

S'installer en élevage ovin viande

Gâce à un marché intérieur porteur, un soutien couplé dans le cadre de la PAC, une image positive auprès des consommateurs et des citoyens et des outils techniques d'accompagnement portée par une filière dynamique pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui, l'élevage ovin connaît un regain d'intérêt. Ainsi, l'installation et la diversification en production ovine offrent plus que jamais des opportunités pour l'avenir.

Le métier d'éleveur ovin a profondément évolué. La multitude des systèmes d'élevage et la diversité des exploitations à reprendre permettent aujourd'hui à chacun de créer son projet à son image mais font qu'une réflexion poussée est nécessaire dans son parcours à l'installation pour ne pas qu'il devienne le « parcours du combattant ».

C'est pourquoi, la filière ovine a souhaité mettre à la disposition des porteurs de projet un document pour les aider à répondre aux questions fondamentales qu'ils peuvent se poser.

Riche de données techniques et économiques nécessaires à l'accompagnement de projets réalistes et viables, ce document est également destiné aux formateurs et aux prescripteurs de l'installation et du développement.

Distribué à des milliers d'exemplaires et accessible librement sur www.inn-ovin.fr, ce guide est remis à jour pour la 3ème fois pour tenir compte de l'évolution du contexte, des pratiques des éleveurs, des outils existants et de la réglementation.

En espérant qu'à travers la lecture de ce guide, chacun trouvera les réponses à ses questions, et que demain, des éleveurs, dynamiques et heureux de vivre de leur métier, viendront nous rejoindre pour relever le défi de toute une filière à savoir « produire plus et mieux » !

Patrick SOURY
Président d'Inn'Ovin



Les clés pour réussir son projet

Pour réussir son projet d'installation ou de création d'atelier, 3 impératifs sont à respecter :

- la cohérence
- les compétences
- la prudence

1 - CONSTRUIRE UN PROJET COHÉRENT

Définir le système de production

Plein air intégral ou bergerie, système spécialisé ou de diversification, valorisation des parcours, des inter-cultures ou des coproduits, une ou plusieurs périodes d'agnelage par an, avec ou sans accélération... la diversité des systèmes de production en élevage ovin en fait sa force mais peut s'avérer une réelle difficulté lors de l'élaboration de son projet.

➤ UNE ÉQUATION À RÉSOUDRE, ESSENTIELLE POUR RÉUSSIR !

Objectif de revenu =
un système de production
+ une structure Et son environnement

Système de production, taille de troupeau et chargement sont étroitement liés. Il faut trouver le meilleur équilibre entre le potentiel de l'exploitation et la rentabilité de l'atelier ovin. De plus, un foncier structuré et sécurisé est la base d'une installation réussie. Bien choisir son système de production, c'est donc résoudre l'équation : quel système avec quelle conduite de troupeau et quelle race de brebis choisir pour atteindre l'objectif de revenu sur une structure donnée ? Pour résoudre cette équation, il est fondamental de se poser 3 bonnes questions.

QUESTION 1 - QUEL EST MON OBJECTIF DE REVENU ?

Il est important de vous fixer un objectif de revenu qui prenne en compte vos besoins personnels mais aussi vous permette d'investir. Les chiffres présentés ci-dessous correspondent à des exploitations en rythme de croisière. Le revenu dégagé en début d'installation est bien souvent en dessous de l'objectif cible, le temps de caler son organisation et son système de production.

> Pour dégager un revenu principal :

Votre élevage ovin constituera votre principal revenu. A ce titre, nous vous proposons des références de dimensionnement des exploitations ovines vous permettant de dégager une rémunération de 2 SMIC par temps plein ovin. Le niveau de production d'agneaux et la taille de troupeau pour atteindre cet objectif vont être variables suivant la région, le système de reproduction qui en découle et le système de valorisation des agneaux.

➤ DIMENSIONNEMENT DE L'EXPLOITATION (POUR UNE UNITÉ DE MAIN D'ŒUVRE OVINE)

Types d'ateliers ovins	Tonnes de carcasse produites	Quantités d'agneaux produits	Nombre de brebis	Ordre de grandeur du chargement (/ ha de SFT*)
Fourragers	11,5 à 13,5	600 à 700	500 à 600	9 brebis et plus
Herbagers de plaine	9,5 à 11,5	500 à 600	450 à 550	6 à 8 brebis
Herbagers de montagne	8,5 à 10,5	450 à 550	400 à 500	5 à 7 brebis
Pastoraux	5 à 7	300 à 400	300 à 400	2 à 4 brebis

Fourragers : chargement > 1.4 UGB/ha SFT **Herbagers :** chargement < 1.4 UGB/ha SFT **Pastoraux :** fort recours au parcours collectif et individuel

* SFT : SFP + parcours individuels

Dans tous les systèmes, il est important d'avoir de la surface fourragère principale à disposition en plus des surfaces additionnelles et des surfaces pastorales pour sécuriser l'alimentation du troupeau en période d'aléas. La surface nécessaire pour conduire le troupeau est variable selon les potentiels agronomiques des sols, même au sein d'une région de production.

> Pour dégager un revenu complémentaire :

Dans certaines situations comme la pluriactivité ou l'installation d'un associé supplémentaire dans une formule sociétaire, l'élevage ovin peut se présenter comme la solution diversifiante et apporter le complément de revenu recherché. L'élevage ovin peut être associé à des bovins, des grandes cultures, un atelier hors-sol, de l'agro tourisme, etc ...

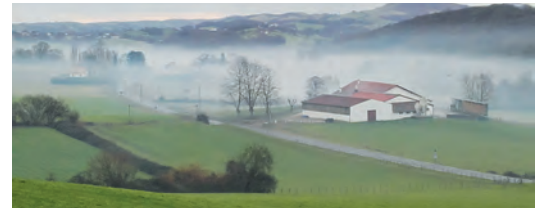
Il est plus difficile ici de fixer des objectifs de revenu. On recherchera davantage une unité de production pour amortir des investissements en bâtiments, clôtures et contention qui sont des outils indispensables pour travailler dans de bonnes conditions. Il faut alors compter un minimum de 200 à 300 brebis selon la région (contraintes naturelles, aides...) et le mode de commercialisation (circuit long, démarche qualité, vente directe...). Dans tous les cas, pour atteindre le revenu désiré, il faut en plus de produire, veiller à ce que les charges soient cohérentes avec le système et correctement maîtrisées.

Source : Inosys Réseaux d'élevage, 2021

1 - Source Inosys - Réseaux d'élevage Auvergne Rhône Alpes « Mon installation, c'est dans le mouton ! »
2 - Source Inosys - Réseaux d'élevage d'après l'analyse des coûts de production

QUESTION 2 : QUEL EST LE POTENTIEL DE L'EXPLOITATION ?

Le montage d'un projet réaliste passe par une connaissance la plus fine possible de l'exploitation reprise. Conseil : un état des lieux de l'exploitation est indispensable. Il doit porter sur les parcelles et les bâtiments.

**➤ DÉCRYPTAGE DE L'ÉTAT DES LIEUX DES PARCELLES ET DES BÂTIMENTS**

LES PARCELLES	LES BÂTIMENTS
<p>Se munir d'un plan de toute l'exploitation et de la dernière déclaration PAC</p> <ul style="list-style-type: none"> - La superficie : penser à identifier et à quantifier clairement les bois, les taillis, les surfaces non utilisables ; - La dispersion et l'éloignement du siège de l'exploitation ; les conditions d'estive le cas échéant ; - La nature des sols : sensibilité à la sécheresse, à l'excès d'humidité, pente/érosion, présence de pierres, de points d'eau ; - La qualité des surfaces : cultivables, mécanisables, récoltables, pâturables. Essayer d'évaluer le potentiel en céréales et stocks fourragers, ainsi que la surface disponible pour la pâture pour calculer un premier chargement. L'idéal est de se faire aider du cédant qui connaît l'historique de chaque parcelle, et du technicien spécialisé en production ovine. Des échantillons de terre seront prélevés dans les différents types de sol pour faire des analyses afin de déterminer les priorités en matière de recalcification et d'apports en éléments fertilisants ; - L'état des clôtures en place. - Attention aux surfaces non sécurisées (sans bail ou sans contrat). Elle peuvent être intéressantes pour compléter l'alimentation du troupeau mais il est conseillé de ne pas les prendre en compte dans le calcul des stocks fourragers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Chiffrer le nombre d'animaux logeables, et en déduire les constructions à réaliser, en fonction du nombre de brebis à loger (selon les régions et systèmes, pas forcément tout le troupeau) ; - Prévoir dès le départ des aménagements qui feront gagner un temps précieux et apporteront un confort de travail. Veiller à une bonne fonctionnalité de l'ensemble des bâtiments d'élevage, équipements de contention, bâtiment de stockage, pour économiser du temps et des déplacements. - Vérifier que l'exploitation respecte le règlement sanitaire départemental disponible auprès de la préfecture et des Chambres d'agriculture ; - Envisager la location d'une maison d'habitation si le cédant souhaite continuer à occuper celle située sur l'exploitation.

Une fois l'état des lieux réalisé, un premier bilan s'impose :

- Définir le système de production qui en valorisant au mieux cette exploitation permettra d'atteindre plus facilement les objectifs de revenu (voir partie «constituer son troupeau - bien choisir son système de reproduction») ;
- Mettre en évidence les points forts et les points faibles, pour définir les priorités de travail et faire une approche précise des besoins financiers en fonction du système de production envisagé ;
- Bien appréhender le besoin en clôtures (temps de pose et coût) ;
- Faire un état des remises en cultures et des prairies à implanter ;
- Calculer le chargement possible pour l'exploitation ;
- Connaître les niveaux de soutien (aides découplées, ICHN, MAEC) auxquels peut prétendre l'exploitation ;
- Evaluer les travaux fonciers à réaliser : curage des fossés, assainissement de parcelles, entretien voire arrachage des haies, remise en culture, débroussaillage ;
- Faire une approche financière de remise en état du terrain, des bâtiments à construire ou à aménager et définir des priorités ;
- Ne pas négliger certaines charges qui ne seraient pas prises en compte dans la construction du projet tel que la location d'une maison par exemple (dépenses privées).

QUESTION 3 : DANS QUEL ENVIRONNEMENT SE SITUE MON EXPLOITATION ?

Les choix qui vont être faits dépendent de la structure reprise, mais aussi de l'environnement immédiat de l'exploitation. Il est donc important de bien l'appréhender.

**➤ DÉCRYPTAGE DES 3 TYPES D'ENVIRONNEMENT**

L'ENVIRONNEMENT PÉDOCLIMATIQUE	L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	L'ENVIRONNEMENT SOCIAL
<p>Il va influencer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le type de brebis à acheter : rustiques, bouchères ou prolifiques - Les conditions de production. - Le(s) type(s) de produit(s) envisageable(s) : agneaux d'herbe et/ou bergerie (à vérifier en fonction de la filière de commercialisation choisie). 	<p>L'existence d'une filière locale à proximité de son exploitation est un critère important qui peut jouer sur le mode de commercialisation et donc le choix du système de production (outil d'abattage à proximité notamment pour la vente directe, existence de démarches qualité sur le territoire ...)</p>	<p>La densité des élevages ovins, très variable d'une région à l'autre, va jouer sur la proximité d'autres éleveurs ovins mais aussi sur la présence de structures capables d'assurer un accompagnement technique.</p>

➤ OVIPLAN , UN LOGICIEL POUR UNE PREMIÈRE APPROCHE TECHNICO ÉCONOMIQUE

Oviplan est un logiciel gratuit et interactif, en accès libre. En quelques clics, il permet d'avoir un premier chiffrage technique et économique de l'impact de la création d'un atelier ovin.

Conçu par l'Institut de l'Élevage dans le cadre de la Reconquête ovine, Oviplan fonde sa méthode d'analyse sur la méthodologie des réseaux d'élevage et sur les références issues des données recueillies auprès de 300 producteurs de viande ovine suivies sur plusieurs années.

A partir de questions simples, Oviplan permet d'identifier un système de production ovin correspondant à ses objectifs et ses conditions d'installation. Il propose de l'adapter aux dimensions envisagées dans son projet. Enfin, il affiche un descriptif du fonctionnement et une estimation du bilan technico-économique du système choisi « redimensionné ». Il est en ligne sur www.idele.fr dans la rubrique Services / Outils. Le chiffrage fourni par cet outil est un bon support pour démarrer une réflexion mais en aucun cas, il ne vous permettra de vous dispenser de rencontrer un technicien spécialisé pour affiner votre projet.

S'installer en individuel ou en association n'impliquera pas la même gestion de l'exploitation et de son temps de travail. Cf partie « Organisation du travail »

Être cohérent entre son projet de vie et son projet professionnel

Le projet d'installation doit être non seulement viable économiquement, mais aussi vivable au quotidien, avec des conditions de travail réalistes et acceptables pour l'éleveur.

Cela signifie que le système de production envisagé doit lui permettre de réaliser sans pénibilité physique et mentale particulière toutes les tâches de l'exploitation et de disposer de temps pour se consacrer à sa famille, à d'autres activités extra professionnelles et de se préserver des moments plus calmes. Lors de la réalisation de l'étude, besoins et périodes de pointes de travail sont à mettre en relation avec les aspirations ou les impératifs du futur installé. Il en va de même avec le choix du mode d'installation.

➤ L' AUTOFINANCEMENT POURQUOI FAIRE ?

Un autofinancement suffisant permettra :

- D'assurer le quotidien, de mieux gérer les imprévus
- De mettre rapidement en place l'outil de production
- De pouvoir effectuer des prélèvements privés
- De ne pas se laisser entraîner dans la spirale des agios
- D'installer son projet technique conformément à l'étude prévisionnelle

2 - RAISONNER SES INVESTISSEMENTS

Le coût pour s'installer ou créer son atelier en production ovine est le plus souvent moins important que pour d'autres productions. Mais un minimum d'investissements est nécessaire.

Accéder à un troupeau de bon niveau génétique et à des bâtiments et équipements fonctionnels (gain de temps, moindre de pénibilité) restent des investissements indispensables à ne pas sous estimer - notamment en cas de constitution d'un cheptel - et à raisonner, au regard de votre capacité de remboursement. Retrouvez des conseils pour vous aider dans vos choix d'investissements dans la partie « Constituer son troupeau » et la partie « bâtiment et équipement »).

Lors d'une création ou d'une reprise d'exploitation ovine, il est indispensable, en plus des aides « Jeunes agriculteurs » ou régionales, de disposer d'un autofinancement. Dans le cas de l'installation avec achat de foncier, l'apport de départ doit être au moins équivalent au montant de cet achat. Hors achat de foncier, il est conseillé d'autofinancer au moins 20 % du montant des investissements sous la forme de liquidité mais aussi d'apport de stocks, de matériel ou de cheptel achetés avant l'installation (Attention : en cas d'apport de cheptel avant l'installation, vous ne serez pas considéré comme nouveau producteur pour l'aide ovine).

Ne vous trompez pas : la mécanisation n'est pas une priorité !

3 - S'APPUYER SUR DES COMPÉTENCES TECHNIQUES

Avoir une formation adaptée

La haute technicité de l'élevage ovin, nécessite de bien se former. Pour cela Il existe de nombreuses formations pour accéder au métier d'éleveur, quel que soit son niveau d'étude ou son parcours.

POUR UN JEUNE EN CURSUS SCOLAIRE (FORMATION INITIALE SCOLAIRE)

Après le collège :

- CAPa métiers de l'agriculture, support ruminants (niveau 3)
- Bac Pro CGEA, Conduite et gestion de l'Exploitation Agricole (Niveau 4*)
- Bac pro STAV, Science et technologies de l'agronomie et du vivant (Niveau 4*)

Après un bac :

- BTS PA, Productions Animales (Niveau 5*)
- BTS ACSE, Analyse, Conduite et Stratégie de l'Exploitation agricole (Niveau 5*)
- Certificat de Spécialisation (CS)

Les formations de niveau 4* ou 5* permettent d'accéder aux aides à l'installation.

POUR UN JEUNE EN CURSUS SCOLAIRE (FORMATION INITIALE PAR APPRENTISSAGE)

La formation par apprentissage, si celle-ci se fait sur une exploitation ovine, est un bon moyen de se former pratiquement. Cette formule permet notamment de découvrir l'élevage ovin au fil des saisons.

De nombreuses formations peuvent être à présent suivies par apprentissage :

- CAPa métiers de l'agriculture, support ruminants (niveau 3)
- BP REA (Niveau 4*)
- BTS PA ou ACSE (Niveau 5*)
- Certificat de spécialisation (CS)
- Licence professionnelle
- Diplôme d'ingénieur agri/agro

➔ ZOOM SUR : LE CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

Titre homologué qui fait suite, la plupart du temps à un cursus de formation agricole de niveau 4 minimum (Bac pro ou BPREA), le CS « conduite de l'élevage ovin viande » a été spécialement créé pour former des professionnels de l'élevage ovin. Au cours de cette formation de 6 mois à 1 an selon la voie de formation choisie (Formation Professionnelle Continue ou par apprentissage), une part importante est consacrée à la mise en pratique en élevage.

Retrouvez les coordonnées des établissements proposant le CSO sur : www.inn-ovin.fr/le-certificat-de-specialisation-ovin/



POUR UNE PERSONNE EN RECONVERSION (FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE)

- CAPa métiers de l'agriculture, support ruminants (niveau 3)
- BP REA, Brevet Professionnelle Responsable d'Entreprise Agricole (Niveau 4*). Cette formation généraliste peut contenir des modules ovins en fonction des établissements, le bloc de compétence « C3 » CONDUIRE LE PROCESSUS DE PRODUCTION DANS L'AGROÉ-COSYSTÈME ou UCARE (Module d'adaptation régional)
- Certificat de Spécialisation (CS) « conduite d'un élevage ovin viande »

➔ BON À SAVOIR :

Des partenariats entre établissements sont possibles pour qu'un élève inscrit dans un établissement qui ne propose pas de module de formation en ovine, suive des modules spécifiques avec l'appui d'autres CFA / CFPPA partenaires.

Dans certains centres de formation :

- Les formations habituellement suivies en formation initiale peuvent parfois être suivies en formation continue ou apprentissage, ce qui est le cas notamment du Certificat de Spécialisation « conduite d'un élevage ovin viande ».
- Des formations de très courtes durée (de 1 à quelques jours) non diplômantes sont généralement proposées dans le cadre de modules thématiques (santé des ovins, agnelage, contention, tonte ...) issus de formations pour adultes comme le certificat de spécialisation ovine.

Renseignez-vous auprès de ces établissements.

- La Formation Ouverte A Distance (FOAD) permet, à toute personne, de se former depuis chez elle, à son rythme. Les cours théoriques à distance sont couplés à des séances de regroupement en centre de formation ou en élevage notamment pour la pratique.

Mais entre la formation et la concrétisation du projet, l'expérience est également nécessaire

- Visiter des exploitations et rencontrer des éleveurs est essentiel pour découvrir les systèmes de production de la région.
- Les stages et les travaux pratiques pour s'essayer concrètement aux tâches de l'élevage ovine, permettent de mieux en connaître les réalités.

Se former et s'informer tout au long de sa carrière sont aussi indispensables

Comme tout autre corps de métier, celui d'éleveur évolue avec de nouvelles techniques, des changements de réglementations ou d'évolution du contexte et souvent, incite à se remettre en question. Suivre des formations, adhérer à un syndicat agricole, s'abonner à la presse agricole du département et à la presse spécialisée, sont autant de solutions pour vous tenir informé. Participer à des formations ou des réunions d'informations, rencontrer d'autres éleveurs vous permet de progresser dans votre carrière d'éleveur ovine.

Prendre le temps de rencontrer, dialoguer avec les conseillers de Chambre d'Agriculture, de coopérative ou d'une autre organisation professionnelle sera bénéfique pour votre installation.

Etre bien accompagné

Pour réussir une installation, il est important de s'entourer des personnes compétentes, que ce soit sur les plans technique, économique ou juridique.

L'étude technico-économique est déterminante pour évaluer les investissements, définir le plan de

financement et faire une approche de la trésorerie. Pouvoir projeter l'organisation et les résultats du troupeau, déterminer les dates d'achats des animaux et les mises en production, du démarrage jusqu'au rythme de croisière, constituent un préalable indispensable pour prévoir les stocks, l'assolement, les réparations ou constructions de bâtiments et de clôtures. Pour tout cela, faites-vous aider !

➔ UN SITE POUR VOUS AIDER : www.inn-ovin.fr

- De nombreux chiffres sur la production ovine.
- Toutes les formations à vocation ovines rubrique « Construire mon projet »/ Annuaire de la formation



INN'OVIN
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

Les démarches pour son installation

Devenir éleveur ovin représente un investissement individuel et familial conséquent. Trouver une exploitation ou une association à intégrer, construire son projet, suivre les démarches à l'installation, sont les trois phases essentielles, plus ou moins concomitantes et surtout liées les unes aux autres qui doivent être respectées pour réussir.



Un parcours d'installation requiert pas moins de 18 mois entre le moment où la structure d'installation effective est trouvée et la vente des premiers agneaux. Prendre le temps de mûrir chaque étape/phase est essentiel à la réussite du projet. Nombreuses sont les structures d'accompagnement et de conseil qu'un futur éleveur peut et doit solliciter. L'expertise et les ressources des conseillers sont précieuses! N'hésitez pas à les solliciter pour vous aider dans vos différentes démarches !

1 - TROUVER UNE EXPLOITATION OU UNE ASSOCIATION

Chercher une exploitation

Pour rechercher une exploitation ovine, il vous faut :

- Interroger le Répertoire Départ Installation (RDI) de votre département qui a pour objectif de mettre en relation les cédants et les repreneurs potentiels. Vous pouvez directement consulter leurs annonces ou trouver un contact sur www.repertoireinstallation.com
- Interroger les SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural)
- Prendre contact avec le milieu ovin : les organisations de producteurs, les syndicats départementaux, les éleveurs. Le bouche à oreille est un très bon moyen pour trouver une exploitation
- Pensez à regarder toutes les exploitations ruminants et pas uniquement celles avec les ovins

➔ SE FAIRE ACCOMPAGNER

N'hésitez pas à vous faire accompagner et/ou à utiliser des outils, par exemple un audit de reprenabilité, proposé par le service transmission des Chambres d'Agriculture et par certains centres de gestion.

La recherche d'une exploitation qui vous convienne notamment dans le cadre d'une reprise suite à une transmission est une opération qui demande du temps et de l'énergie. Ne vous découragez pas même si le premier essai n'est pas le bon. Un stage de « tuilage » avec le cédant, communément appelé stage de parrainage, sur l'exploitation à reprendre est un bon moyen de se faire une idée et surtout de préparer la reprise en douceur. Certains départements ou région mettent en place des moyens de financement de ces stages, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Chambre d'Agriculture.

Si vous souhaitez intégrer une société existante, les démarches sont quasiment les mêmes. Le RDI et l'association GAEC&Société proposent des annonces d'associations.

Le bouche à oreille fonctionne également très bien dans ces cas-là. Mais attention, le facteur humain s'ajoute aux critères de sélection et il faut être capable de faire sa place au sein de l'association existante. En contrepartie les intérêts sont multiples. Vous n'êtes pas seul et les besoins en capitaux sont souvent moins importants.

2 - SUIVRE LES DÉMARCHES À L'INSTALLATION

Rien ne s'improvise, tout doit se programmer.

➔ **UN NUMÉRO INDIGO
POUR TROUVER LES
COORDONNÉES DU « POINT
ACCUEIL INSTALLATION »
LE PLUS PROCHE**

**0 820 222 935
(0,09 euros TTC/min + coût d'un appel local)**

➔ **UN SITE INTERNET :
www.sinstallerenagriculture.fr**

Une rencontre avec le Point Accueil Installation (PAI) est le point de départ. Quel que soit votre projet ou votre profil, que vous demandiez les aides à l'installation ou pas, le Point Accueil Installation est là pour vous accompagner. Le chargé(e) de mission vous remettra alors un auto diagnostic qui vous aidera à mettre à plat votre projet.

Le dispositif de préparation à l'installation, mis en place par l'Etat, apporte un accompagnement humain et des possibilités de former les porteurs de projet en fonction de leurs besoins en réalisant un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP). Il est permis également d'accéder au dispositif d'aides à l'installation.

Les aides à l'installation

1. DOTATION JEUNES AGRICULTEURS (DJA)

> Conditions personnelles

- Ne pas avoir été installé en France ou à l'étranger avec les aides à l'installation agricole
- Avoir 18 ans au moins, 40 ans au plus à la date du dépôt du dossier de demande d'aide.

> Capacité professionnelle

Il faut justifier à la date d'installation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au Bac Professionnel agricole (niveau IV agricole). Les candidats doivent également réaliser le **Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)** qui comprend un stage de préparation à l'installation (au minimum 21h), et qui peut être complété par des stages et formation en fonction du projet et des souhaits des candidats.

Il faut également :

- **Faire un Plan d'Entreprise (PE)** afin de mettre en lumière les capacités techniques et financières de l'exploitation sur les quatre premières années d'installation.
- **Déposer une demande d'aides à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)**, avec le concours des Chambres d'Agriculture / service Installation et en avisant la banque qui a été retenue pour financer l'installation.

> Le candidat s'engage à ...

- tenir une comptabilité de gestion pendant 4 ans
- rester agriculteur à titre principal pendant 4 ans
- réaliser sur les équipements repris, les travaux exigés par la réglementation sur la protection de l'environnement dans un délai de 4 ans.

> Procédure

Le dépôt de la demande se fait auprès de la DDTM et porte sur la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

La demande doit se faire avant l'installation. Le Préfet et le Président du Conseil Régional se prononcent sur l'attribution de la dotation et éventuellement sur celle des prêts, après examen de la demande par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA).

2. AUTRES AIDES

Les Conseils Régionaux et Conseils Départementaux proposent des aides pour le suivi de votre installation ou pour de l'investissement. Il est donc important de se renseigner auprès de ces institutions pour connaître l'existence ou non d'aides et leurs conditions d'attribution.

➔ BIEN SE RENSEIGNER

Suivant votre région ou votre projet, des aides complémentaires existent. Ainsi, certaines structures locales peuvent proposer des dispositifs d'accompagnement pour les jeunes installés (MSA, GDS, coopérative, ...). Renseignez-vous.

Les démarches administratives

Que vous demandiez des aides ou pas, il y a un certain nombre de formalités à réaliser avant de pouvoir légalement vous installer en agriculture.

- 1 - Demander l'autorisation d'exploiter auprès de la DDTM, et en cas de reprise, prévoir le transfert ou solliciter l'attribution des droits (DPB, ...). Solliciter également un n° PACAGE (n° d'identification de l'exploitation pour toute demande d'aide). **Prévoyez 4 mois de délais après le dépôt de la demande.**
- 2 - Signer les actes concernant le foncier (baux, achat, ...)
- 3 - Créer ou modifier les statuts de la société (pour les installations sociétaires).
- 4 - Effectuer les démarches juridiques et sociales auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de votre chambre d'agriculture (n° SIRET, choix des régimes fiscaux, de TVA, d'imposition ...), de la Mutualité Sociale Agricole et effectuer les transferts de contrats...

En cas d'installation en dehors du parcours aidé, passer également par le PAI qui pourra vous aiguiller dans vos démarches et les différents soutiens possibles.

➔ POUR UNE INSTALLATION RÉUSSIE EN ÉLEVAGE OVIN

1 - UN PARCOURS EN 4 ÉTAPES

S'installer en élevage ovin nécessite de prendre le temps de réfléchir pour construire son projet, afin qu'il soit pérenne, viable et vivable. Un parcours d'installation comprend 4 étapes (décrites ci-dessous) et requiert pas moins de 18 mois entre le moment où la structure d'installation effective est trouvée et la vente des premiers agneaux. Prendre le temps de mûrir chaque étape/phase est essentiel à la réussite du projet.


2 - VOUS VOUS INSTALLEZ ? FAITES-VOUS AIDER !

En phase d'installation, nombreuses sont les structures d'accompagnement et de conseil qu'un futur éleveur peut et doit solliciter. L'expertise et les ressources des conseillers sont précieuses ! N'hésitez pas à les solliciter pour vous aider dans vos différentes démarches

 Recherche du foncier

 Démarches administratives

 Démarches techniques

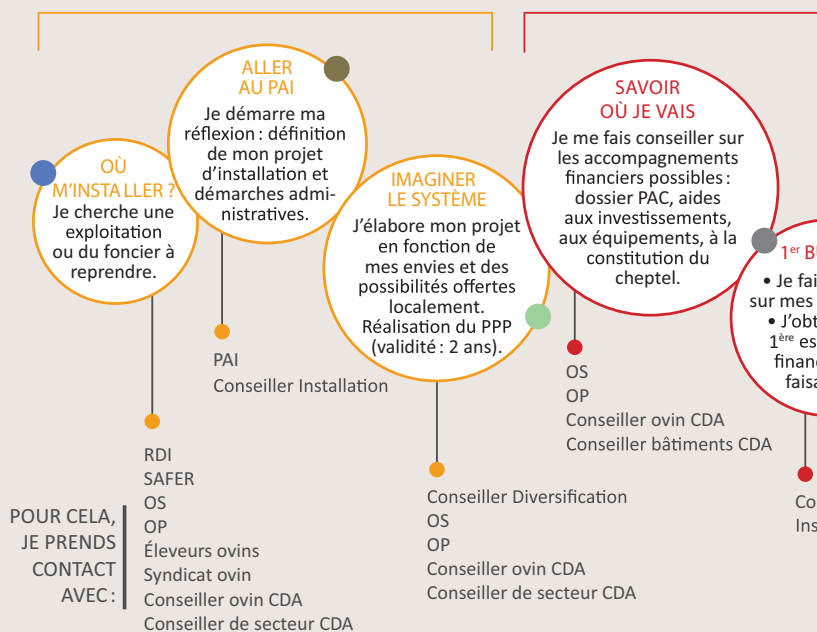
 Démarches financières



ÉTAPE 1

JE DÉCIDE DE M'INSTALLER EN PRODUCTION OVINE

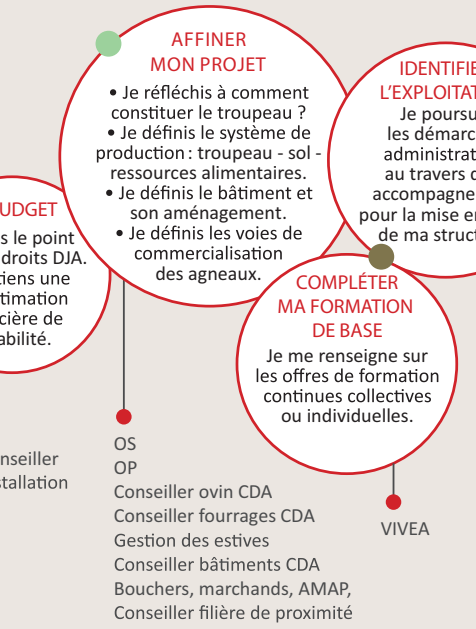
J'AI TROUVE LE FONCIER





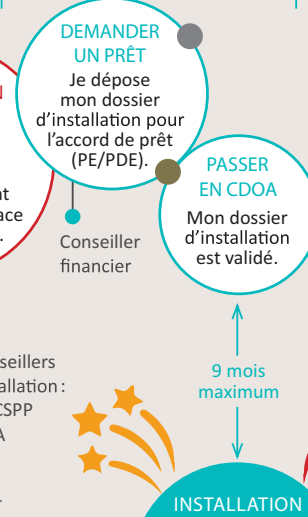
ÉTAPE 2

AVANT D'OUVRIR UNE EXPLOITATION
D'ÉLEVAGE, JE DÉFINIS MON SYSTÈME



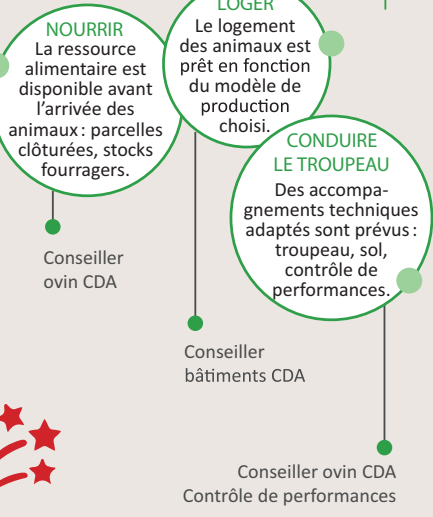
ÉTAPE 3

JE SOLLICITE LA BANQUE
ET JE PASSE AU CDOA



ÉTAPE 4

JE M'ORGANISE POUR UNE
INSTALLATION FONCTIONNELLE



Mai 2019 - réf : 00 19 301 021



➤ TABLEAU GÉNÉRAL D'INCIDENCE DE LA DATE D'INSTALLATION

Incidence de la date d'installation sur la mise en place du système

OBJET	Janvier	Février à avril	Mai à août	Septembre à décembre
ANIMAUX	Brebis pleines, mais choix restreint Vente d'agneaux dans l'exercice.	Peu de brebis disponibles.	Possibilité de désaisonnement pour avoir des agnelages et les lères ventes en février. Sinon, ventes à partir de juin de l'année suivante.	Mise en lutte à l'automne. Agnelages de printemps. Vente à partir de juin l'année suivante.
STOCKS FOURRAGERS	Achat de foin, compter 150 à 200kg / brebis. Ne pas oublier la paille pour la litière.	Semis de prairie pour stocks suivant.	Pâturage et récolte de fourrage.	Achat de foin pour l'hiver, compter 150 à 200kg/brebis. Semis de prairie.
STOCKS DE CÉRÉALES	Achat de céréales, compter 40 à 50kg/ brebis et prévoir les aliments pour les brebis et l'engraissement des agneaux.	Semis de céréales de printemps. Prévoir les achats de concentré pour l'engraissement des agneaux.	Prévoir aliments.	Prévoir aliments. Semis de céréales.
BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS	Nécessité de disposer de bâtiments fonctionnels dès l'installation. Temps disponible pour les clôtures.	Temps disponible pour aménager les bâtiments. Si les animaux sont présents, besoin de clôtures fonctionnelles.	Temps disponible pour aménager des bâtiments. Nécessité de disposer de clôtures fonctionnelles.	Nécessité de disposer de bâtiments dès l'installation. Nécessité de clôtures fonctionnelles.

Incidence de la date d'installation sur les déclarations et le paiement des aides

OBJET	Janvier	Février à avril	Mai à août	Septembre à décembre
AIDE OVINE (AO)	Déclaration en janvier sur effectif détenu entre février à début mai.	Pas d'AO. Déclaration en janvier de l'année suivante pour paiement en fin d'année suivante.		
REGISTRE PARCELLAIRE (DÉCLARATION PAC ET DPB)	Déclaration d'avril à la mi-mai pour bénéficier de toutes les aides.		Déclaration à faire d'avril à la mi-mai de l'année suivante pour bénéficier des aides en fin d'année suivante.	
INDEMNITÉS COMPENSATOIRES DE HANDICAPS NATURELS	Déclaration d'avril à la mi-mai et calcul en fonction du nombre d'animaux présents au 30 mars et de la surface.		Pas d'ICHN dans l'année. Déclaration à faire d'avril à la mi-mai de l'année suivante pour bénéficier de l'ICHN l'année suivante.	
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (ENGAGEMENT SUR 5 ANS)	Déclaration d'avril à la mi-mai pour paiement en fin d'année.		Déclaration à faire d'avril à la mi-mai de l'année suivante pour bénéficier des aides en fin d'année suivante.	

Incidence de la date d'installation sur le versement des cotisations à la MSA

OBJET	Janvier	Février à avril	Mai à août	Septembre à décembre
MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE	1er acompte de 40% en Février ; le 2ème de 40% en Mai. Solde en Septembre	Versement du 1er acompte en février de l'année suivante.		

La production et la consommation françaises de viande ovine

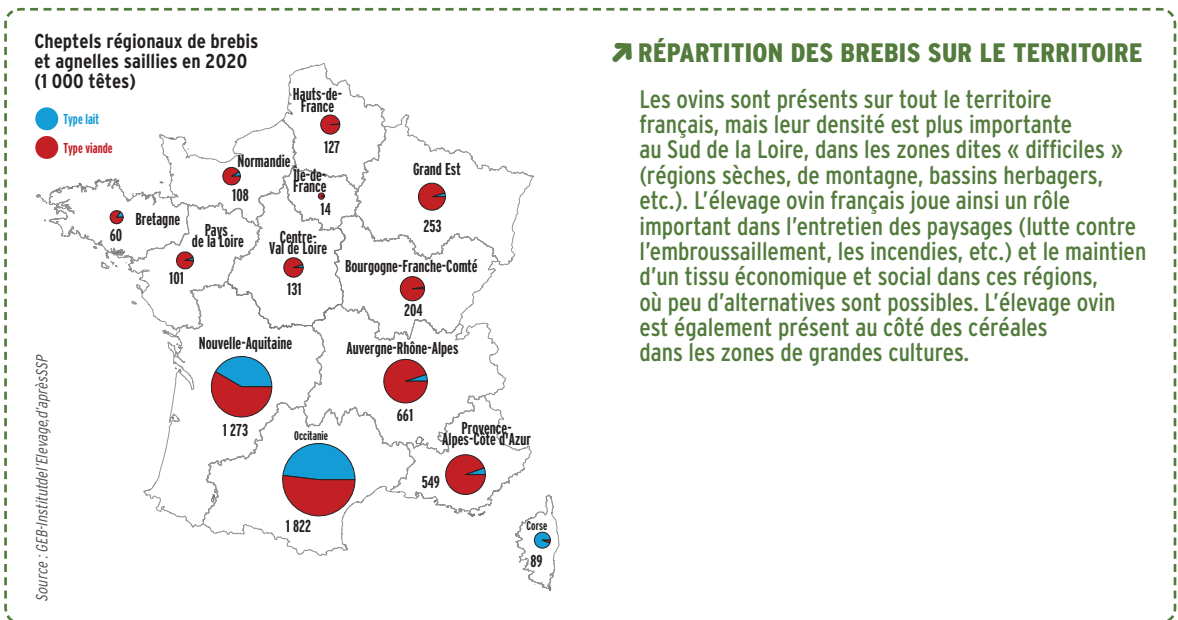


La France, 2ème producteur et 1er consommateur européen de viande ovine (UE hors Royaume Uni), la France reste aujourd'hui très déficitaire : les importations représentent près de la moitié de la consommation.

1 - LA PRODUCTION FRANÇAISE DE VIANDE OVINE

Le cheptel

Le cheptel ovin français reproducteur était de 5,56 millions de brebis et agnelles saillies en 2021, constitué à 70% de brebis allaitantes et 30% de brebis laitières. Près de 34 541 exploitations détiennent des ovins.



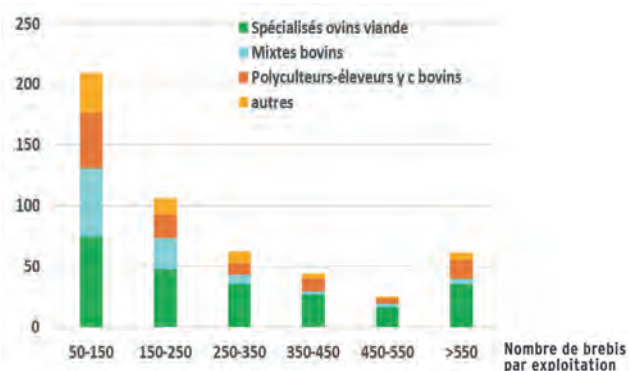
Les élevages

Après plusieurs décennies de baisse importante, le nombre d'exploitations ayant des ovins viande semble ralentir sa baisse et diminuer moins vite que le nombre d'exploitations agricoles en France.

Pour autant, avec plus de la moitié des producteurs âgés de plus de 50 ans, l'élevage ovin français doit relever le défi du renouvellement de ses éleveurs et de ses brebis.

Avec en moyenne 500 installations avec plus de 50 brebis allaitantes par an, la filière maintient le cap mais avec de nouveaux profils. Les installations sont majoritairement en individuel avec une part de double activité importante. Près de la moitié des installations en individuel se font en dehors d'un cadre familial, moins d'un tiers en GAEC.

➤ NOMBRE D'INSTALLATIONS PAR AN AVEC PLUS DE 50 BREBIS VIANDE (MOYENNE 2017-2018)



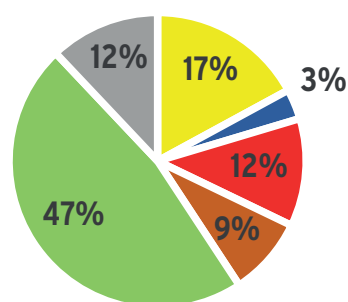
Source: MSA et SPIE/BDNI - traitement Institut de l'Elevage

➤ DIVERSITÉ DES SYSTÈMES DE PRODUCTION EN ÉLEVAGE OVIN VIANDE

Répartition des 6 825 exploitations avec plus de 150 brebis viande identifiées dans le recensement agricole de 2020 par système de production.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS

- 1170** Polyculture élevage (yc avec vache allaitantes, vaches laitières)
- 226** Avec vaches laitières
- 806** Mixtes bovins viande dominante vaches allaitantes
- 589** Mixte bovins viande dominante ovins viande
- 3235** Ovins spécialisés
- 825** Autres (caprins, ovins lait, cultures spé.)
- 6851** Total



L'une des particularités de la production ovine française est la diversité de ses systèmes. En production spécialisée ou en complément d'une autre production, elle s'adapte à tous les territoires.



Source : Agreste Recensement agricole - Traitement Institut de l'Elevage

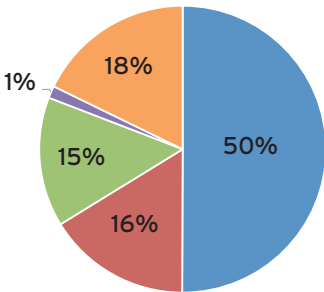
La production issue des élevages français

La quasi totalité des ovins produits dans les exploitations françaises est abattu en France avec notamment un important pic de consommation à Pâques.

Une petite partie des ovins produits en France est par ailleurs destinée à l'export en vif (essentiellement des agneaux de lait exportés vers l'Espagne et l'Italie pour les fêtes de fin d'année).

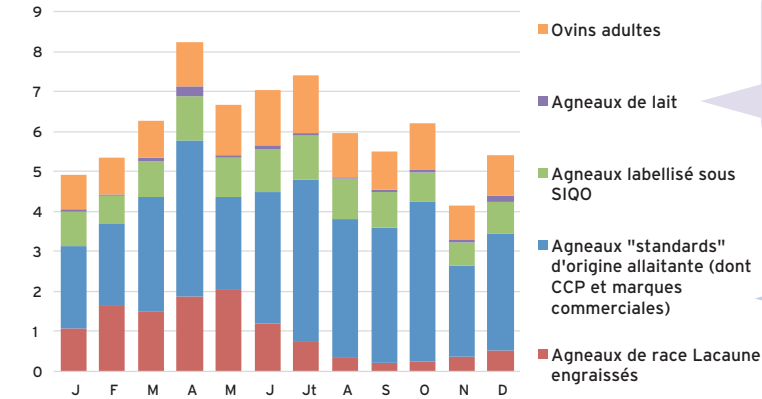


➤ RÉPARTITION EN VOLUME ET SAISONNALITÉ DES ABATTAGES D'OVINS ISSUS DES EXPLOITATIONS FRANÇAISES (2014)



Total : 73 000 tonnes équivalent carcasses

1 000 tonnes équivalent carcasse (téc)



Agneaux de lait : Agneaux nourris exclusivement ou essentiellement à base de lait maternel, non sevrés, de moins de 90 jours et dont le poids de carcasse n'excède pas 13kg.

CCP : Certification de conformité produit = démarche officielle de valorisation des produits agricoles et alimentaires permettant aux opérateurs de différencier leurs produits via la mise en place d'un cahier des charges particulier. Pour l'agneau, ces cahiers de charges portent notamment sur l'alimentation des animaux, leurs conditions d'élevage, la traçabilité des produits et la qualité des carcasses (« Agneau de nos Régions » de SVA - Jean-Rozé, Démarche qualité Carrefour).

Les Signes de la Qualité et de l'Origine (SIQO) regroupent :

- Les Label Rouge,
- Les Indications géographiques (AOP et IGP)
- et l'Agriculture Biologique.

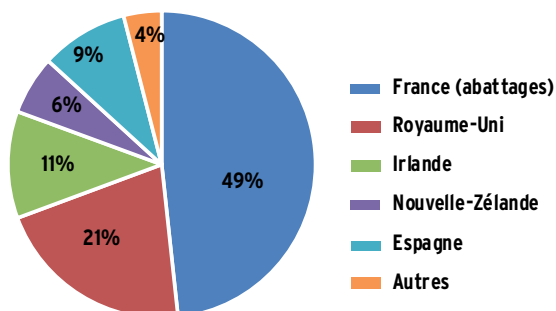


Source : Estimations GEB - Institut de l'Élevage d'après l'étude « Où va l'agneau ? »



LA CONSOMMATION FRANÇAISE VIANDE OVINE

ORIGINE DE LA VIANDE OVINE CONSOMMÉE EN FRANCE EN 2021



La France est très déficitaire en viande ovine : en 2021, les abattages français d'ovins représentaient 49% de la consommation française en volume, le reste étant assuré par des importations, provenant principalement du Royaume Uni, d'Irlande, d'Espagne et de Nouvelle Zélande.

Source: GEB - Institut de l'élevage d'après SSP et Douanes française s

LA CONSOMMATION DE VIANDES PAR HABITANT EN FRANCE (KG ÉQUIVALENT CARCASSE/HABITANT)

	2015	2020
Viande ovine*	2,6	2,3
Viande bovine	23,5	22,2
Viande caprine*	0,1	0,1
Porc	33,1	31,4
Volaille	25,5	28,1
Cheval*	0,2	0,1

Une campagne de communication à destination des jeunes consommateurs ainsi que des outils à destination des bouchers pour adapter l'offre de produits à base d'agneau ont été mis en place par l'interprofession afin de renouveler les générations de consommateurs.

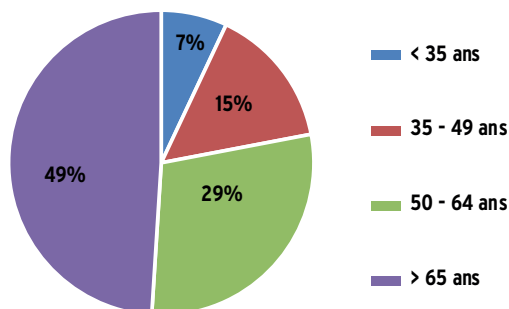
Source : SSP et IFIP (*données ne prenant en compte que les abattages contrôlés)

En 2019, 45% des ménages français ont acheté de la viande ovine pour leur consommation à domicile. Les volumes d'achats varient en fonction des régions et de l'âge des consommateurs. Les consommateurs de viande ovine en France sont ainsi en majorité des couples d'âge moyen ou seniors vivant en région parisienne ou dans le Sud de la France.

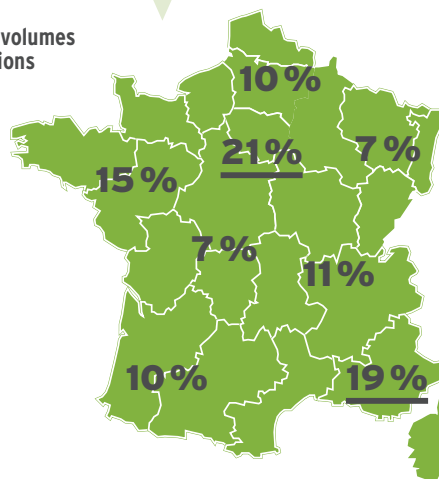
RÉPARTITION DES VOLUMES DE VIANDE OVINE ACHETÉS EN 2021 PAR LES MÉNAGES FRANÇAIS, PAR CLASSE D'ÂGE

* Chiffres ne prenant pas en compte la consommation des ménages hors domicile

Répartition des volumes achetés par classe d'âge



Répartition des volumes achetés par régions



Source: GEB - Institut de l'Élevage d'après Kantar WorldPanel

Constituer son troupeau.. les règles à respecter



Les performances du troupeau ont une grande influence sur la rentabilité de l'élevage. Constituer son cheptel constitue une étape fondamentale de l'installation. L'éleveur doit être particulièrement vigilant lors de cet investissement, et pour cela, doit respecter certains principes.

L'accompagnement par un conseiller est vivement recommandé.

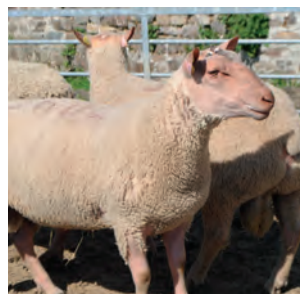
1 - LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UNE TROUPE

Quels effectifs ?

Pour définir la taille principale d'une troupe, il est nécessaire de :

- Cerner les ressources fourragères disponibles (surface et potentiel agronomique)
- Définir le seuil de rentabilité (nombre et poids des agneaux à produire, en fonction du nombre de personnes qui vont vivre de la production, avec un atelier spécialisé ou complémentaire, et de la zone). Pour plus d'informations, se référer à la partie « Les clés de la réussite ».

Cet effectif dépendra également de la race choisie, du système de production (avec accélération ou pas) et du mode de commercialisation des animaux (à revoir à la baisse si vente en direct).



➤ ZOOM SUR VOTRE EFFECTIF DE BÉLIERS

Le nombre de béliers est fonction :

- Des périodes de lutte (désaisonnement ou non)
- De la taille du lot de brebis en lutte le plus important
- De l'intervalle de temps entre deux lots de lutte
- L'âge des béliers (ne pas mettre en lutte avant 18 mois et réformer à 5 ans).

Il est nécessaire de renouveler au moins 1/3 des béliers tous les ans.

➤ NOMBRE DE FEMELLES PAR BÉLIER EN LUTTE NATURELLE

Catégorie de brebis	Brebis adultes	Agnelles
En saison	40 à 50	20 à 25
En contre saison	20 à 25	/

Source : Institut de l'Élevage

Brebis ou agnelles ?

Le ratio agnelle / brebis est à appréhender en fonction des systèmes et des zones.

Avec des agnelles, la conduite de la reproduction et des agnelages sont plus difficiles à maîtriser, surtout si l'éleveur a peu d'expérience, notamment parce que les agnelles sont moins maternelles. De plus ces animaux qui arriveraient au même âge à la réforme, déséquibleraient la pyramide des âges du troupeau. Les agnelles issues de troupeaux en sélection présentent des garanties génétiques et sanitaires.

Avec des brebis, les résultats sont confortés car elles sont plus productives et les premières ventes sont plus rapides. La mise en route du troupeau - gestion des lots, périodes de mise bas, etc.- est également plus rapide. Le renouvellement du troupeau sera progressif. Mais attention, les brebis ont besoin de s'adapter à leur nouvel environnement. Des problèmes sanitaires peuvent donc apparaître.

Que ce soit avec des brebis ou des agnelles, on diminue les risques sanitaires en réduisant le nombre de fournisseurs. Dans le cas de la création d'une petite troupe en système non spécialisé, il peut être préférable de partir avec des agnelles pour éviter notamment les problèmes sanitaires et faciliter l'adaptation des animaux.

IMPORTANT :

La reprise du troupeau de l'exploitation du cédant est la situation idéale.

En effet, les brebis ne sont pas changées d'environnement et les problèmes sanitaires sont moins importants que lors d'un achat de brebis à l'extérieur. Mais attention un tri rigoureux, une observation directe des animaux et des analyses sanitaires avant l'achat sont indispensables afin de s'assurer de la bonne santé des animaux.

Attention : lors du mélange d'animaux de différentes exploitations, leur introduction doit être planifiée aux stades physiologiques les moins sensibles. Les risques seront d'autant moins importants que l'on sera loin de la mise bas.

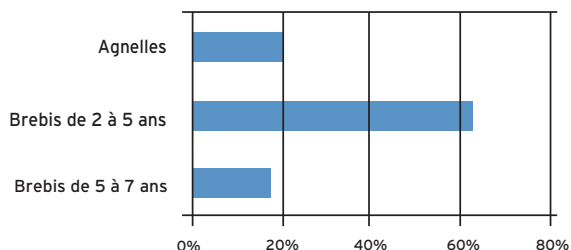
Une pyramide d'âge du troupeau la plus équilibrée possible

L'objectif est d'obtenir un troupeau où toutes les tranches d'âge sont représentées et d'effectuer un renouvellement régulier. Soit au moins 20% d'agnelles, le reste du troupeau étant composé de brebis âgées de 2 à 6 ans maximum.

Si lors de la constitution du cheptel, on achète des brebis de plus de 5 ans, il faut prévoir leur remplacement rapidement en envisageant leur renouvellement dès la 2ème année.



➤ PYRAMIDE D'ÂGE D'UN TROUPEAU EN RÉGIME DE CROISIÈRE



Le préalable à une bonne gestion du troupeau est de pouvoir facilement repérer et trier les brebis à réformer (les improductives, les âgées, celles qui ont de mauvaises performances et des problèmes). Une brebis vide par exemple entraîne un manque à gagner estimé à 80 euros minimum par an correspondant aux charges d'alimentation et de reproduction supplémentaires sans vente

d'agneau(x). Un système de contention est alors indispensable pour réaliser ces opérations qui interviennent principalement avant la mise à la reproduction et au sevrage (plus de détails dans la partie Bâtiments et équipements de ce guide).

Constitution progressive ou rapide ?

Pour des raisons économiques, il est fortement conseillé de parvenir rapidement à l'objectif de « croisière » tout en respectant les principes vus précédemment et sans pour autant négliger de réformer en cas de problème.

Lorsque l'on crée un troupeau ovin, les possibilités d'accroissement interne sont trop limitées, aussi dans son plan de financement, il vaut mieux prévoir des achats pour atteindre les objectifs de taille de cheptel dans les délais prévus et pour conserver une bonne qualité des femelles à la reproduction. Il est important de ne pas faire l'impasse sur les réformes pour des causes d'infertilité dès la 1ère année. Mieux vaut privilégier la qualité au nombre.



Plusieurs situations peuvent se présenter :

> **Pour constituer un troupeau de moins de 250 brebis :**

Prévoir d'atteindre l'effectif de croisière au plus tard la seconde année (la totalité des brebis est alors mise à la reproduction un an après l'installation).

> **Pour constituer un troupeau supérieur à 250 brebis :**

L'effectif de croisière sera atteint au plus tard la troisième année (la totalité des brebis est alors mise à la reproduction la deuxième année après l'installation).

Les possibilités de pâturage (surfaces clôturées), la constitution des stocks fourragers et la place en bergerie doivent évoluer parallèlement à l'augmentation de l'effectif.

Se renseigner auprès de son technicien pour connaître les besoins selon la production (viande ou lait) et la conduite de l'élevage.

2 - LE CHOIX DES ANIMAUX

La qualité génétique des animaux

Les soins et l'alimentation apportés aux animaux ne pourront jamais compenser le mauvais niveau génétique du cheptel.

La première étape importante est de choisir une conduite de votre troupeau en race pure ou en croisement. Ce choix ainsi que celui de la ou des races dépendront à la fois du milieu, du mode de gestion de votre troupeau et des résultats économiques que vous souhaitez obtenir.

> Le travail en race pure

Il permet de choisir votre renouvellement en interne sur les meilleures femelles en fonction de la qualité génétique des parents.

> Le travail en croisement

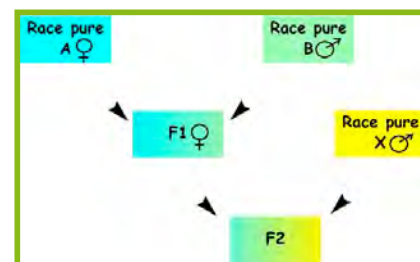
Le recours au croisement permet de profiter de la complémentarité des différentes races et de bénéficier de l'effet hétérosis (vigueur hybride). Le travail en croisement peut se situer à deux niveaux :

- **Choix d'une race adaptée à votre milieu et à vos objectifs** pour le troupeau femelle et d'une race permettant l'amélioration de la qualité bouchère des agneaux. Au delà des objectifs de production, il peut aussi permettre des mises bas plus faciles. Cela oblige d'acheter chaque année son renouvellement à l'extérieur.
- **Utilisation d'un cheptel femelle issue d'un croisement adapté avant accouplement avec un bélier de race bouchère.** Le cheptel peut être issu d'un achat extérieur ou bien être produit en interne. Il vous faudra gérer une part de troupe en race pure pour la production des femelles croisées. Dans ce dernier cas, vérifiez votre capacité (bâtiments, organisation du travail, commercialisation des agneaux mâles issus du premier croisement) à gérer un troupeau de race pure et un troupeau croisé et surtout d'éviter d'avoir recours à des filles issues des femelles croisées pour le renouvellement. Dans de nombreuses régions, des brebis croisées sont utilisées par utilisation successive de plusieurs races de béliers. On parle de croisement de type « alternatif ». S'il est mal géré, ce type de pratique peut être dommageable à l'homogénéité du troupeau comme à l'expression de l'effet hétérosis.

➤ QU'ENTEND-T'ON PAR RACE PURE ET CROISEMENT ?

On entend par race pure des animaux ayant les mêmes caractéristiques phénotypiques (physiques) et génotypiques (génétiques).

- Le croisement a pour but l'utilisation des meilleures qualités de chacune des races (on parle d'effet hétérosis).
- Le produit d'un croisement de première génération est appelé F1.
- Le croisement d'un animal F1 avec un animal de race pure est dit F2.



Concernant les types de races, on peut distinguer trois catégories :

> Les races bouchères

Elles sont conduites et sélectionnées pour la qualité qu'elles apportent aux agneaux de boucherie (conformation) sans toutefois négliger la qualité maternelle des femelles (prolificité et aptitude à élever leurs agneaux). En fonction de leur région d'origine, elles seront plus adaptées à une conduite en bergerie ou une conduite à l'herbe. La capacité de désaisonnement est à prendre en compte dans le choix des races pour la production à contre-saison.

> Les races rustiques :

Majoritairement originaires des zones pastorales ou de montagne, elles garantissent une utilisation optimale de leur milieu d'origine. Pour autant, il reste toujours nécessaire de les préparer à la mise bas au moins 4 semaines avant. Elles peuvent se conduire en race pure mais il est possible de les croiser avec un bélier de race bouchère pour améliorer la conformation des agneaux. Pour l'homogénéité des produits, il est recommandé de n'utiliser qu'une race en croisement.

> Les races prolifiques

Ces races se caractérisent par un taux de prolificité important et un bon instinct maternel. Elles désaisonnent facilement et peuvent être utilisées en croisement.



Quel que soit votre choix et en particulier si vous optez pour une race bénéficiant d'un programme d'amélioration génétique, il vous faudra en fonction de vos besoins, exiger des garanties génétiques lors de l'acquisition de vos reproducteurs.

Le choix d'un bélier a plus de conséquences que celui d'une femelle.

Le type de bélier doit être réfléchi en fonction de vos besoins et du type d'animaux que vous souhaitez produire :

- 1 - **Des agnelles** : choisir un bélier « type élevage » qui présente un bon potentiel sur les valeurs maternelles (index prolificité et valeur laitière) de bons niveaux.
- 2 - **Des agneaux de boucherie** : choisir un bélier « type viande » avec de bonnes caractéristiques bouchères (croissance et conformation).
- 3 - **Des agneaux de boucherie et des agnelles** : essayer de trouver le meilleur compromis en privilégiant les béliers de « type élevage ». Chez les races bouchères, la qualification RM (reconnu mixte) correspond à ce type de compromis.

Vous trouverez les meilleurs sujets en sortie de station de contrôle individuel. En effet, les stations ou centre d'élevage permettent de regrouper et de comparer entre eux les jeunes mâles d'une même génération issus d'accouplements raisonnés réalisés par les éleveurs sélectionneurs d'une même race sur des caractères de croissance, de conformation et d'état d'engraissement. Rapprochez vous des organismes de sélection ou des organisations de producteurs.

➤ LE SAVIEZ-VOUS ?

L'utilisation de béliers améliorateurs et/ou d'agnelles sélectionnées contribue, à moyen terme, à obtenir :

- plus d'agneaux
- plus de lait
- plus d'efficacité alimentaire

A court terme, l'utilisation d'un bélier sélectionné portera ses fruits dès les premiers agnelages avec des agneaux produits mieux conformés, plus lourds, moins gras et donc mieux payés

Si vous choisissez de vous approvisionner en femelles, l'Organisme de Sélection (OS) qui gère la race ou votre Organisation de Producteur (OP) pourront vous mettre en contact avec des sélectionneurs, voire organiser le tri des agnelles qui répondront à votre besoin en tenant compte de la morphologie des animaux mais aussi des qualifications respectives du père et de la mère. Certains OS peuvent aussi fournir des animaux croisés issus de programmes collectifs.

L'Insémination Animale (IA)

L'insémination Animale (IA), qui nécessite la synchronisation des chaleurs, permet d'accéder aux meilleurs béliers pour la production d'agneaux de boucherie mais aussi pour améliorer rapidement le niveau génétique du troupeau. Elle apporte par ailleurs

les garanties sanitaires les plus intéressantes et permet d'améliorer les conditions de travail en regroupant par exemple les agnelages

Concernant la résistance à la tremblante, la quasi-totalité des béliers proposés à la vente sont de génotype ARR/ARR c'est-à-dire résistants à la tremblante classique. Ils transmettent systématiquement un allèle de résistance à leur descendance (Voir chapitre Tremblante dans la partie « Vos obligations »).

Les races en conservation sont suivies par un OS qui pourra également vous conseiller dans la création de votre troupe, dans l'approvisionnement en reproducteurs et dans la gestion de la variabilité génétique de votre troupeau.

Dans tous les cas, les techniciens des OS mais aussi les techniciens des structures qui vous entourent pourront vous guider dans l'ensemble de vos choix concernant l'approvisionnement en reproducteurs.

Les précautions sanitaires

➤ SELON LES RÉGIONS ET LES DÉPARTEMENTS, DES AIDES EXISTENT SOUS CERTAINES CONDITIONS POUR :

- La création et l'accroissement du troupeau
- L'achat de béliers de race pure inscrits
- L'insémination animale
- L'achat d'agnelles de qualité
- L'accompagnement sanitaire et les analyses de laboratoire via le GDS

Le mélange d'animaux issus de cheptels différents constitue un facteur de risque sanitaire important et peut conduire à l'émergence de maladies qui étaient jusqu'à présent inapparentes. Pour limiter ce risque, il convient de protéger son troupeau en mettant en place des mesures de biosécurité, comme par exemple s'approvisionner dans un minimum d'élevages connus. L'achat doit être accompagné d'un certificat sanitaire établi par les services vétérinaires et une quarantaine pour les animaux introduits doit être respectée. Pour cela, il est nécessaire de prévoir un endroit spécifique dans les bâtiments.

- **S'assurer de la conformité des animaux avec les règles de prophylaxie en vigueur.** Pour cela, renseignez-vous auprès des services vétérinaires ou le GDS de votre département.
- **Être vigilant pour ne pas introduire d'animaux malades** : mammites, pneumonies, abcès, gale, piétin, épидидymite.

L'approvisionnement auprès de sélectionneurs respectant le règlement sanitaire des Organismes de Sélection offre des garanties supplémentaires, en particulier pour ce qui est de la résistance des animaux à la tremblante.

3 - QUAND ET COMMENT ACHETER SON CHEPTEL ?

L'idéal est de réserver ses agnelles le plus tôt possible (1 an à l'avance) pour être sûr d'en obtenir le nombre voulu.

La démarche

1. En parler avec son technicien d'Organisation de Producteurs ou de Chambre d'Agriculture qui vous guidera dans le choix et les démarches à suivre.
2. Passer par les OS qui vous orienteront vers les lots disponibles.
3. Visiter le ou les élevages qui vous intéressent - NE PAS FAIRE D'ACQUISITION DE CHEPTEL PAR TÉLÉPHONE OU SUR INTERNET, MAIS SE DÉPLACER SUR L'ÉLEVAGE. Discuter avec l'éleveur de sa conduite d'élevage.
4. Prendre le temps de sélectionner les animaux. Vérifier si l'identification des animaux est en règle. Noter le numéro des animaux choisis afin d'effectuer une vérification lors du chargement.
5. Limiter les mélanges d'animaux (si possible n'achetez que dans un seul troupeau). Évitez absolument d'acheter de multiples petits lots. Le regroupement de différentes origines se fera en période d'entretien et surtout pas en période de fin de gestation ou d'agnelage.
6. Rechercher l'homogénéité du troupeau. Avec des animaux de format régulier, les besoins sont proches, la conduite est plus simple ; les lots d'agneaux et d'agnelles plus homogènes sont mieux vendus.
7. S'obliger à un tri rigoureux, en examinant chaque animal avec un professionnel (technicien, éleveur ovin.).
8. Si vous achetez des brebis ou des agnelles garanties pleines, demander un certificat.
9. Réaliser des analyses sanitaires pour s'assurer de l'état de santé du troupeau car dans certains cas des animaux malades n'expriment pas toujours des signes cliniques.



➤ DIFFÉRENTS POINTS SONT À VÉRIFIER :

- L'âge (vérifier l'usure des dents)
- L'état corporel (vérifier par une palpation des lombes).
- La fermeture des mâchoires (pas de défaut d'occlusion, ni bégu, ni grignard).
- Les pis (examiner et palper pour détecter une éventuelle mammite ou un quartier non fonctionnel, un peu de lait dans un bol à fond noir)
- Pour les béliers, dans le cas déconseillé d'achat individuel en ferme, examiner et palper les testicules, vérifier la présence du filet au bout de la verge, l'absence de tout autre lésion et la qualité des aplombs.
- La respiration
- Les pieds et les articulations
- L'état sanitaire



Les coûts

Il est important de ne pas sous-estimer le coût d'achat du cheptel à son installation.

Quelques exemples de tarifs en conjoncture 2022 :

CATÉGORIE	PRIX PAR TÊTE
Brebis	100 à 170 euros selon possibilité de tri des animaux ou non
Agnelle rustique de 4 mois environ	140 € à 170 euros selon la génétique
Agnelle « race lourde » et Romane de moins de 6 mois	150 à 180 euros selon la génétique
Béliers de moins de 6 mois (inscrit)	500 à 600 euros
Béliers de plus de 6 mois (inscrit)	600 à 700 euros

4 - BIEN CHOISIR SON SYSTÈME DE REPRODUCTION

Définir son système de production avant de caler son système de reproduction

L'éleveur dispose d'un temps limité pour son troupeau, les surfaces à valoriser, les bâtiments à construire ou à aménager et doit choisir une filière de commercialisation. Pour optimiser son revenu et l'organisation de son travail, il doit trouver la meilleure cohérence entre ces différents paramètres. C'est la mise en place du système.

Par exemple, la proportion d'agneaux qu'il est possible de finir à l'herbe sera liée au potentiel fourrager de l'exploitation, à la durée d'hivernage des brebis, à la qualité des prairies disponibles et à leur niveau de chargement. En fonction de ces éléments on mettra en place un système de reproduction permettant de produire des agneaux aux moments opportuns.

Les périodes d'agnelages doivent également être définies en tenant compte des pointes de travail des autres ateliers.

➤ AGNEAUX D'HERBE OU DE BERGERIE ?



Agneau d'herbe :

- Il naît majoritairement de février à mai durant le printemps mais aussi à l'automne afin de profiter au maximum de la pousse de l'herbe printanière ou d'arrière saison. Il peut être complété avec du concentré ou non, dès la naissance ou à partir du sevrage, et est fini à l'herbe ou en bergerie.
- Il est abattu entre 3 et 10 mois à un poids vif de 35 à 45 kg, suivant le type racial et le sexe.
- Les ventes débutent en mai pour les agneaux d'herbe de printemps ou en décembre pour les agneaux d'herbe nés à l'automne.
- La dénomination « agneau gris » ou « agneau de report » est utilisée pour les agneaux les plus âgés, finis avec du concentré en bergerie et vendus entre 7 et 10 mois avec un rendement plus faible.
- La production d'agneaux d'herbe est conditionnée par la production fourragère.



Agneau de bergerie :

- Nourri exclusivement au lait puis au concentré, il est abattu à 90-130 jours (selon la vitesse de croissance et l'état d'engraissement).
- Son poids varie de 30 à 40 kg vifs suivant la race, le sexe et le débouché commercial.
- L'agnelet, de 24 à 27 kg vif à 60 à 80 j, est destiné au marché du Sud de la France ou à l'exportation ; son rendement est plus élevé car son appareil digestif (panse) n'est pas encore développé.

Les critères de choix d'un système de production

Parmi les critères de choix d'un système de production on peut en retenir 5.

**CRITÈRE N°1 : Les périodes de mise bas et les objectifs de productivité**

L'espèce ovine présente la particularité d'être saisonnée, c'est-à-dire qu'une partie de l'année, les brebis sont au repos sexuel et la libido des mâles est réduite. La pleine saison sexuelle de la brebis se situe ainsi de septembre à décembre. En dehors de ces périodes et selon les types génétiques, les modes de reproduction sont différents.

Les races saisonnées qui dessaisonnent plus facilement (toutes les races rustiques et prolifiques ainsi que l'Île de France, la Charmoise et la Berrichon du Cher) ont la capacité de se reproduire naturellement y compris hors de la saison sexuelle (plus ou moins bien tout de même !). Les races saisonnées nécessitent soit un traitement hormonal soit un traitement lumineux pour se reproduire de février à juillet.

LA RÉPARTITION DES MISES BAS

La durée de gestation moyenne est de 145 jours et les premières mises-bas ont lieu entre 140 et 142 jours (pour des agneaux viables). Pour effectuer le calcul de la date du premier agnelage : à la date de mise à la reproduction, on ajoute 5 mois et on soustrait 10 jours. Ainsi, pour une mise en lutte le 15 octobre, les mises bas commencent le 5 mars. En saison sexuelle, 80 % des agnelages correspondent au premier cycle de lutte. En contre-saison, il est usuel que peu de femelles mettent bas dans les quinze premiers jours (effet mâle). Le pic d'agnelage correspond alors au second cycle de lutte (soit 17 jours plus tard).

**CRITÈRE N°2 : Le potentiel de la surface fourragère et la disposition du parcellaire**

Même avec de très bons animaux, les performances peuvent être limitées par la qualité et la disponibilité de la production fourragère. L'amélioration des performances animales va de pair avec celle du système fourrager.

Pour les troupeaux qui pratiquent la transhumance, les périodes de mise bas sont fortement conditionnées par la pratique de l'estive.

REMARQUE :

L'éloignement des parcelles et leur dispersion peuvent conduire à des systèmes fortement orientés vers le pâturage ou au contraire vers la production en bergerie. Si on dispose d'une bergerie placée au cœur d'un parcellaire groupé, il est possible de sortir les brebis au pâturage sans leurs agneaux. A l'opposé, si l'on dispose de bâtiments peu fonctionnels dans des parcelles dispersées, il est préférable d'opter pour un système valorisant au maximum le pâturage, y compris celui des agneaux.

**CRITÈRE N°3 : La main-d'œuvre disponible**

La présence d'une seule personne sur l'exploitation ou une taille de troupeau importante induit souvent un fractionnement des agnelages.

A l'inverse, une petite taille de troupeau ou la présence de main-d'œuvre d'appoint (famille, apprenti, salarié...) incite à regrouper les mises bas sur une seule période.

**CRITÈRE N°4 : Les équipements**

Il est inutile de vouloir produire des agneaux de bergerie sans bâtiments. On peut augmenter la productivité grâce à des équipements et à une conduite rigoureuse en lots.

**CRITÈRE N°5 : La demande du marché**

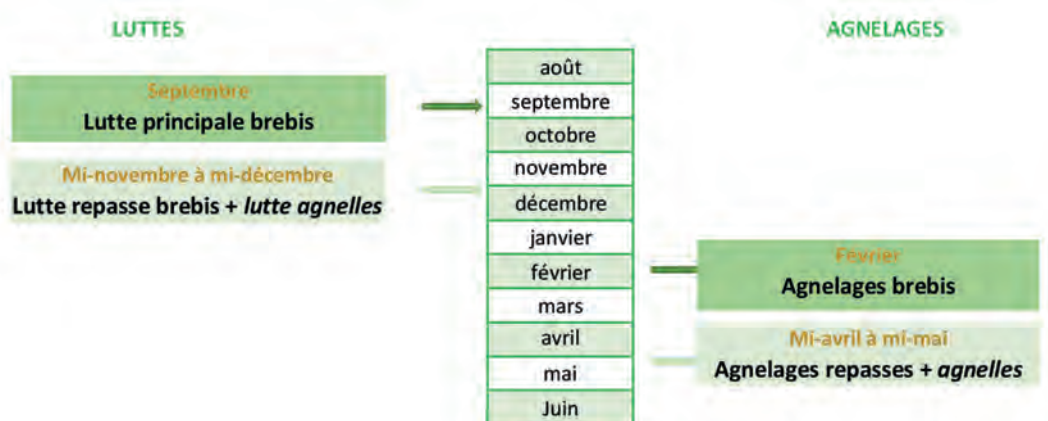
Pour maintenir des circuits commerciaux (y compris en vente directe), les opérateurs ont besoin d'agneaux de qualité tout au long de l'année. Aujourd'hui la période la plus creuse de production est le dernier trimestre de l'année. L'éleveur peut s'organiser pour répondre à cette demande, mais il faut faire attention à rester cohérent avec les atouts et contraintes de l'exploitation, et le surcoût de production qui peut en découler. Pour plus d'informations sur la demande du marché et les circuits de commercialisation, consultez la partie « commercialiser ses agneaux ».

Caler son système de reproduction

Le système de reproduction est le pilier de la conduite d'un troupeau ovin. Il est essentiel de bien y réfléchir au préalable et de le caler une fois pour toutes en s'autorisant simplement quelques ajustements de temps en temps. En cas de reprise d'un troupeau notamment, il faut chercher à comprendre la logique du cédant avant de vouloir bouleverser le système de production. En effet, une modification des périodes de lutte sur une campagne peut remettre en cause un système de reproduction sur plusieurs années : par exemple, dans un système de contre-saison, des brebis remises en lutte en début de lactation ne seront pas disponibles pour la lutte de l'année suivante.

Des systèmes de reproduction qui ne sont que des exemples sont présentés ci-après. Il est toujours possible de bâtir son propre schéma avec l'appui d'un technicien.

➤ EXEMPLE 1 : UNE PÉRIODE PRINCIPALE DE MISE BAS PAR AN, AU PRINTEMPS



La lutte des brebis en début d'automne, en saison sexuelle, dure généralement 5 à 6 semaines.

L'agnelage principal est centré sur février et la croissance des agneaux est calée sur la pousse de l'herbe.

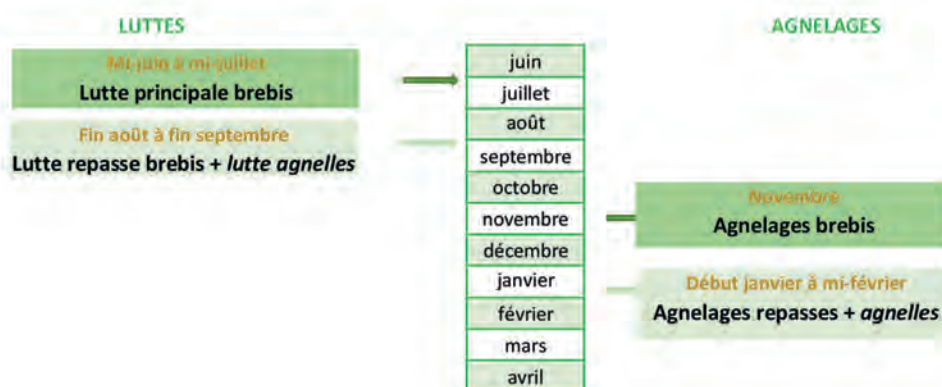
Les agnelles sont luttées entre mi-novembre et mi-décembre, et rejoignent le lot de lutte de septembre l'année suivante. Elles constituent, avec les brebis vides de la lutte principale, le second lot d'agnelage.

Pour identifier les brebis vides de la lutte principale à remettre en lutte, il est nécessaire de réaliser un constat de gestation 45 jours après le retrait des béliers.

L'objectif est d'atteindre un taux de mise bas annuel proche de 94 % pour l'ensemble brebis + agnelles.

La combinaison des deux conduites présentées est fréquente. Dans ce cas, le système de reproduction est basé sur deux périodes de mise bas par an avec rattrapage des brebis vides à l'issue de la lutte de juin-juillet.

➤ EXEMPLE 2 : UNE PÉRIODE PRINCIPALE DE MISE BAS PAR AN, À L'AUTOMNE



La lutte en contre-saison sexuelle basée sur 3 cycles (sans utilisation de béliers vasectomisés) demande une préparation soignée des béliers et un nombre limité de femelles par bélier pour obtenir une fertilité de 80 %.

Après la lutte principale, un constat de gestation (à 45 jours après le retrait des béliers) est réalisé pour repérer les brebis vides et les remettre en lutte avec les agnelles. Cela permet aussi de limiter le coût d'alimentation.

Dans ce mode de conduite de la reproduction, il faut faire en sorte que les agnelles soient luttées à 9 mois avec les brebis vides de la lutte principale. L'objectif final est d'atteindre un taux de mise bas proche de 94 %.

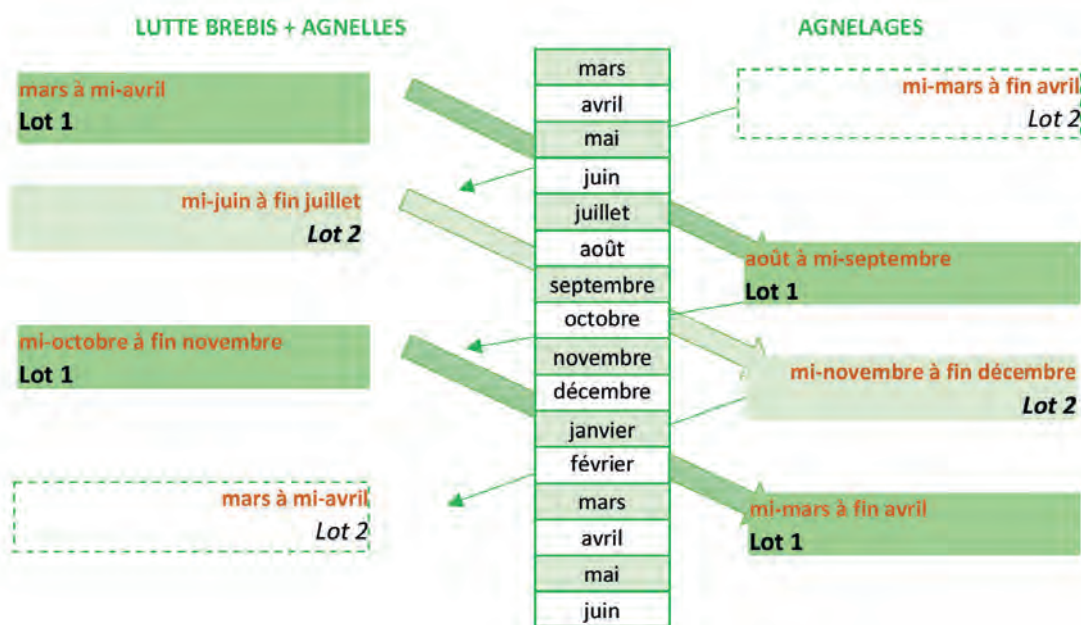


➤ LE CONSTAT DE GESTATION, UNE TECHNIQUE INCONTOURNABLE DANS LA GESTION DU TROUPEAU

Il permet une remise en lutte rapide des brebis vides et donc une amélioration de la productivité et une moindre consommation de fourrage et de concentré des brebis improductives, améliorant ainsi directement la marge brute par brebis. Cette technique est également particulièrement appréciable en matière de travail autour de l'agnelage : poids des agneaux plus adaptés à la taille de la portée, moins de mauvaises présentations à l'agnelage, agneaux plus vigoureux à la naissance, disposition de cases d'agnelage uniquement sur les portées multiples et donc gain de place dans la bergerie...

➤ EXEMPLE 3 : LUTTE TOUS LES 4 MOIS - 3 PÉRIODES D'AGNELAGE PAR AN

Pour produire suffisamment d'agneaux sur des exploitations de tailles modestes



Les luttes d'automne et d'été durent généralement de 4 à 5 semaines. Celles de printemps une semaine de plus car la fertilité à cette période est moindre. La lutte principale d'un lot est toujours une lutte de repasse du lot précédent. Les agnelles de renouvellement sont souvent conservées sur chaque période d'agnelage ou sur deux périodes, elles luttent entre 10 (en saison) et 15 mois (en contre-saison).

Les femelles ayant mis bas sont systématiquement remises en lutte très rapidement (déduction des mortes et des réformes), car l'objectif est d'atteindre un taux de mise bas annuel supérieur à 110 % pour l'ensemble brebis + agnelles.

Gérer son troupeau... des principes de base à connaître



3 PRINCIPES DE BASE :

- Des animaux bien alimentés
- Une gestion sanitaire à maîtriser
- Les "plus" pour une bonne gestion du troupeau

➤ LES 5 LIBERTÉS FONDAMENTALES DES ANIMAUX

Le bien-être animal est souvent traduit par le principe fondamental des 5 libertés individuelles qui sont définies par l'OIE (Organisation Mondiale de la Santé des Animaux) comme un principe directeur afin de faire ressortir les besoins fondamentaux indispensables pour le bien-être d'un animal.

Elles expliquent les conditions que l'homme doit offrir à l'animal pour assurer son bien-être :

- absence de faim, de soif et de malnutrition : il doit avoir accès à l'eau et à une nourriture en quantité appropriée et correspondant aux besoins de son espèce ;
- absence de peur et de détresse : les conditions d'élevage ne doivent pas lui induire de souffrances psychiques ;
- absence de stress physique et/ou thermique : l'animal doit disposer d'un certain confort physique ;
- absence de douleur, de lésions et de maladie : l'animal ne doit pas subir de mauvais traitements pouvant lui faire mal ou le blesser et il doit être soigné en cas de maladie ;
- liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce : son environnement doit être adapté à son espèce (il doit être en groupe si c'est une espèce sociale par exemple).

À travers ces 5 libertés, on peut s'assurer de la bientraitance animale : l'animal est dans un environnement conforme à ses besoins.

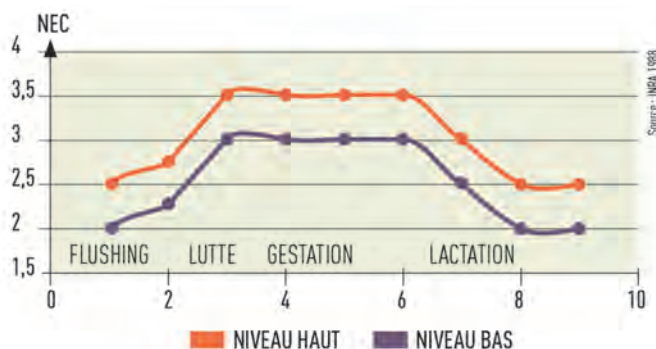
1 - DES ANIMAUX BIEN ALIMENTÉS

Un niveau d'alimentation adapté aux stades physiologiques permet d'obtenir une bonne productivité du troupeau.

Pour les brebis, l'état corporel à la mise en lutte et à la mise bas influencera fortement leurs performances. Pour les phases de préparation à la lutte et de lutte, plus que la note d'état corporelle initiale, c'est la dynamique de l'état et la prise d'état du bilan énergétique qui importent. Pour ce qui est des mises bas, l'alimentation en fin de gestation conditionnera le poids des agneaux à la naissance ainsi que le démarrage en lactation. Dans les faits, il faudra veiller à maintenir l'état corporel entre la fin des luttes et l'agnelage.

L'appréciation du niveau des réserves corporelles des brebis ou des béliers par notation est donc importante pour juger de la couverture des besoins. Il s'agit d'évaluer la note d'état corporel par palpation de la région lombaire à des périodes physiologiques clés sur 10 à 20% des animaux du lot. Cela permet d'adapter et de réajuster la conduite des animaux et de l'alimentation en fonction des objectifs fixés. Cette opération peut être réalisée au parc de contention, aux cornadis en bergerie.

➤ NOTE D'ÉTAT CORPOREL RECOMMANDÉ AUX DIFFÉRENTS STADES PHYSIOLOGIQUES



D'autre part, souvent négligée, l'alimentation des béliers a pourtant des répercussions directes à la fois sur la fertilité et la prolificité des brebis. Les béliers peuvent être comparés à des athlètes : ils ne doivent être ni trop gras, ni trop maigres pour saillir un maximum de brebis. Mieux vaut les préparer 2 mois avant la mise en lutte.

Vous l'aurez compris, bien alimenter vos animaux est essentiel dans la réussite de votre atelier. C'est pourquoi, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre technicien ovin (Organisation de producteurs ou de Chambre d'agriculture), qui pourra vous conseiller sur le type de rations à distribuer en fonction des aliments dont vous disposez.



2 - UNE GESTION SANITAIRE À MAÎTRISER

Un suivi vétérinaire est indispensable dans le cadre du Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) (Voir partie « Vos obligations »). Il est l'occasion d'échanger avec son vétérinaire sur les particularités de son exploitation. Au quotidien mais aussi à des périodes clés de l'année, un certain nombre de précautions sont à prendre. Une majorité des pathologies ovines peuvent être évitées par une bonne alimentation et un respect des mesures d'hygiène.

Protéger son troupeau grâce aux mesures de biosécurité

- Propreté des locaux d'élevage et de stockage des aliments, ainsi que du matériel
- Soins à la naissance : désinfection immédiate du cordon ombilical, assurer la prise de colostrum, surveiller les soins donnés par la mère ...
- Désinfection des boucles à la pose
- Mise en quarantaine des animaux achetés
- Un paillage régulier
- De l'eau propre à disposition
- ...



Pour plus de détails,
consulter :

<https://www.gdsfrance.org/bonnes-pratiques-de-biosecurite-en-elevage-ovin>

Parasitisme : la plus grande vigilance pour les conduites à l'herbe

La résistance aux produits chimiques devient un véritable enjeu pour la filière ovine. Un suivi régulier par analyses coprologiques est nécessaire.

- Pour les agneaux de bergerie, la coccidiose est une parasitose fréquente => elle peut être maîtrisée par l'utilisation de traitement préventif (aliment) ou curatif.
- Pour les adultes : en fonction des systèmes d'élevage et de la zone géographique, 2 à 3 traitements antiparasitaires annuels peuvent être nécessaires. Ils sont à positionner avec l'aide du vétérinaire uniquement lorsque cela est nécessaire en prenant soin d'alterner les matières actives afin de ne pas créer de résistances qui rendraient les anthelminthiques inefficaces.
- Les jeunes animaux, agneaux et agnelles conduits à l'herbe sont plus sensibles au parasitisme interne que les adultes.
- La gale, maladie très contagieuse, se propage rapidement au sein d'un troupeau. L'achat de porteurs sains représente 90 % des facteurs de contamination d'un cheptel. Il convient donc d'être très vigilant lors d'introduction d'animaux.
- Les myiasés sont des mouches qui pondent sur les ovins et entraînent des lésions. Lors de conditions climatiques favorables (chaleur et humidité), une surveillance accrue des animaux est de mise.

Soins réguliers du pied

Les boiteries peuvent être vite chronophages et diminuer fortement les performances du troupeau. Attention à l'achat des reproducteurs. Et à la moindre boiterie, envisager un traitement curatif adapté à voir avec votre vétérinaire. Plusieurs solutions préventives existent (parage, équilibre alimentaire, ...). Ainsi en fonction des élevages, 1 à 2 parages annuels avec passage préventif en pédiluve limitent les risques d'affections tels que le piétin, fourchet...

Maladies fréquentes à repérer

Il est conseillé de suivre des formations spécifiques pour apprendre à identifier les différentes maladies et mettre en place avec son vétérinaire les différentes mesures de prévention et de traitement.

> **Maladies néonatales :**

Echtyma, arthrite, colibacillose, sont bien connues et peuvent être maîtrisées en limitant des pratiques à risque grâce à des mesures de prévention et éventuellement par des plans de vaccinations efficaces.

> **Maladies d'origine alimentaire :**

Entérotoxémie et acidose peuvent être évitées par une bonne gestion de l'alimentation et éventuellement par une vaccination contre l'entérotoxémie, pour cela éviter les changements alimentaires brusques et apporter une ration alimentaire équilibrée.



➔ UN SITE POUR VOUS AIDER :
www.inn-ovin.fr

De la documentation technique
et des vidéos pour tout savoir
sur le sanitaire et l'alimentation.



INN'OVIN
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

➔ LES « PLUS » POUR UNE BONNE GESTION DE VOTRE TROUPEAU

Maîtriser l'alimentation et le sanitaire de son troupeau sont des points clés pour une conduite réussie.

Pour y parvenir, n'hésitez pas à vous faire conseiller par un technicien de Chambre d'Agriculture ou de coopérative pour ce qui est de l'alimentation, des Groupements de Défense Sanitaire, ou bien encore, par votre vétérinaire pour les aspects sanitaires.

D'autres aspects de la production ovine sont importants et méritent toute votre attention lorsque vous allez bâtir votre projet :

- L'organisation du travail
- Le logement des animaux
- Les équipements
- La maîtrise de la conduite et de la commercialisation des agneaux.

L'ensemble de ses points primordiaux sont développés plus largement dans ce guide. (Voir chapitre correspondant).

Organisation du travail.. organisons, organisons !



Réfléchir à son organisation du travail dès l'installation est incontournable pour atteindre les objectifs de productivité économique, tout en dégageant du temps pour soi.

1 - PLANIFIER POUR S'ORGANISER DANS LE TEMPS

Il faut s'interroger sur la cohérence d'ensemble des différentes productions présentes sur l'exploitation. S'organiser, c'est planifier les travaux à effectuer au cours de la campagne.

Réaliser un calendrier des travaux

Il est indispensable de mener une réflexion commune avec une personne extérieure pour échanger, planifier les différentes tâches sur l'année et identifier les périodes tendues en terme de temps de travail.

- > Savoir quelle main-d'œuvre est disponible
- > Inventorier les différentes tâches à réaliser sur :
 - le troupeau (périodes d'agnelages...);
 - les surfaces (semis des céréales, récolte des fourrages...);
 - les autres activités de l'exploitation (entretien du matériel, construction de bâtiments, formation) /autres ateliers
- > Visualiser toutes ces tâches sur un calendrier,
- > Réserver du temps pour les imprévus

Cette méthode vous permettra d'identifier d'éventuelles périodes de tension, voire de périodes critiques.



Gérer les travaux d'astreinte journaliers

- > S'organiser et s'équiper limite le temps passé aux tâches journalières non reportables liées aux animaux, telles que :
- l'alimentation, le paillage ;
 - les soins ;
 - la surveillance des lots ;
 - le gardiennage...
- organiser son travail selon un ordre pré-établi prenant en compte les risques sanitaires ;
- circuler du secteur le moins à risque en matière de contamination vers le plus à risque sans revenir sur ses pas.

2 - DES SOLUTIONS POUR AMÉLIORER SES CONDITIONS DE TRAVAIL

3 principaux leviers existent pour gagner en efficacité et confort de travail.

➤ POUR VOUS AIDER

Retrouvez des vidéos d'équipements en fonctionnement grâce à la Bergerie Futée disponible sur le site : www.inn-ovin.fr



INN'OVIN
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

SIMPLIFIER LES PRATIQUES OU LE SYSTÈME DE PRODUCTION

- > Constituer des lots homogènes.
- > Limiter le nombre de lots au pâturage.
- > Mettre en place des luttes courtes avec peu de périodes de mise bas.
- > Anticiper l'organisation des mises bas avec les constats de gestation (aménagement du bâtiment et alimentation)

RATIONNALISER LES BATIMENTS, LES EQUIPEMENTS ET LE MATERIEL

- > S'équiper en matériel de contention (cornadis, parc, ...)
- > Concevoir de nouveaux bâtiments pour plus de place
- > Aménager les bâtiments existants (couloirs larges pour le paillage mécanisé et une surveillance facilitée, tapis de distribution des aliments, ...)
- > Disposer de clôtures aux bons endroits et en bon état pour faciliter le pâturage
- > ...

De nombreuses solutions en matériels et équipements permettent de gagner du temps et de diminuer la pénibilité des tâches. Dans tous les cas, elles doivent être réfléchies et sont le fruit d'un compromis entre confort de travail, efficacité et coût.

Retrouvez le détail de ces différents points dans la partie « Bâtiments et équipement » du guide (page 34).

VEILLER À L'ADÉQUATION ENTRE MAIN-D'ŒUVRE DISPONIBLE ET QUANTITÉ DE TRAVAIL À FOURNIR

Un conseil : ne pas dépasser 2 productions herbivores présentes sur une exploitation individuelle.

La gestion du troupeau conditionne directement les résultats de l'exploitation, il peut être intéressant de faire appel à de la main-d'œuvre extérieure en cas de manque de temps, de matériel ou de compétences, par exemple pour le curage des bergeries, la tonte, le parage, l'épandage d'amendements, des travaux du sol pour quelques hectares, la comptabilité, le suivi administratif, ...

➤ LE SERVICE DE REMPLACEMENT

Pensez également au service de remplacement pour vous faire remplacer de manière ponctuelle.

Pour cela, il suffit d'adhérer à votre service de remplacement départemental et de le contacter quand vous en avez besoin. En cas de maladie, coup dur, accident mais également pour vous libérer du temps, pour prendre des congés, partir en formation, ou pour assurer des responsabilités professionnelles, syndicales ou électives. Différentes aides financières existent, renseignez-vous et trouvez tous les contacts sur : www.servicederemplacement.fr

Différentes solutions existent pour diminuer la charge de travail ponctuellement ou durablement : entreprise de travaux agricoles, entraide entre agriculteurs, salariat. L'emploi à temps partiel ou partagé via les groupements d'employeurs se développe. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des organisations professionnelles agricoles de votre département.

Le chien de troupeau est également un appui important dans le travail quotidien des éleveurs (cf partie Chien de conduite du troupeau).

S'INSTALLER EN SOCIÉTÉ, AVEC DES MEMBRES DE SA FAMILLE OU DES TIERS, UNE SOLUTION POUR PLUS DE VIVABILITÉ.

S'associer ce n'est pas simplement travailler ensemble, cela implique de partager le travail, le revenu, le capital, les risques, les décisions et les responsabilités. Mais l'association rend le travail plus flexible, plus souple pour faire face à la surcharge, aux pics de travail ou réaliser des

chantiers à plusieurs. Elle facilite la prise de congés et de week-ends et ainsi concilie plus facilement vie professionnelle et vie privée. Pour éviter les déboires, mieux vaut bien se préparer en se faisant accompagner.

Un réseau de 60 Commissions Agriculture de Groupe départementale est implanté sur tout le territoire. Retrouvez les contacts sur www.gaecetsocietes.org



➤ **GAGNER EN TEMPS ET EN FIABILITÉ**

Depuis l'entrée en vigueur de l'identification électronique, tous les animaux doivent être équipés d'une puce électronique.

En plus du suivi et de la gestion du troupeau, certaines tâches comme le tri ou la pesée peuvent être automatisées avec du matériel adapté.

3. ENREGISTRER POUR BIEN GÉRER SON TROUPEAU

Que ce soit pour conduire son troupeau, respecter la réglementation ou un cahier des charges de production (signes d'identification de la qualité et de l'origine par exemple), l'éleveur ovin gère de nombreuses informations.

Un inventaire précis des numéros des animaux est la base incontournable. Lors des mises bas, les informations utiles (numéro de l'agneau, de la mère, date et mode de naissance) sont inscrites sur le carnet d'agnelage. Le suivi de l'agnelage et le repérage de la mère et de l'agneau sont ainsi facilités. (cf. Vos obligations en tant qu'éleveur ovin).

Les logiciels de gestion de troupeau permettent :

- une gestion de l'inventaire des brebis et des agneaux ;
- un suivi individuel de la carrière des brebis (repérage des brebis improductives) ;
- d'effectuer des tris, de constituer des lots, de choisir des agnelles de renouvellement ;
- d'éditer des sorties papier claires et adaptées (registre de bergerie, bons de livraison, etc.).

Le remplissage des documents réglementaires est automatisé et il n'y a plus d'erreurs liées au relevé des numéros. Les enregistrements du carnet sanitaire sont également très précieux pour établir un bilan sanitaire et définir un protocole de prévention adapté, largement préférable au protocole curatif, générateur de surcharge de travail.

➤ **BON À SAVOIR**

Prenez le temps de comparer et d'étudier les différentes possibilités offertes par les logiciels pour prendre la formule la plus adaptée à vos besoins. Certains fournisseurs proposent des offres spécifiques pour les jeunes installés. Renseignez-vous.

Chien de conduite du troupeau... plus qu'un animal, un partenaire de travail

Un chien de conduite efficace rend de nombreux services aux exploitations ovines. Avec son aide, rassemblement, déplacement des animaux, rentrée en bergerie, passage dans le couloir de contention, embarquement des agneaux sont facilités. Le chien assure un confort incontestable sur les différentes interventions, il permet à l'éleveur d'être autonome et réactif, de gagner du temps, de réduire la pénibilité des tâches, d'améliorer la sécurité et aussi le bien être du troupeau.



De 400 à 700 euros : c'est le prix d'un chiot de 8 semaines né de parents LOF (Livre des Origines Françaises), en fonction de sa race, de ses origines, de ses garanties...

1 - LES BASES DU TRAVAIL AVEC UN CHIEN DE CONDUITE

➤ BON À SAVOIR

La fonction n°1 du chien, c'est celle du **RABATEUR**

D'une façon générale, le chien de conduite va servir à **RASSEMBLER, CONTENIR et DEPLACER** le troupeau. Son instinct l'amène à contourner les animaux pour se positionner à l'opposé de son maître, à les rassembler et à les rabattre vers l'éleveur.

La place du chien est d'être derrière les animaux pour les pousser et celle de l'éleveur devant le troupeau, dans le rôle de meneur. Ainsi, il devient un repère réel et rassurant pour les animaux qui le suivent et ne cherchent plus à fuir ni à le dépasser.

2 - L'IMPORTANCE DES APTITUDES NATURELLES

L'objectif des éleveurs aujourd'hui est d'avoir un chien efficace et fiable dans le travail sans avoir à passer trop de temps à un dressage compliqué. La qualité du chien est alors déterminante.

Lorsque le chien dispose de bonnes aptitudes naturelles, il est facile de les canaliser et de les valoriser par un dressage simple. Au contraire, si le chien manifeste peu d'aptitudes, l'utilisateur devra alors mettre en œuvre un dressage plus lourd dans le but d'inculquer les comportements nécessaires à la conduite d'un troupeau.

› *Les aptitudes naturelles que l'on va rechercher :*

- Forte motivation au travail.
- Bon contournement qui amène le chien à se positionner à l'opposé.
- Bon sens du troupeau (capacité du chien à conserver les animaux en un groupe compact. (On parle de « chien qui structure »).
- Bonne capacité à l'affrontement (capacité du chien à faire bouger les animaux, à provoquer le mouvement).

3 - CHOISIR UN CHIEN

Cette étape est importante, voire déterminante. Il est essentiel de mettre toutes les chances de son côté : choisir parmi les races adaptées au travail.

Les races de chiens de troupeau existantes sont nombreuses : Berger des Pyrénées, Berger de Brie, Kelpie australien...mais les plus utilisées restent le Berger de Beauce (ou Beauceron) et surtout le Border Collie. En dehors de l'aspect économique, c'est un investissement en temps pour l'éducation et le dressage, il faut donc mettre toutes les chances de son côté :

- S'assurer que les 2 parents sont reconnus pour leurs aptitudes au troupeau et travaillent en ferme. Il ne suffit pas d'être noir et blanc pour être un bon chien !
- Quels que soient la race et le pedigree du chiot, demandez à voir travailler les 2 parents (si possible). Observez bien la mère lorsqu'elle est au troupeau et au repos, pour vous faire une idée sur son tempérament : en aucun cas, elle ne doit être peureuse ou agressive.
- Faire attention aux conditions d'élevage : les chiots doivent avoir été sociabilisés et familiarisés avec l'environnement de l'exploitation (stimuli, bruits, sorties...).

Regardez l'ensemble de la portée dont l'état sanitaire doit être irréprochable. Les chiots doivent être déparasités et vaccinés, avoir l'air en bonne santé et être vifs. Choisissez parmi les chiots curieux, joueurs, qui viennent spontanément vers vous (chiots sociables). Évitez absolument les chiots que vous ne pouvez pas approcher, méfiants et peureux : ils seront incontrôlables et inutilisables au troupeau. Mâle ou femelle, le sexe n'est pas déterminant pour le travail. Si aucun ne vous séduit, n'en prenez pas. N'oubliez pas que vous allez faire équipe avec lui pendant près de 10 ans, alors soyez exigeant !

L'âge minimum légal de la cession (vente/don) est de 8 semaines. Le meilleur âge pour adopter un chiot est entre 8 et 12 semaines, période pendant laquelle il s'adapte plus facilement à son nouvel environnement et se socialise à l'Homme.

N'oubliez pas le suivi sanitaire :

- l'identification du chien (puce ou tatouage)
- les vaccinations contre les maladies infectieuses
- le déparasitage régulier (le ténia du chien est dangereux pour les brebis et les humains).



Prendre un chien destiné au travail sur troupeau est un acte qui SE DECIDE et SE RÉFLECHIT.

➤ DES ASSOCIATIONS D'ÉLEVEURS

Pour accompagner les éleveurs, les orienter dans leurs démarches, les guider vers un chiot qui correspond à leurs objectifs, il existe, dans de nombreux départements, des associations d'éleveurs-utilisateurs.

Retrouvez leurs coordonnées sur le site : <http://chiens-de-troupeau.idele.fr>.

4 - CANALISER LE CHIEN ET LE RENDRE FIABLE

On distingue 2 étapes principales :

L'éducation

➔ LUI APPRENDRE LES ORDRES DE BASES :

- Son nom
- Les notions de bien et de mal
- La marche en laisse
- Le rappel
- Le couché
- Le stop

Hors de la présence des animaux, cette phase consiste à apprendre au jeune chien à se mettre à l'écoute et à obéir au maître. Elle implique l'apprentissage de quelques ordres de base et requiert de la discipline de la part de l'éleveur.

L'éducation du jeune chien qui commence dès son acquisition, est primordiale pour instaurer une relation forte et de confiance avec le maître. Ainsi, on prépare physiquement et mentalement le chien à travailler pour soi.

Conduite à adopter :

- Privilégiez des séances de travail courtes (10 - 15 min) et quotidiennes.
- Gérer la liberté du chien. Le maître doit toujours avoir son chien sous son contrôle, que ce soit pour des moments de détente ou de travail. L'idéal est même qu'il puisse accompagner partout son maître quand c'est possible, toujours sous sa surveillance. Quand c'est impossible, le chien vit alors dans son chenil.
- Lui offrir une alimentation adaptée.
- Pendant l'éducation, pas de travail avec les animaux.

Le dressage

Avec des animaux et dans des conditions aménagées, cette deuxième phase permet de canaliser les aptitudes naturelles « troupeau » du chien au profit du maître et de lui apprendre les ordres au travail. Elle permet aussi à votre chien d'acquérir de la maîtrise et de la confiance en lui pour mieux appréhender les différentes situations qu'il devra affronter plus tard.

Ne confondez pas DRESSAGE et TRAVAIL avec le troupeau.

Si votre chien se passionne très tôt pour le troupeau, vous pourriez être tenté de le mettre au travail. Attention, pour profiter pleinement de ses qualités, il faut savoir être patient. Idéalement, il est conseillé d'attendre au minimum l'âge de 9-10 mois avant de démarrer le jeune chien en liberté au troupeau pour limiter les risques pour vous, pour lui et pour les animaux.

Il est important de considérer le développement physique et mental du chien et de respecter les étapes. De mauvaises habitudes, une peur ou un traumatisme peuvent remettre en cause la carrière de votre chien ! On considère qu'un chien est pleinement opérationnel vers 3-4 ans même s'il pourra vous rendre des services avant, dans des situations qui correspondent à son âge et à ses capacités.

Partout en France des formations visent à transmettre aux éleveurs une méthode simple et efficace pour éduquer, dresser et utiliser leur chien dans les meilleures conditions possibles. Ces stages, résolument pratiques, sont organisés en collaboration avec les formateurs agréés par l'Institut de l'Élevage.

Retrouvez toutes les coordonnées des interlocuteurs de votre département et des conseils techniques sur le site de l'Institut de l'Élevage :

<https://idele.fr/chiens-de-troupeau/>

Avec des modules de formation qui s'étalent sur des périodes de 5 à 6 mois, les éleveurs accompagnés (ou pas encore) de leur chien, y trouvent un programme de travail adapté et personnalisé. Sur le terrain, grâce à des exercices réalisés sur ovins, bovins ou caprins, les sessions de formation placent le chien dans des situations favorables à son apprentissage.

Moyennant ces formations, le chien progressera vite et son utilisation, à terme, sera optimale sur l'exploitation.

5 - LE CHIEN DE PROTECTION DES TROUPEAUX

Le chien de protection est un chien de travail éduqué pour protéger le troupeau par la dissuasion : leur corpulence et leurs aboiements sonores tiennent en respect les prédateurs.

Pour que leur utilisation soit réussie, il importe de s'informer en amont et de suivre certaines règles.

QUE DEMANDE-T-ON À UN CHIEN DE PROTECTION ?

- Qu'il inspire la confiance au troupeau et qu'il le respecte.
- Qu'il présente un attachement fort au troupeau.
- Qu'il soit dissuasif envers les intrus (animaux sauvages, chiens errants...).
- Qu'il respecte l'humain

Dans la majorité des situations, le chien de protection va exercer sa mission seul, c'est-à-dire sans contrôle humain. Il faut donc avoir conscience que ce qu'on exige de lui est important.

QUE FAUT-IL SAVOIR SUR LES CHIENS DE PROTECTION ?

- Un chien de protection ne naît pas avec l'instinct de protéger un troupeau. C'est le patrimoine génétique des races de protection et les conditions environnementales imposées au chien dès sa naissance qui permettent au chien de protéger un troupeau.
- Le maître a un rôle primordial dans la réussite de son futur chien de protection. Quelles que soient la race et la lignée que vous allez prendre, l'introduction d'un chien de protection requiert une attention et un investissement quotidiens et sans faille du maître.
- Chaque type de chiens a ses fonctions : celle du chien de protection est de rester au troupeau pour le protéger. On ne demandera donc jamais à un chien qui doit assurer une mission de protection d'être également un chien de conduite qui rassemble et conduit les animaux, un chien de compagnie qui vit avec la famille, un chien d'attaque ou un chien de chasse qui part à la poursuite du prédateur.
- Pour éviter les conflits avec le voisinage et les autres utilisateurs de l'espace rurale, il est indispensable d'expliquer le rôle d'un chien de protection et de signaler sa présence.
- Cette technique de protection a fait ses preuves dans un grand nombre d'exploitations mais elle a aussi montré ses limites notamment lorsque les conditions pénalisant l'efficacité du ou des chiens se cumulent sur une même exploitation. Il est illusoire de penser que les chiens de protection, quelles que soient leurs qualités, sont la solution imparable à tous les problèmes de prédation.

CHOISIR, ÉDUIQUER ET UTILISER UN CHIEN DE PROTECTION NE S'IMPROVISENT PAS !

La technique consistant à prendre un chien de race et à le mettre dans le troupeau sans s'en occuper donne très rarement un résultat positif. Un accompagnement dans l'acquisition des savoirs et savoir-faire en lien avec le choix, la mise en place et l'utilisation de ces chiens est donc indispensable.

Un réseau technique composés de référents nationaux et de relais locaux est à la disposition des éleveurs et bergers sur tout le territoire pour leur apporter l'accompagnement technique nécessaire. Il est animé par l'Institut de l'Élevage et labellisé et soutenu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



➤ FICHE D'IDENTITÉ DU CHIEN DE PROTECTION

- Famille des Canidés, comme le loup, le chacal et le renard.
- Espèce : *Canis lupus familiaris*.
- Races les plus courantes :
 - le chien français Montagne des Pyrénées,
 - le chien italien Berger de Maremma et Abruzzes,
 - le chien turc Kangal (ou Berger d'Anatolie),
 - les chiens portugais Cão de Gado Transmontano et Cão da Serra da Estrela,
 - le chien espagnol Mâtin espagnol.
- Caractéristiques physiques : de type molossoïde (grande taille, forte corpulence, tête assez ronde, oreilles pendantes et chanfrein relativement court).
- Caractéristiques comportementales :
 - Comportement de prédation fortement atténué à la différence des races de conduite.
 - Comportement naturel de dissuasion (alerte, interposition, action), couplé avec une morphologie imposante, des aboiements puissants, et des qualités psychiques (tempérament, vigilance, agressivité vis-à-vis du prédateur...), le tout au service de la protection du troupeau.

Retrouvez les coordonnées des interlocuteurs par département et des conseils techniques sur la page web : <http://chiens-de-troupeau.idele.fr>

Bâtiment et équipement... pour travailler en assurant confort aux animaux et à l'éleveur

Les conditions de travail de l'éleveur sont primordiales pour la réussite d'un projet d'installation ou de création d'atelier. Les bâtiments et équipements en sont une composante essentielle qu'il ne faut pas négliger et qui se réfléchit autant que faire se peut sur le long terme.



1 - LES BÂTIMENTS

➤ EQUIP'INNOVIN, UN OUTIL INDISPENSABLE POUR LA CONCEPTION ET L'AMÉNAGEMENT DE VOS BÂTIMENTS

Le programme Inn'Ovin a créé Equip'InnOvin, un outil qui vous permet de trouver en quelques clics toutes les recommandations à prendre en compte pour la conception de vos bâtiments. Il vous permet également retrouver près d'une centaine de plans de bergerie et de simuler l'aménagement de votre bâtiment en 3D.

Vous pouvez le consulter gratuitement en ligne sur www.inn-ovin.fr ou <https://idele.fr/services/outils/equipinnovin>



INN'OVIN
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

Bien que les besoins en bâtiments et leur utilisation soient variables selon les systèmes, ils constituent un outil de travail souvent indispensable et doivent donc faire l'objet d'une réflexion approfondie. Cet outil doit répondre à des objectifs précis de production et d'organisation du travail. Cela suppose un ajustement entre les moyens financiers, le montant de l'investissement et l'évolution possible du bâtiment dans le temps.

Évaluer ses besoins

Les besoins en bâtiments dépendent principalement du système de production et de son bâti d'origine. Il ne faut pas oublier d'intégrer la dimension travail (efficacité et confort) dans la conception du bâtiment. Il est impératif de définir l'aménagement intérieur (largeur des aires paillées et du (ou des) couloir(s) avant de s'intéresser au type de bâtiment ou de structure qui protégera cet aménagement.

POUR LOGER LES ANIMAUX :

- Quels sont les animaux à loger (brebis en fin de gestation, agnelage, agneaux...) ?
- Quel nombre ?
- Quand et pendant combien de temps ?

➤ QUELQUES RECOMMANDATIONS, EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE, POUR DIMENSIONNER SON BÂTIMENT

	Longueur d'auge/ animal	Surface paillée minimum/ animal	Largeur d'aire paillée
Brebis en lactation avec agneaux (selon prolificité)	0,33 m	1,5 à 2 m ²	5 à 6 m
Brebis en fin de gestation (selon longueur d'auge)	0,40 m	1,2 m ²	5 à 6 m
Brebis à l'entretien	0,33 m	1 m ² pour une brebis < 70 kg 1.5 m ² si > 70 kg	3 m
Agneaux rationnés	0,25 m	0,5 m ²	4 m
Agneaux à volonté	Cela dépend du nourrisseur	0,5 m ²	4 m

Source: Equip'InnOvin 2019

Ces recommandations doivent être adaptées selon le taux de prolificité et le gabarit des brebis. Attention ! Il est possible que certains cahiers des charges des démarches qualité imposent des recommandations supérieures.

POUR CIRCULER :

- Quels sont les aliments et types de fourrages à distribuer ?
- Pour quels animaux ?
- Avec quels moyens ?
- Comment pailler ?

➤ QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR DIMENSIONNER LES COULOIRS

	Largeur minimale de couloir
Bol ou dessileuse	4.5 m
Dérouleuse	4 m
Pailleuse	4 m
Valet de ferme	1.4 m
Passage d'homme avec seaux et brouette	1.2 à 1.5 m
Uniquement pour de la surveillance et le passage des animaux	0.8 m

Source: Equip'InnOvin 2019

Attention, bien réfléchir au positionnement et à la dimension des portes pour faciliter la circulation des animaux, l'approvisionnement en fourrages, et le curage du bâtiment. Porte accès tracteur : 4 m de large et 3 m de hauteur.

POUR STOCKER L'ALIMENT :

- Quelles rations ?
- Types d'animaux concernés et combien ?
- Sur quelles périodes ?

➤ QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR LE STOCKAGE DES ALIMENTS

CONCENTRÉS		FOURRAGES	
		Poids en matière brute	Volume de stockage
Blé	760 kg/m ³		80 kg de matière brute /m3)
Orge	650 kg/m ³		650 kg de matière brute /m3)
Avoine	480 kg/m ³		
Maïs	760 kg/m ³		
Soja	600 kg/m ³		
Granulé	600 kg/m ³		
Pulpe de betterave	550 kg/m ³		
Luzerne déshydratée	550 kg/m ³		
		Ensilage d'herbe	
		Ensilage de maïs	
		Enrubannage 50% matière sèche en balle ronde 120/120	400
		Foin balle ronde 120/120	190
		Foin botte cubique 120/90 ou 120/240	500
		Foin botte cubique 80/50/200	180
		Paille balle ronde 120/120	120
		Paille botte cubique 120/90 ou 120/140	300
		Paille botte cubique 80/50/200	110

Source: Equip'InnOvin 2019

Faire un état des lieux

**ADAPTER L'EXISTANT À SES BESOINS
et non le contraire :**
c'est la fonctionnalité
du système qui est en jeu.

Il est indispensable d'établir un état des lieux des bâtiments existants sur l'exploitation :

- Etat général (qualité et état de la toiture, état des murs...),
- Surface au sol et dimensions,
- Nombre d'ouvertures et dimensions des portes,
- Adduction d'eau et d'électricité,
- Situation des bâtiments sur le site d'exploitation...

Tous ces éléments vont fournir des informations utiles pour l'intégration de ces bâtiments dans le projet global ou pour déterminer si la construction de nouveaux bâtiments est nécessaire. La destination (stockage ou logement des animaux) et l'aménagement s'envisageront en fonction des besoins.

Réaménager un bâtiment existant

Dans le cas où un ancien bâtiment est destiné au logement des animaux, veiller au volume d'air disponible et à son renouvellement. Des animaux peuvent être confinés dans de vieilles étables où l'ambiance dégradée engendre de nombreux problèmes sanitaires, des difficultés de surveillance et de mauvaises performances. Dans bien des cas, il suffirait juste d'éliminer les plafonds.

Des solutions existent pour adapter des bâtiments d'élevage existants. Retrouvez des exemples de conversion d'anciens bâtiments d'élevage en bergerie sur Equip'Innovin (volaille, vache laitière ...).

Construire un bâtiment neuf

Quand on entame la démarche de la construction, il ne faut avoir aucun « a priori » et ne pas hésiter à se faire accompagner par le service bâtiment de votre chambre d'agriculture.

Il faut préciser les besoins et ressources financiers :

- Quelle est ma capacité d'autofinancement ?
- Quelle est ma capacité d'emprunt ?
- Qui établit les plans ? Qui élabore les dossiers administratifs ? Qui élabore les dossiers administratifs (permis de construire, dossier de demande d'aides, ...) ? Quels sont les coûts des travaux pratiqués par les entreprises (demander des devis) ?
- Quelles sont les subventions dont je pourrais bénéficier ?



➤ QUESTION D'AMBIANCE !

La maîtrise de l'ambiance du logement des animaux est un facteur essentiel pour la prévention des pathologies et le confort des animaux et de l'éleveur. De nombreux paramètres entrent en ligne de compte (ventilation, luminosité, température, hygrométrie ...). Ils peuvent être parfois complexes et difficiles à appréhender. N'hésitez pas à faire appel à un spécialiste, comme un technicien « Bâtiment » de Chambre d'Agriculture pour réaliser un diagnostic d'ambiance dans un bâtiment existant ou pour vous aider dans la conception d'un bâtiment neuf.



Tunnel ou bergerie ?

LE TUNNEL

Les bergeries « tunnel » présentent plusieurs intérêts :

- Un coût modéré par rapport à des structures construites en dur.
- Une formule simple, rapide et possible en auto-construction.
- Différents couvertures (isolées ou non) possibles adaptées à la fonction qui lui sera donnée.
- Une ambiance maîtrisée pour des tunnels isolés. Au-delà de 25 / 30 m de long, la ventilation est à surveiller.
- Un bâtiment démontable, intérêt non négligeable lorsqu'il n'y a pas de sécurité foncière.

La structure classique est d'une largeur de 9,30 m, modulable en fonction des souhaits de l'éleveur. Les prix au mètre diffèrent en fonction du type de structure choisie.



Retrouvez un maximum de plans de bâtiment, chiffrés, sur l'outil Equip'Inn'Ovin



INN'OVIN
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

LA BERGERIE À OSSATURE BOIS OU MÉTAL

C'est une solution DURABLE. Les systèmes les plus répandus sont les bergeries à ossature bois (charpente, bardage, pignons et portes sont en bois) et les bergeries à ossature métallique.

Dispositions les plus répandues :

- Bergerie 13 m de large avec un couloir central pour mécanisation et circulation.
- Bergerie 16 m de large avec un couloir central pour mécanisation et circulation, et deux couloirs latéraux pour passage d'homme. C'est un système très fonctionnel pour l'agnelage avec accès facile aux cases par les couloirs latéraux.
- Bergerie 27 m de large avec 2 couloirs d'alimentation (tracteur) et un couloir central de circulation (homme et animaux), cases d'agnelages de part et d'autre.



Bien réfléchir à l'emplacement

La place du bâtiment sur le parcellaire est à choisir en lien avec le système d'alimentation que l'on veut pratiquer. Par exemple, l'emplacement de la bergerie qui pourra faciliter ou pas l'accès au pâturage des lots de brebis. De même, il existe des distances minimales à respecter qui s'appliqueront à votre projet de construction, définies dans le Règlement Sanitaire Départemental (RDS). Le RSD est consultable en ligne sur le site de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de votre région.

Il est également important de consulter les documents d'urbanisme, qui selon les zonages peuvent vous imposer d'autres restrictions et règles : interdiction de construire dans des zones spécifiques, distance par rapport aux voies, aux limites de propriété,...

➤ BON À SAVOIR

Il est plus simple et sécurisant d'être propriétaire du terrain où l'on construit. Si ce n'est pas le cas, assurez-vous d'avoir l'accord écrit de votre propriétaire.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un service juridique pour savoir à qui appartient le bâtiment en cas de rupture de bail.

Les préalables à la construction

NE PAS OUBLIER LE PERMIS DE CONSTRUIRE ! (Même pour un tunnel)

- Il est important de choisir un terrain relativement plat et sain pour limiter les coûts de terrassement qui peuvent s'avérer prohibitifs le cas échéant. D'autre part, il est conseillé de demander plusieurs devis en matière de terrassement car les écarts entre les artisans peuvent être importants.



- Il faut veiller à la proximité d'un point d'eau (source ou réseau) et de l'électricité. Si l'éloignement est trop important, la mise en place d'un réseau d'adduction aura un coût élevé.
- Les accès au bâtiment doivent être faciles pour les tracteurs et les camions (embarquement, affouragement...). La stabilisation des voies pourra être nécessaire.
- L'éloignement par rapport à la maison d'habitation aura son importance notamment en période d'agnelages.
- Dans certains cas, le choix du site d'implantation sera porté sur un terrain proche de bâtiments d'habitation ou même d'un bourg. Il est essentiel de s'assurer de la réglementation, au regard de certaines contraintes techniques imposées (matériaux de couverture, distance de construction).

➤ EN SAVOIR PLUS SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE

Tout ou partie d'un bâtiment peut être financé grâce à la vente d'électricité produite par des panneaux photovoltaïques installés sur sa toiture.

Cependant la rentabilité économique d'un tel investissement dépend de nombreux critères dont notamment le coût de raccordement de votre installation au réseau. Chaque projet demande donc une réflexion approfondie prenant en compte en plus des choix techniques adaptés, la réalisation d'une étude de faisabilité économique ainsi que le choix d'une structure juridique porteuse du projet.

2. AMÉNAGER ET ÉQUIPER LES BÂTIMENTS

➤ PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES SANITAIRES

Penser à organiser les bâtiments en prenant en compte les différents risques sanitaires en sachant que ces risques sont différents suivant le stade physiologique des animaux.

Il s'agit d'effectuer des choix techniques qui doivent tenir compte du meilleur compromis entre le confort et l'efficacité du travail.

Assurer le confort de travail

- La distribution du fourrage et du concentré doit se faire sans passer sur l'aire paillée et en portant le moins possible.
- La surveillance doit être facile.
- Prévoir des portes et portillons pour ne pas enjamber les claies.

Rechercher un maximum de modularité

Le bâtiment doit permettre toute la souplesse nécessaire à la conduite des animaux :

> La taille des lots doit pouvoir varier

> La circulation des animaux doit être facile:

- Passage d'animaux d'un lot à l'autre,
- Changement d'emplacement pour un lot,
- Entrées et sorties,
- Accès de l'éleveur et des intervenants extérieurs (vétérinaire, inséminateur, ...), ...

Des équipements spécifiques

CLAIES ET CASES D'AGNELAGES

Les claies vont servir à alloter, contenir, séparer. Il est important d'en avoir toujours un nombre suffisant sous la main. Elles peuvent être achetées ou auto-construites.



> Taille standard :

2 m de long maximum et 1 m de hauteur maxi.
Ajourées ou pleines à la base.

Les cases d'agnelage sont indispensables pour les portées multiples qui mettent bas en bergerie. Elles servent à surveiller le développement du lien entre la mère et ses petits ou à attrapper facilement l'agneau pour les diverses interventions qui suivent la naissance. La case mesure 1.5 à 2 m² avec de l'eau à volonté pour la brebis (abreuvoir ou seau suspendu à un crochet).

> Prévoir un nombre suffisant:

- Pour des luttes naturelles, un nombre de cases équivalent à 20% de l'effectif des brebis, 30% de l'effectif des agnelles.
- Pour des luttes synchronisées, un nombre de cases équivalent à 50% de l'effectif du troupeau.



CORNADIS EN BERGERIE

Le cornadis permet de travailler plus confortablement en bâtiment et de réaliser certaines opérations sur les brebis sans avoir besoin d'un parc de contention. Plusieurs types existent dans le commerce, en bois (d'un meilleur rapport qualité/prix) ou en métal et avec 3 ou 2,5 brebis au mètre. Attention pour les races cornues, prévoir des adaptations.

> Ainsi, un bâtiment équipé de cornadis permet à l'éleveur de :

- poser et déposer les éponges,
- poser des boucles,
- intervenir sur un animal pour divers traitements sanitaires (ex: vaccination),
- trier les agneaux sous la mère,
- distribuer l'aliment tranquillement alors que les brebis sont bloquées dans l'aire paillée,
- intervenir dans l'aire paillée (paillage, apport de foin dans les râteliers libre-service...) alors que les brebis sont bloquées à l'auge,
- inséminer avec le lève-ovin,
- réaliser des diagnostics de gestation.

Les cornadis sont aussi indispensables en système bergerie que le parc de contention en système herbager. Les deux systèmes peuvent également être complémentaires sur la même exploitation.



DISTRIBUTION DU FOURRAGE

Il existe plusieurs modes de distribution plus ou moins mécanisés ou automatisés.

➔ UN SITE POUR VOUS AIDER :
www.inn-ovin.fr

Découvrez des vidéos d'équipement en fonctionnement grâce à l'application de la Bergerie Futée.



INN'OVIN
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

➤ LES MODALITÉS POSSIBLES DE DISTRIBUTION DU FOURRAGE

	Mode de distribution
Râteliers en libre-service	Particulièrement bien adaptés au foin, à l'enrubannage et à la paille
Tapis d'alimentation	Associé à une dérouleuse pailleuse ou bien dessileuse, peut être utilisé pour des rations humides, à base d'ensilage ou d'enrubannage
A l'auge avec un tracteur	Foin, paille, ensilage et enrubannage sont distribués à partir d'un tracteur équipé d'une dérouleuse, d'une dessileuse ou d'un godet distributeur (largeur de couloir de 4m minimum)
A l'auge avec un valet	Présente l'avantage de circuler dans un couloir de 2m de large
Mélangeuse distributrice	Équipement réservé aux troupeaux de taille importante ou mixtes ovins/bovins

Source : extrait du Guide « S'équiper pour travailler moins »

DISTRIBUTION DU CONCENTRÉ

> Pour les jeunes animaux : agneaux et agnelles

Les solutions pour mécaniser la distribution du concentré pour les agneaux et agnelles sont directement liées d'une part au mode d'alimentation (à volonté ou rationnement), d'autre part au type d'aliment (aliment complet ou mélange fermier).

➤ LES MODALITÉS POSSIBLES DE DISTRIBUTION DU CONCENTRÉ POUR LES AGNEAUX

	A VOLONTÉ	RATIONNÉ
Nourrisseur rectangulaire	Manuelle (seaux ou sacs) Vis ou chaîne à pastilles Godet distributeur	Non adapté
Nourrisseur circulaire	Vis ou chaîne à pastilles	Vis ou chaîne à pastilles associée à des doseurs volumétriques
Auge non spécifique (table d'alimentation surélevée ou auges bois)	Manuelle (seaux ou sacs) Godet distributeur Robot au sol	Manuelle (seaux ou sacs) Robot au sol Godet distributeur Robot suspendu sur rails Vis ou chaîne à pastilles
Claie auge	Non adapté	Manuelle (seaux ou sacs)

Source : extrait du Guide « S'équiper pour travailler moins »



Globalement, les vis ou chaînes à pastilles restent les équipements les plus utilisés pour des agneaux à volonté. La chaîne d'alimentation permet de remplir les nourrisseurs grâce à un détecteur placé en bout de chaîne qui déclenche et arrête automatiquement la distribution. Le concentré est stocké en silo ou en fosse. Cette absence de manipulation du concentré réduit la charge de travail en temps et pénibilité. Le coût de l'installation se justifie à partir d'une production d'au moins 200 agneaux de bergerie.

> Pour les adultes : brebis et béliers

De multiples solutions existent : de la brouette à la mélangeuse distributrice, en passant par les robots... Le mode de distribution de l'alimentation des brebis est en grande partie lié à la largeur du couloir.

➤ LES MODALITÉS POSSIBLES DE DISTRIBUTION DU CONCENTRÉ POUR LES BREBIS

TYPE D'AUGE	MODE DE DISTRIBUTION
Table d'alimentation surélevée	Manuelle (seaux ou sacs) Brouette distributrice Godet distributeur Robot distributeur au sol Robot suspendu sur rails Mélangeuse distributrice
Auge en bordure de couloir	Manuelle (seaux ou sacs) Godet distributeur Robot distributeur au sol Robot suspendu sur rails
Auge trottoir	Manuelle (seaux ou sacs) Brouette distributrice
Tapis auge d'alimentation	Manuelle (seaux ou sacs) Trémie distributrice Vis ou chaîne à pastilles associée à doseurs volumétriques
Claies auges	Manuelle (seaux ou sacs)



Source : extrait du Guide « S'équiper pour travailler moins »



Compter 3 500 euros HT pour une louve automatique

ALLAITEMENT ARTIFICIEL

L'allaitement artificiel peut représenter un poste gourmand en temps et relativement contraignant. Pour des lots de mise bas importants à forte prolificité, et des lots d'allaitement artificiel supérieurs à 30 agneaux, investir dans une louve se justifie. Le lait est reconstitué à partir d'un réservoir de poudre et d'une source d'eau, et la distribution à volonté est assurée.

Il est nécessaire de prévoir un espace spécifique avec alimentation en électricité et en eau.

3 - LES CLÔTURES

Les clôtures sont indispensables pour gérer le pâturage. Au moment de l'installation : temps de pose, coût, entretien, robustesse... il ne faut rien négliger.



Prévoir et concevoir sa clôture

Il est important de réfléchir et de prévoir le bon tracé de sa clôture. En effet, une clôture avec beaucoup d'angles, des obstacles, une végétation encombrante, va être longue et difficile à poser, voire plus coûteuse et, au résultat, plus fragile et moins efficace. Ainsi, il vaut mieux abandonner quelques ares de terrain pour tirer des lignes droites et limiter le nombre d'angles. Il convient aussi d'éviter la transmission de maladies par le contact avec des animaux d'un troupeau voisin. Pour cela, une double clôture est utile.



CLÔTURE « GRILLAGE »

Il s'agit d'une clôture à mailles lisses rectangulaires galvanisées. Ce système est bien hermétique. Sa fiabilité et sa durée de vie dépendent principalement de la qualité de la pose.

En pratique

Hauteurs de grillage les plus couramment rencontrées : 80 cm et 95 cm (prévoir de rajouter un rang de barbelé au-dessus en cas de pâturage de bovins).

Espacement entre les piquets : 3 m voire moins sur terrains accidentés.

Intérêts

Fiable.

Type de clôture imperméable y compris avec de jeunes agneaux

Adapté à tous types de terrain

Durée de vie : 15 ans, voire plus en fonction de l'entretien et de la qualité des matériaux

Insensible à la foudre

Limites

Coût élevé par rapport à une clôture fixe électrique (voir plus loin, tableau récapitulatif des prix)

Durée de pose plus longue qu'avec une clôture électrique

Coût

Prix indicatif HT pour une clôture grillage, 0,95 m avec piquets bois refendus : 1,30 à 1,50 euros / mètre linéaire



CLÔTURE ÉLECTRIQUE FIXE DE TYPE « HIGH TENSILE » À FILS LISSES ET SOUS TENSION ÉLECTRIQUE

Il s'agit d'une clôture électrifiée à fils lisses, qui convient à tous types de parcelles et de terrains, et qui a une grande longévité. Sa pose est rapide, son installation est permanente ou temporaire. L'étanchéité et l'efficacité du système dépendent du bon fonctionnement de la continuité électrique et nécessitent un apprentissage des animaux.

En pratique

Nombre de fils superposés : de 3 à 5 (le nombre de fils et leur écartement est fonction entre autres de la présence ou non d'agneaux).

Espacement entre les piquets : de 8 m à 15 m pour les grandes lignes droites.

Électrification : ce système nécessite l'utilisation d'un électrificateur puissant sur batterie ou sur secteur.

Intérêts

La pose et la dépose de certaines clôtures électriques peuvent se réaliser avec un quad, ce qui permet un gain de temps non négligeable.

Économique : moins onéreuse que d'autres types de clôture

Limites

Entretien pour éviter les pertes de charge (broyeur...)

Coût

Prix indicatif HT pour une clôture fixe électrique 4 fils High tensile :

- ∅ 1.6 majorité piquets fibre ou 2.5 piquet bois
- ∅ 0,50 à 0,80 euros / mètre linéaire



CLÔTURE ÉLECTRIQUE MOBILE 2 À 3 FILS

La clôture mobile électrifiée est principalement utilisée pour recouper des parcelles, dans un objectif de mieux les pâturer, pour clôturer des cultures dérobées, des parcours ou des bois ou bien encore, constituer des parcs de nuit en estive.

En pratique

Installées pour une durée limitée et réalisées avec du matériel léger, elles doivent être faciles à mettre en place et à enlever.

Plusieurs systèmes de pose existent sur le marché, allant de la pose manuelle à celle aidée d'un quad, en passant par la brouette.

Coût

Prix indicatif HT pour une clôture mobile 2 à 3 fils électrifiés + piquets fibre de verre ou plastique : 0,50 à 0,80 euros à 0,90 euros / mètre linéaire.

➤ EN SAVOIR PLUS SUR LE FILET ÉLECTRIQUE MOBILE

Dans certaines régions, le filet est couramment utilisé pour parquer les brebis.

Il est mobile et facilement transportable.

Coût : 1,50 euros du mètre linéaire



➤ UN SITE POUR VOUS AIDER : www.inn-ovin.fr

Plus de détails grâce aux documents techniques Inn'Ovin : rubrique « Bâtiments et équipements/ clôtures et équipement extérieur ».



Ne pas oublier les franchissements

La pose de la clôture doit aussi prendre en compte les contraintes extérieures de multi-usages : affouragement, abreuvement, tournée de surveillance, servitudes de passage, chemins de randonnées... Plusieurs dispositifs existent.

PASSE-CLÔTURES : ESCABEAUX, TABOURETS...

C'est le système le plus simple pour pénétrer dans une parcelle par d'autres passages que les barrières. On installe deux billots de bois peu onéreux et multipliables, de chaque côté de la clôture sans la sectionner. Il est important de signaler leur présence et d'indiquer leur position pour les autres usagers.

BARRIÈRES ET PORTILLONS À FERMETURE AUTOMATIQUE

Ils peuvent être auto-construits en bois ou achetés, pour des passages d'hommes et d'animaux. Le principe du portillon est idéal pour les sentiers de randonnées avec passage obligé des animaux, cavaliers ou randonneurs.

LA BARRIÈRE GALVANISÉE À OUVERTURE AUTOMATIQUE SANS ÉLECTRICITÉ

Elle est très onéreuse. Elle permet cependant de pousser avec l'avant du véhicule les tampons prévus sur la barrière, de pénétrer dans la parcelle sans descendre du tracteur. Après une temporisation réglable, la barrière se referme seule.

PASSAGES CANADIENS

Ils permettent le libre franchissement de tout véhicule en maintenant les animaux parqués, en autorisant la circulation sans descendre du tracteur. C'est une grille à claire-voie sur fosse qui suscite l'impression de vide et empêche le passage des animaux. Il en existe plusieurs modèles en fixe, en mobile, ou encore électrique.

➤ BON À SAVOIR

En extérieur, les animaux doivent avoir accès à un abri et à l'eau



4 - LE PARC DE CONTENTION



➤ EQUIP'INNOVIN PEUT AUSSI VOUS AIDER SUR LA CONTENTION

Retrouvez tous les conseils (choix du matériel, les questions à se poser avant d'investir, ...) et plans d'aménagement sur Equip'InnOvin



INN'OVIN
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

Que ce soit pour le tri, le soin aux animaux, la tonte ou d'autres manipulations, le parc de contention permet de travailler dans le calme, facilement, efficacement et confortablement.

Selon des principes de fonctionnement et d'agencement simples et précis (notamment en termes de circulation des animaux), chaque structure d'exploitation trouve une solution adaptée. Dans tous les cas, l'objectif est toujours d'adapter le travail à l'homme et non l'inverse mais pour cela, il est nécessaire de bien penser son installation.

LES PARCS DE CONTENTION MOBILES

ils répondent aux problèmes d'éloignement. Ils sont installés et rangés rapidement même par une seule personne. Ils peuvent être achetés individuellement ou à plusieurs (CUMA ou copropriété). Ils sont plutôt adaptés aux parcelles morcelées sur un ou plusieurs sites d'exploitation.

LES PARCS DE CONTENTION FIXES

> Le couloir de contention de tri simple

La mise en place d'un couloir fixe de tri simple est intéressante si on se trouve limité financièrement. Il peut être auto-construit, mais attention de bien respecter les recommandations de fonctionnement, de bien choisir son emplacement et d'avoir toujours en tête son projet final (évolution du cheptel, bâtiments, système de production) pour d'éventuelles modifications.

> Le parc de contention complet

Il représente un investissement en argent. Aussi il est indispensable de bien définir ses besoins, choisir l'emplacement, penser à la couverture, aux équipements (pédiluve, tri, retournement, espace de tonte.).

S'il est possible de s'équiper progressivement, il est conseillé, dans ce cas, de définir l'ensemble de ses besoins dès le départ.

5. BONS PLANS

Le choix d'un bâtiment, de son aménagement, d'un outil de contention se raisonne dans son ensemble et avec l'optique de l'améliorer. Selon le type d'investissement l'auto-construction est possible ou non et nécessite du temps disponible, du savoir-faire mais permet de réduire le prix de revient.

N'hésitez pas à prendre conseil auprès des techniciens spécialisés qui vous aideront dans vos démarches, de la réflexion à la conception.

Allez visiter des installations déjà en place et discutez avec les utilisateurs dont l'expérience vous aidera à trier entre les différentes solutions, voir ce qui marche et quelles sont les erreurs à éviter.

Gérer ses surfaces au mieux pour des charges d'alimentation maîtrisées



La quantité et la qualité de la production fourragère dépendent de la conduite des parcelles et dans une moindre mesure des caractéristiques des sols.

1 - ANALYSE DE LA SITUATION

Au moment de l'installation, il est indispensable d'établir un diagnostic précis de l'ensemble des parcelles, en s'affranchissant le cas échéant des découpages existants.

SE MUNIR D'UN PLAN DE L'EXPLOITATION

La première étape peut très bien se faire au bureau en s'intéressant à l'ensemble de l'exploitation. Cela permet d'avoir une vision globale de l'exploitation, de mieux intégrer les aspects distances, voies d'accès...

REPÉRER LES PARCELLES À FORTES CONTRAINTES PHYSIQUES :

- Pentés
- Mouillères
- Pierres

HIÉRARCHISER

› *Les bonnes questions à se poser*

- Quels rendements espérés ou potentiels ? L'autonomie fourragère est-elle possible et dans le cas contraire, quelles sont les ressources locales et de combien vais-je manquer ?
- Quelles sont les surfaces récoltables ou inversement, les prairies non mécanisables ?
- Est-il envisageable de semer des dérobées ?
- Y a-t-il des possibilités de pâturage chez des voisins ?

➤ LES SURFACES ADDITIONNELLES, UNE RESSOURCE ALIMENTAIRE COMPLÉMENTAIRE

Le pâturage dit « additionnel » consiste à valoriser la ressource fourragère présente dans les vergers, vignes, couverts hivernaux, céréales, parcours boisés par les brebis... Ces surfaces cultivées ou en déprise leur offrent une ressource alimentaire supplémentaire. Avec la recherche d'alternative aux traitements phytosanitaires, le pâturage de ces surfaces revient au goût du jour. Il peut être une opportunité pour lutter contre la fermeture des paysages et contribue à dynamiser les territoires par la création de liens entre ses différents acteurs et usagers. Pour autant, il nécessite de prendre un certain nombre de précautions.

Retrouvez tous les conseils relatifs aux différents types de surfaces sur www.inn-ovin.fr

PRÉVOIR

- Les parcelles à faucher.
- L'organisation du pâturage en fonction de l'éloignement, des clôtures, des points d'eau.

FAIRE LE POINT SUR LES AMÉLIORATIONS POSSIBLES DES PRAIRIES

(clôtures, excès d'eau, implantation, régénération, désherbage.).

FAIRE DES ANALYSES DE SOL

sur les parcelles et évaluer le montant de la fumure de redressement et des amendements.

2 - CHOIX DES ESPÈCES

Il n'existe pas d'espèces ou de variétés idéales pour composer une prairie. Le meilleur choix est celui qui répond le mieux au contexte du système fourrager et à son milieu.

A l'échelle de l'exploitation, la diversification des prairies concerne à la fois les types de prairies et la composition floristique au sein d'une prairie donnée. Pour sécuriser la production d'herbe, il est nécessaire de jouer la complémentarité entre les types de prairies: prairies plus précoces pour engager la mise à l'herbe au printemps, des prairies plus tardives en sol hydromorphe, des légumineuses de fauche...

Diversifier la composition floristique de sa prairie, c'est passer d'une prairie d'association simple (une ou deux graminées et une légumineuse) à des prairies multi-espèces. Celles-ci sont constituées de plusieurs graminées associées à plusieurs légumineuses. Cette diversité augmente la robustesse et la pérennité. De plus, les rendements obtenus en prairies multi-espèces sont supérieurs aux prairies d'association simple en cas d'aléas climatiques ou de sol à contraintes.

Au-delà du choix entre une association simple (1 ou 2 graminées combinées à 1 ou 2 légumineuses) et une prairie multi-espèces, associer des légumineuses dans les prairies a largement démontré son efficacité technique et économique dans les exploitations.

Les prairies naturelles peuvent produire autant que les prairies temporaires à condition d'apporter les soins nécessaires.



➤ LES QUESTIONS POUR FAIRE LES BONS CHOIX :

- Quelle est la durée envisagée de ma prairie ?
- Dans quel type de sol j'implante ?
- Quelle est l'utilisation prévue de la prairie ? Pâturage, fauche, mixte ?
- A quelle période j'ai besoin d'herbe ?
- Pour quels animaux valorisateurs ?

Source : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire - nov 2019

Proposition de fertilisation

Le niveau de fertilisation dépend :

- Avant tout du chargement par hectare qui détermine un niveau de production,
- Du type de prairies, du mode d'exploitation et surtout du potentiel agronomique,
- De la zone dans laquelle vous vous situez (attention aux zones vulnérables)
- Des différents contrats agri environnementaux signés

Des logiciels existent et sont de bons outils pour vous aider à raisonner votre fertilisation.

➤ QUELQUES REPÈRES DE FERTILISATION EN FONCTION DU CHARGEMENT À L'HECTARE (EN UNITÉ/HA)

	6 BREBIS / Ha			8 BREBIS / Ha			10 BREBIS / Ha		
	N	P	K	N	P	K	N	P	K
PRAIRIES NATURELLES				0	0	0	40	0	0
PRAIRIES TEMPORAIRES FAUCHÉES	0	0	0	50	40	80	80	40	80
PRAIRIES TEMPORAIRES PÂTURÉES	0	0	0	30	20	40	50	20	40

La fumure organique (fumier) doit être valorisée.

A titre indicatif et selon les normes CORPEN, 1 tonne de fumier d'ovin produit 10,8 unités d'azote, 6,3 unités de phosphore et 17,6 unités de potasse.

De nombreuses régions ont mis en place des programmes d'accompagnement sur la valorisation de l'herbe et des fourrages. Renseignez-vous auprès de votre chambre d'agriculture.

Il convient de contacter son conseiller pour bâtir un plan de fumure adapté à son exploitation, en fonction de l'historique, des analyses de sol et des contraintes réglementaires.

3 - OPTIMISATION DE LA SURFACE FOURRAGÈRE

Le pâturage est de loin le mode d'alimentation des animaux le moins coûteux. Il est donc impératif d'optimiser la gestion de l'herbe et d'allonger les périodes de pâturage des animaux du printemps à l'hiver.

Plusieurs modes de pâturage sont aujourd'hui pratiqués avec leurs avantages et leurs limites.

> Le pâturage continu

Les brebis restent plus de 10 jours sur la même parcelle avec un niveau de chargement instantané (nombre de brebis/ha à un moment donné) peu élevé. Si les animaux sont dépassés, il peut être nécessaire de mettre en défens une partie de la parcelle. Cette technique demande un peu plus de surface par animal que les suivantes.

> Le pâturage tournant

La conduite du pâturage tournant est basée sur la somme des températures selon la méthode du programme Herbe et Fourrages. Le temps de séjour par parcelle est de 3 à 7 jours par parcelle avec un temps de retour de 21 jours minimum. Un repos hivernal de 60 jours est d'autre part respecté.



> *Le pâturage dynamique ou cellulaire*

Ce mode de pâturage se traduit par une gestion intensive de l'herbe par le pâturage, tout en respectant la physiologie de la croissance de l'herbe. Le niveau de chargement instantané doit être très élevé et le temps de séjour par parcelle très court, un à deux jours par mini parcelles.

En adaptant la conduite des brebis aux quantités d'herbe disponibles souvent faibles, on peut réaliser des économies de foin et de concentré.

➤ DES CONDUITES INTERMÉDIAIRES ENTRE CES TROIS MODES DE PÂTURAGE SONT ÉGALEMENT PRATIQUÉES

PÂTURAGE DE PRINTEMPS

SORTIR LES BREBIS LE PLUS TÔT POSSIBLE

Avec les ovins, la portance des sols ne se pose pas de problèmes, ce qui explique en partie la persistance des systèmes mixtes ovin-bovin.

Il convient de faire pâturer le plus tôt possible les prairies et les ovins peuvent pâturer bas au printemps et en hiver sans que ni la consommation en herbe ni la production de la prairie ne soient pénalisées.

Toutes les préconisations sur la technique du pâturage tournant sont développées au cours de formations. Elles proposent aux éleveurs une application concrète de cette technique sur leur exploitation.

PÂTURAGE D'AUTOMNE

PROFITER D'UNE HERBE DISPONIBLE DE QUALITÉ

Des lactations à l'herbe en fin d'été peuvent être envisagées, car le temps est souvent beaucoup plus clément et avec des disponibilités fourragères moindres qu'au printemps la gestion du pâturage devient plus facile.

En adaptant le niveau de chargement aux conditions climatiques, cette pratique permet d'économiser 50 kg de concentré par couple mère/agneaux par rapport à une conduite en bergerie. Les agneaux sont toutefois commercialisés un mois plus tard en moyenne.

PÂTURAGE HIVERNAL

POUR DIMINUER LES BESOINS EN FOURRAGES STOCKÉS ET EN PAILLE

Dans la continuité de l'allongement de la période de pâturage sur l'automne, une conduite en pâturage hivernal peut s'envisager de décembre à fin janvier, sur une partie du troupeau.

Parce qu'elle est feuillue et courte, l'herbe d'hiver est un aliment de bonne valeur alimentaire plutôt adaptée à des animaux aux besoins modérés comme des brebis en milieu de gestation :

Valeurs de l'herbe en hiver

	MS	Energie	Azote
Valeur par Kg MS	20 à 30%	0.8 UFL	90 à 110 PDI

Source: CIRPO- Site du Mourier



➤ **RÉSUMÉ DES POINTS CLÉS D'UNE TECHNIQUE ÉCONOME ET PERFORMANTE POUR UN PÂTURAGE HIVERNAL**

- Maintenir un niveau de chargement faible au cours de l'hiver.
- 3-4 brebis par hectare d'herbe en zone herbagère.
- 2 brebis par hectare d'herbe en zone moins poussante.
- Bien «nettoyer» le couvert en automne en ne laissant pas plus de 3 à 4 cm de hauteur d'herbe.
- Avoir un couvert «appétant» c'est-à-dire vert (un dactyle ou une fétuque dure et un peu jaune ne seront pas consommés par les brebis).
- Faire du pâturage tournant ou cellulaire pour ne pas dégrader la flore et obtenir une production fourragère totale équivalente.
- Être vigilant pendant les périodes pluvieuses propices à un salissement rapide du couvert, et si nécessaire, tourner plus rapidement quitte à revenir ultérieurement.
- «Débrayer» les parcelles destinées à être pâturées en début de printemps et ceci dès la fin janvier.

DÉROBÉES : DES ÉCONOMIES DE FOURRAGES STOCKÉS ET DE CONCENTRÉS

Une culture de dérobées se place entre deux cultures principales au cours de l'année, entre une céréale et un maïs par exemple. Pour le choix des parcelles pour implanter une dérobée, il faut veiller à ce qu'elle ne perturbe pas l'assolement habituel ni ne remette en cause l'implantation de la culture suivante.

De nombreuses dérobées peuvent être utilisées (colza, sorgho fourrager, ray-grass, pois fourragers, trèfles, choux, navettes etc...) mais la disponibilité de fourrages reste très dépendante de la pluviométrie estivale.

PARCOURS : DES HECTARES DISPONIBLES POUR PLUS DE SÉCURITÉ

L'utilisation des parcours permet sur la surface fourragère de libérer des surfaces pour réaliser des stocks et diminuer le chargement de l'exploitation. L'entretien pastoral de ces parcours est indispensable pour conserver leur intérêt écologique. Les années sèches, on parle de ces milieux, notamment des tourbières comme d'une «assurance» qui évite d'affourager les animaux.

GAGNER EN AUTONOMIE EN PRODUISANT SES CÉRÉALES

L'utilisation de concentrés complète les apports selon les disponibilités en herbe et équilibre les rations. Une surface en céréales assure une partie des besoins en concentrés et aussi en paille et permet de mieux implanter une prairie.

En élevage ovin, les céréales les plus cultivées sont le triticale et l'orge pour la complémentation des brebis et l'alimentation des agneaux, mais toutes conviennent (pour certaines, seulement en mélange). Le choix doit se faire en fonction du contexte pédoclimatique local et des rendements espérés pour chaque espèce.

En agriculture biologique, l'influence de l'autonomie alimentaire sur le revenu en agriculture est plus importante qu'en conventionnelle.

Sauf dans le cas d'utilisation de fourrages de légumineuses pures, il sera nécessaire d'apporter, pour la finition des agneaux, en plus des céréales, un aliment azoté.



➤ ESTIMATION DES BESOINS EN CÉRÉALES POUR UN TROUPEAU DE 100 BREBIS AVEC UNE PRODUCTIVITÉ DE 1.2 AGNEAU ÉLEVÉ / BREBIS

	Besoin en céréales	Surface nécessaire (rendement de 45 qx/ha)
On produit uniquement les céréales pour les brebis : besoin 50kg/brebis	5 t	1,1 ha
On assure l'engraissement de tous les agneaux en bergerie: besoin 65 kg/agneau	7,8 t	1,75 ha
On assure la finition des agneaux à l'herbe: besoin 40 kg/agneau	4,8 t	1,06 ha

Pour dégager des surfaces à implanter en céréales, il faut augmenter le chargement à l'herbe de 0.5 à 1 brebis/ha (sur une base de 7 brebis/ha) selon si les céréales autoconsommées sont utilisées pour la finition des agneaux à l'herbe ou pour l'engraissement de la totalité des agneaux en bergerie. Dans ce cas pour tout le troupeau, l'augmentation du chargement sur la surface fourragère est alors de 1.6 brebis/ha.

Maîtriser la conduite et la commercialisation de ses agneaux

La finalité d'un atelier ovin viande est de vendre ses agneaux au meilleur prix en rapport avec ses coûts de production. La maîtrise de son ou de ses circuits de commercialisation est donc primordial pour assurer son revenu. Selon le circuit, le type d'agneaux produits et les périodes de production seront déterminants.



La maîtrise de la conduite alimentaire des agneaux et notamment le coût de l'aliment constitue une clé de réussite économique de la production d'agneaux.

1 - MAÎTRISER LA CROISSANCE ET SAVOIR TRIER SES AGNEAUX

Après une phase d'allaitement de 70 à 80 jours lorsqu'ils sont élevés en bergerie, les agneaux sont sevrés et éventuellement allotés (mâles, femelles, petits agneaux). Ils sont en général alimentés avec un aliment concentré distribué à volonté jusqu'à la vente. Du foin ou de la paille est également à disposition. Les agneaux élevés à l'herbe sont sevrés plus tardivement : entre 100 et 120 jours. Ils sont finis à l'herbe ou en bergerie.

➤ À NOTER

L'âge minimum au sevrage des agnellets (agneaux et agnelles) avant leur vente pour abattage ou engraissement est fixé par accord interprofessionnel à 28 jours.

Savoir apprécier l'état de finition de ses agneaux est une compétence que l'éleveur acquiert avec l'expérience et qui permet une vente optimum.

La pesée et la palpation permettent de déterminer le niveau de finition des agneaux et donc s'ils sont prêts à partir. Après un premier tri pour séparer mâles et femelles, 2 types de palpation sont nécessaires :

> *Palpation « musculaire » :*

Il s'agit de serrer les « lombaires » avec votre main. La noix de côtelette est développée et ferme.

> *Palpation « engraissement » :*

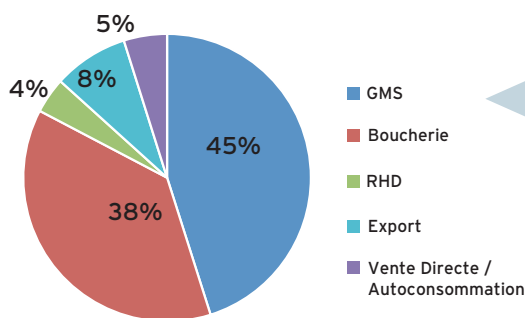
Au niveau des lombaires, les pointes des vertèbres ne doivent pas se sentir. Au niveau des côtes, exercer une légère pression pour apprécier l'engraissement. Le contact des côtes n'est pas direct : un amorti se fait ressentir grâce à une fine couche de gras.

2 - RÉFLÉCHIR À LA COMMERCIALISATION

Réfléchir à la commercialisation de ses agneaux est primordial lors de l'élaboration de son projet.

Connaître les différentes démarches de qualité auxquelles vous pouvez adhérer, vous renseigner sur les outils d'abattage et/ou de découpe proches de chez vous est important. Les périodes où la demande en agneaux est la plus forte sont également à prendre en compte.

LES DÉBOUCHÉS DE LA VIANDE OVINE FRANÇAISE



Les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) sont de loin le débouché phare pour la viande ovine abattue en France, suivie de près par la boucherie traditionnelle. L'export, la vente directe et la RHD (Restauration Hors Domicile) restent en revanche des débouchés limités pour la viande française.

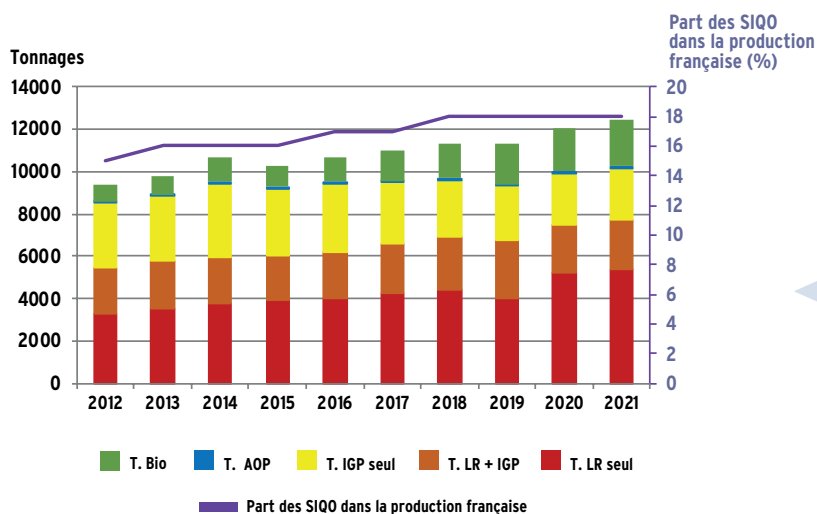
Source : Estimations GEB - Institut de l'Élevage d'après l'étude « Où va l'agneau »

QUELLE APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN PRODUCTION OVINE ?

Depuis janvier 2023, la vente d'agneaux, de réformes ou de reproducteurs est soumise à la loi EGALIM 2, consacrée à la protection de la rémunération des agriculteurs, qui impose aux éleveurs de proposer à leur 1^{er} acheteur (hors vente aux consommateurs ou marchés physiques de gros) un contrat écrit d'une durée minimale de 3 ans.

Ce contrat doit contenir certaines clauses obligatoires, notamment concernant la détermination du prix. Des exonérations existent en matière de seuil minimal en dessous duquel l'obligation pour l'éleveur de proposer un contrat à son 1^{er} acheteur ne s'applique pas (...) (5 000 euros de chiffre d'affaires annuel pour les agneaux de moins de 12 mois destinés à l'abattage ou l'engraissement et 10 000 euros pour toutes les autres catégories de produits). Des modalités spécifiques sont prévues pour les éleveurs associés coopérateurs. Pour plus de renseignements, www.interbev.fr, rubrique contractualisation.

FOCUS SUR LES SIGNES D'IDENTIFICATION DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ (SIQO)



Après environ 10 ans d'augmentation, les volumes de viande d'agneau commercialisés sous Signes de la Qualité et de l'Origine (hors Agriculture Biologique) sont stabilisés depuis quelques années. Cela s'explique par la difficulté de recruter de nouveaux éleveurs pour remplacer les départs en retraite et augmenter le potentiel de production d'autre part.

Les 4 882 éleveurs d'agneaux sous SIQO (hors bio) se trouvent majoritairement dans le Centre et le Sud de la France.

Les volumes commercialisés sous SIQO représentent 17% de la production de viande d'agneau nationale (dont près de 4% commercialisés en Agriculture Biologique).

Les filières de qualité recrutent de nouveaux éleveurs. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous rapprocher des Organismes de Défense et de Gestion des SIQO de votre région. Plus d'information sur le site www.inao.gov.fr dans la rubrique espace pro.

Source : Fil Rouge

Pesez bien le pour et le contre avant de vous lancer dans tel ou tel circuit. Pour vous y aider, nous vous proposons un aperçu des différents circuits possibles.

Les coopératives agricoles

DESCRIPTION

Les coopératives agricoles sont des entreprises créées et gouvernées par les agriculteurs qui permettent à ces derniers de mutualiser leurs moyens de production, de transformation et de commercialisation.

En 2021, on comptabilise :
34 organisations de producteurs commerciales.

8 275 adhérents.

1 949 087 brebis détenues.

Elles représentent 55% des sorties d'agneaux des exploitations françaises.

COMMENT SE PASSE LA COMMERCIALISATION ?

La commercialisation est assurée par la coopérative qui devient propriétaire des animaux apportés par les éleveurs.

Les débouchés sont sécurisés et les ventes sont planifiées par la structure.

L'éleveur n'a pas à consacrer directement de temps à la commercialisation de ses produits.

QUELS SONT LES SERVICES ASSOCIÉS ?

- Tri et collecte des agneaux.
- Délégation de la notification des mouvements possible.
- Accompagnement technique (avec des dispositifs spécifiques pour les jeunes installés ou les créations de troupe) et qualification des élevages (pour les signes officiels de qualité notamment).
- Réalisation constats de gestation.
- Conseils vétérinaires.
- Vente d'aliments, de produits vétérinaires, de matériels et d'équipements.
- Collecte de laine.

CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour connaître les coopératives opérant sur votre secteur, contactez :

La Coopération Agricole.

Tél : 01 44 17 57 05

poleanimal@lacoopagri.coop

www.lacooperationagricole.coop

➔ BON À SAVOIR

Le système coopératif repose sur l'implication des associés coopérateurs, c'est-à-dire des agriculteurs adhérents à la coopérative. Ces derniers détiennent le capital social de la structure mais aussi assurent sa gestion à l'occasion de l'Assemblée Générale ou, pour ceux qui sont élus, au sein du Conseil d'Administration. Le principe fondamental y est « Un homme = Une voix ».

Les associations d'éleveurs

DESCRIPTION

Les associations d'éleveurs sont constituées à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs pour mutualiser leurs moyens dans le but de valoriser leurs produits.

Elles peuvent être reconnues organisations de producteurs.

Contrairement aux coopératives, il n'y a pas de transfert de propriété.

COMMENT SE PASSE LA COMMERCIALISATION ?

L'éleveur négocie directement la commercialisation de ses animaux avec les acheteurs désignés par l'association. Il peut toutefois donner mandat de négociation à l'association dans le cadre de négociation collective des contrats cadre.

QUELS SONT LES SERVICES ASSOCIÉS ?

- Délégation de la notification des mouvements possible.
- Accompagnement technique et qualification des élevages (pour les signes officiels de qualité notamment).
- Mise à disposition dans certains cas de services divers (prix négocié pour les aliments, matériel et équipements, centre de rassemblement, collecte groupée, PSE ...)

CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour connaître les associations d'éleveurs opérant sur votre secteur, contactez :

la Fédération Nationale Ovine.

Tél : 01 81 72 16 95 ou ELVEA France

contact@elveafrance.fr

www.elveafrance.fr

➔ BON À SAVOIR

En 2019, elles étaient 9 réparties sur le territoire français et représentaient près de 9% des sorties d'agneaux.

Les commerçants en bestiaux

DESCRIPTION

Il s'agit de sociétés privées qui gèrent la commercialisation des animaux destinés à la boucherie.

COMMENT SE PASSE LA COMMERCIALISATION ?

L'éleveur n'a pas à consacrer directement de temps à la commercialisation de ses produits.

QUELS SONT LES SERVICES ASSOCIÉS ?

Délégation de la notification des mouvements possible.

CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour connaître la liste des commerçants de votre zone, contactez : la Fédération Française des Commerçants en Bestiaux (FFCB)

Tél 01.53.02.40.10

ffcb@ffcb.fr

www.ffcb.fr

Les marchés aux bestiaux

DESCRIPTION

Un marché est un lieu physique où se retrouvent acheteurs et vendeurs de bétail le plus souvent une fois par semaine.

COMMENT SE PASSE LA COMMERCIALISATION ?

En France, les marchés permettant de commercialiser des ovins sont des marchés au cadran (avec ring) ou à la criée (enchères mobiles).

Pour la vente, l'éleveur doit amener ses animaux sur le marché sauf si un ramassage est organisé par celui-ci.

QUELS SONT LES SERVICES ASSOCIÉS ?

- Délégation de la notification des mouvements possible.
- Avantages aux jeunes installés sur les frais de marché.
- Conseil à la commercialisation.

CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Liste des marchés ovins en France (Source FMBV) :
Saint Pierre sur Dives (14),
Châteaumeillant (18), Sancoins (18),
Moulins Engilbert (58), Corbigny (58),
Soligny la Trappe (61), Lieurey (27),
Parthenay (79), Les Hérolles (86),
Ussel/Chenerailles (19),
Saugues (43), Rabastens (65),
Réquista (12), Laissac (12),
Mézières sur Issoire (87)

Contact : 01 53 02 40 30
contact@fmbv.fr
www.fmbv.fr

Les bouchers

DESCRIPTION

Certains bouchers traditionnels ou de GMS achètent des animaux destinés à l'abattage ou des carcasses directement auprès des éleveurs. Généralement ce type de client recherche une conformation et/ou un mode d'élevage spécifiques.

COMMENT SE PASSE LA COMMERCIALISATION ?

L'éleveur négocie directement et personnellement avec le boucher (sauf en cas de coopérative bouchère). Il est nécessaire de prévoir du temps pour le démarchage commercial.

Selon les cas, le boucher va gérer lui-même la collecte des animaux et leur abattage. Dans le cas contraire, c'est l'éleveur qui se chargera de livrer directement au boucher des carcasses (dans ce cas, l'éleveur doit prendre en compte dans son prix de vente les frais générés).

➔ BON À SAVOIR

Généralement un étalement de la production à l'échelle de l'élevage sera recherché.

La vente directe aux consommateurs

DESCRIPTION

L'éleveur vend directement ses produits aux consommateurs en caissettes ou au détail. Cela nécessite de trouver les débouchés et de les péreniser. Ce circuit de commercialisation va impacter directement l'organisation du système de production avec généralement la recherche d'un étalement de la production.

COMMENT SE PASSE LA COMMERCIALISATION ?

La commercialisation des produits est gérée de A à Z par l'éleveur, du transport des animaux, à l'abattage, découpe (directement ou via l'abatteur ou un boucher), éventuellement transformation voir livraison des produits.

La vente peut se faire directement à la ferme, sur des marchés alimentaires, à des points de vente type magasins de producteurs, via internet ou directement chez les consommateurs si la livraison est assurée.

Elle peut être aussi déléguée dans le cadre d'un magasin de producteurs.

C'est l'éleveur qui fixe son prix de vente.

CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous pourrez trouver des informations utiles sur :

- Le site de la Maison Régionale de l'Élevage > <https://mrepaca.fr/la-vente-directe-quelques-elements/>
- La plateforme Ok Eleveur « Créer mon atelier de transformation et vente directe en élevage ovins viande » www.okeleveur.com

➔ BON À SAVOIR

Ce mode de commercialisation nécessite un abattoir, éventuellement une salle de découpe et un potentiel de consommateurs à proximité. Une aptitude relationnelle et commerciale sont indispensables. Il est également nécessaire de connaître les coûts inhérents à chaque tâche et de ne pas sous estimer l'investissement en temps que cela représente. Tous ces paramètres doivent être intégrés dans le montage de votre projet.



La laine, un co-produit de son élevage

Délaissée par la majorité des éleveurs faute de valorisation, la laine est pourtant une matière noble aux multiples qualités qui connaît un regain d'intérêt dans un contexte de relocalisation de l'industrie et de mise en avant des produits biosourcés. Un travail d'amélioration de la qualité est indispensable pour développer de nouveaux débouchés.

1 - QUELQUES POINTS DE RÉGLEMENTATION

Suites aux diverses crises sanitaires du début des années 2000, l'Union Européenne a déterminé une classification concernant tous les sous-produits animaux, classant la laine parmi les sous-produits animaux de catégorie 3. Elle est ainsi soumise à certaines règles à respecter jusqu'au stade du lavage.

Elle ne peut être conservée en vrac. Elle doit être emballée à l'état sec dans un contenant fermé et doit être confiée à une filière agréée et tracée, c'est-à-dire à des opérateurs enregistrés et/ou agréés auprès des autorités sanitaires locales. L'éleveur doit identifier à son nom chaque sac contenant la laine et peut les transporter lui-même jusqu'à un point de collecte (point de départ géré collectivement ou lieu d'entreposage d'un négociant) ou à une entreprise de lavage. Dans ce cas, il est nécessaire de remplir un Document d'Accompagnement Commercial avec les coordonnées du transporteur et du lieu de réception. A noter par ailleurs que la laine en suint non traitée ne peut être, en aucun cas, épandue directement dans les sols sans traitement préalable.

➤ LE SAVIEZ-VOUS ?

Une belle toison est volumineuse, propre, exempte de matières végétales, homogène en finesse et longueur. Elle est le reflet de l'état de santé de l'animal. Elle devient cassante en cas de fièvre, après l'agnelage ou la lactation. Pour un usage en fil, la période et les conditions de tonte sont donc importantes.

2 - LES 10 COMMANDEMENTS POUR MIEUX VALORISER SA LAINE

La laine des ovins est une fibre dont la pousse est continue. Pour leur confort thermique et leur hygiène, il faut donc tondre les adultes au minimum une fois par an. Concurrencées par les fibres synthétiques et les laines de l'hémisphères sud, négligées lors de leur collecte, les laines françaises sont peu valorisées sur le territoire et sont majoritairement exportées vers l'Asie. Sa forte hétérogénéité au sein des troupeaux et le manque de propreté des laines pénalisent fortement leur valorisation (laine sale, pleine de matières végétales ou marquée par de la peinture indélébile). Le temps perdu au tri est autant de temps à rémunérer.

Pour redonner de la valeur à la laine, il est donc important que les éleveurs respectent un certain nombre de règles faciles à appliquer et sans coût supplémentaire pour eux.

PRÉPARER SES BREBIS AVANT LA TONTE POUR UNE LAINE PROPRE

1. Éviter au maximum de salir la laine : paille, foin, peinture...
2. Rentrer ses brebis la veille afin d'éviter la rosée matinale et qu'elles transpirent. Elles doivent être à jeun.

PRÉPARER SON CHANTIER DE TONTE

3. Avoir un parc et des couloirs de contention adaptés pour faciliter le déplacement et la manipulation des animaux.
4. Prévoir une bâche sur la surface de tonte ou tondre sur une dalle de béton ou un plancher maintenu propre pendant toute la durée de la tonte. Des plans de salle de tonte et d'organisations sont disponibles sur Equip'Innovin.

RÉCOLTER LA LAINE

5. Prévoir des sacs de laine dédiés, appelés curons (éviter les big bag et autres sacs en polypropylène)
6. Trier la laine par couleur et par race.
7. Si l'acheteur le demande, pratiquer un tri sommaire en écartant la laine du ventre, de la tête et des pattes ainsi que les parties souillées.
8. Bien tasser les toisons dans les curons pour faire des balles compactes et éviter trop de manipulations lors des chargements.
9. Identifier les balles de laine avec le nom de l'élevage, leur qualité (toisons blanches, de couleurs, déchets de tri) et bien les fermer.

BIEN STOCKER LA LAINE APRÈS LA TONTE

10. Stocker la laine dans un endroit sec et couvert et si possible sur des palettes pour faire circuler l'air.

Source : Les 10 commandements pour mieux valoriser sa laine. Document rédigé par Chambre d'agriculture Auvergne Rhône Alpes, MRE, GDS France et CNE

3 - UNE MATIÈRE AUX MULTIPLES PROPRIÉTÉS

La laine est une fibre naturelle dont ses caractéristiques lui confèrent de nombreuses qualités valorisables pour une diversité d'usages :

- Une matière durable biodégradable, résistante et naturellement riche en azote
- Une fibre protectrice pour le corps : thermorégulatrice, hypoallergénique et antibactérienne, antistatique et donc peu salissante
- Un matériau de construction et de décoration isolant, insonorisant et résistant au feu (norme M3)
- Une diversité de races qui procure à chaque laine des spécificités techniques et des coloris naturels variés.

Ces différents usages sont clairement actuellement sous exploités mais de nombreuses initiatives se développent localement ou nationalement autour de nouveaux produits, débouchés et même marchés.

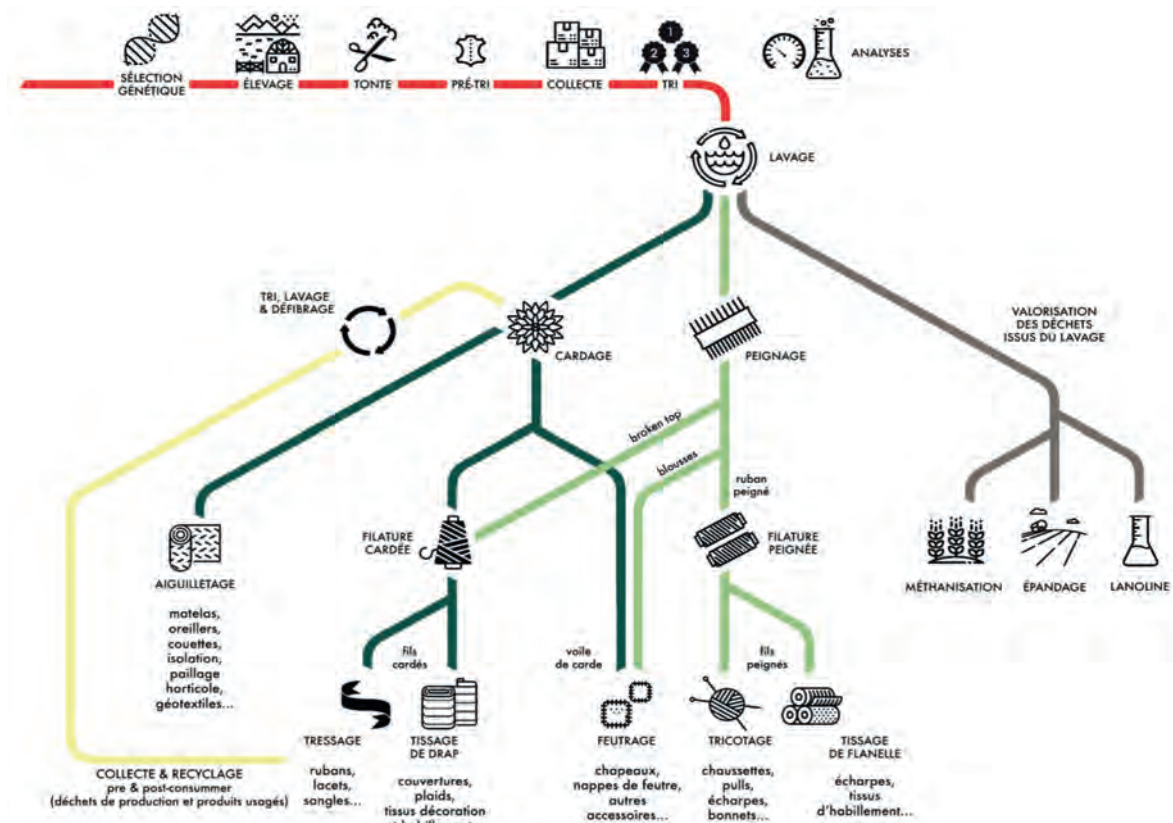
La montée en puissance du naturel, de l'économie circulaire et de la bioéconomie sont de réelles opportunités pour les laines locales qui devraient également bénéficier de la réindustrialisation de la filière textile.

Vous trouverez plus d'informations sur www.collectiftricolor.org.



4 - LES CHEMINS DE LA LAINE

La transformation de la laine demande de nombreuses opérations qui vont variées suivant l'usage qui en sera fait. Malgré la désindustrialisation massive qu'à connue la filière textile française, des entreprises sont encore présentes sur le territoire ou dans les pays frontaliers.



Des outils pour l'amélioration des performances de son élevage

Pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de votre installation, vous pouvez vous entourer de spécialistes qui sauront vous accompagner et vous donner des conseils pour opter pour des choix stratégiques et appropriés à la gestion de la surface, aux caractéristiques de votre cheptel, aux impératifs de la commercialisation, à l'organisation du travail, au sanitaire...



L'AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE DU TROUPEAU

Pour augmenter les performances d'un troupeau, investir dans une bonne génétique est indispensable.

En race pure, conserver le renouvellement issu d'un bélier sélectionné et qualifié contribue à améliorer progressivement et globalement le potentiel de production du cheptel. Dans un système avec du croisement terminal, l'achat régulier d'agnelles de renouvellement sélectionnées offre des garanties sanitaires et permet de garantir un socle de qualités maternelles. L'utilisation de béliers qualifiés sur leurs qualités bouchères (monte naturelle ou IA) améliore sur ce critère le prix de vente des agneaux issus de ce croisement. Investir dans la génétique se raisonne dans la durée : pour en récolter les fruits, l'effort doit être continu sur plusieurs années.

1 - L'APPUI TECHNIQUE

➤ BON À SAVOIR

La productivité de l'élevage intervient fondamentalement dans les résultats économiques de l'exploitation.

Les conseils des techniciens spécialisés en production ovine aident à prendre les décisions qui ont des conséquences primordiales sur vos résultats techniques.

Il est donc important de disposer d'un appui technique individuel adapté à votre situation :

- tout d'abord sur la création ou la modernisation de l'atelier ovin, les investissements envisagés,
- puis, sur le niveau technique et sa marge de progrès en terme d'hygiène-sanitaire, de génétique de segmentation, de travail, de gestion des ressources alimentaires et d'autonomie fourragère.

L'appui technique est aussi décliné de façon collective.

La formation en groupe d'éleveurs étudiant une problématique qui leur est commune présente de nombreux atouts :

- **connaissance et reconnaissance** de chaque membre composant le groupe : rupture de l'isolement, moins de culpabilité individuelle et compréhension collective ;
- **confiance**, car les difficultés rencontrées individuellement sont partagées avec d'autres ;
- **réflexion commune** qui apporte une motivation collective et engage à la recherche de solutions ;
- **échange dans le cadre d'analyse des résultats individuels**, puis de la mise en application des nouvelles décisions en imaginant leurs conséquences ;
- **analyse, comparaison, proposition** pour résoudre de nouveaux handicaps ou affiner des résultats individuels.



Les appuis techniques collectifs sont représentatifs d'une volonté d'échanges et de progression des éleveurs.

Pour être efficaces, les groupes d'appui technique sont composés d'un petit nombre d'éleveurs (de 6 à 15 maximum) et d'un animateur-technicien. La distance géographique entre chaque agriculteur ne doit pas être trop importante sous risque de démobilité.

Les actions choisies sont issues de la volonté de plusieurs éleveurs en vue d'envisager des démarches de progrès par exemple sur les valorisations de l'identification électronique, le désaisonnement, la segmentation, le sanitaire, ...

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter les techniciens ovins des organisations de producteurs ou des chambres d'agriculture de votre département.

UN OUTIL POUR ACCOMPAGNER LA RÉALISATION DU CONSEIL EN ÉLEVAGE OVIN ALLAITANT



La finalité de TEOVIN est de servir de support au conseil dispensé par les techniciens ovins auprès des éleveurs dont ils réalisent au quotidien le suivi de l'exploitation.

Téovin permet de recueillir de façon automatisée dans une base centralisée et de traiter les informations de l'ensemble des élevages ovins suivis en conseil technico-économique, de constituer une base nationale de données de référence, de réaliser individuellement auprès de chaque éleveur une analyse de ses résultats, de construire avec lui un plan d'amélioration de ses résultats technico-économiques, lui proposer, de se positionner par rapport à un groupe grâce au module de valorisation collective.



Il permet de réaliser une analyse technico-économique structurée autour de trois niveaux de suivi : le bilan de production (BP) qui permet d'analyser la productivité du troupeau et ses composantes, le bilan technico-économique (BTE) qui calcule le solde sur coût alimentaire très corrélé avec la marge brute, et la gestion technico-économique (GTE) qui fournit la marge brute de l'atelier ovine. L'éleveur dispose ensuite d'une édition de ses résultats avec une comparaison pluriannuelle. La base Téovin est la principale base de données (en nombre d'exploitations) en filière ovine.

2 - LE CONTRÔLE DE PERFORMANCES

Le contrôle de performance est à la fois :

- Un outil collectif pour permettre d'améliorer les races tant au niveau des qualités d'élevage que des qualités bouchères.
- Un outil individuel de gestion de troupeau pour les éleveurs souhaitant maîtriser au mieux son cheptel reproducteur.

L'enregistrement et la collecte de données par le Contrôle de Performances répondent à plusieurs objectifs :

- Suivre et améliorer les performances zootechniques de votre troupeau ;
- Connaître le potentiel génétique de vos animaux pour mieux raisonner vos accouplements ;
- Contribuer à la constitution de références nationales, et ainsi comparer vos résultats techniques et ceux d'autres éleveurs de la même race.

➤ PLUSIEURS FORMULES PEUVENT VOUS ÊTRE PROPOSÉES

QUELLE FORMULE ?	QUELLES INFORMATIONS FOURNIR ?	POURQUOI FAIRE ?
Formule Reproduction (sans pesées)	Mise à jour de l'inventaire Déclaration de lutte (obligatoire pour les oestrus induits) Carnet d'agnelage	Contrôle de la reproduction : tri des agnelles de renouvellement, tri des brebis à garder, tri des femelles improductives Analyse de la fertilité, mortalité, productivité Evaluation génétique de la prolificité
Formule Elevage	Informations de la formule Reproduction Une pesée par agneau autour de 30 jrs (calcul du Poids Age Type à 30 jrs)	En complément de la formule Reproduction Evaluation génétique de la valeur laitière des brebis Conduite des lots d'agneaux selon le PAT
Formule Complète	Informations de la formule Elevage Une pesée supplémentaire autour de 70 jrs (calcul du Poids Age Type à 70 jrs)	En complément de la formule Elevage Evaluation génétique de la croissance des agneaux

Les formules proposées par le Contrôle de Performances (source : Races de France)



Les techniciens ovins des Organismes de Contrôle de Performances de votre zone vous apporteront les informations complémentaires souhaitées.

Le Contrôle de performances est moins exigeant en travail qu'on ne le dit parfois car :

- Il existe une formule sans pesée (cf. tableau)
- D'autres interventions sur le troupeau peuvent être associées aux pesées
- L'utilisation de boucles électroniques simplifie les chantiers de pesées
- Les données sont automatiquement transmissibles à l'éleveur équipé d'un logiciel

En résumé, le Contrôle de Performances apporte des atouts dans votre élevage avec :

- Un suivi individuel de chaque animal
- La mise à disposition d'un Bilan Technique «Ovall» permet de vous comparer avec d'autres éleveurs de la même race et est la base d'un conseil sur la conduite de votre troupeau, le choix de vos reproducteurs et les accouplements raisonnés.



3 - L'ANALYSE DE SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL

La préservation de l'environnement (changement climatique, qualité de l'eau, stockage de carbone, maintien de la biodiversité ...) représente un enjeu pour les filières de ruminants.

Les éleveurs sont les acteurs principaux de la biodiversité partout en France et grâce au pâturage des brebis sur près de 1,2 million d'hectares de prairies permanentes et de parcours, ils participent de manière conséquente au stockage annuel de carbone.

En revanche, les ovins produisent des gaz à effet de serre, en particulier en lien avec leur mode de digestion commun à tous les ruminants. Ils sont également consommateurs d'énergie, par leurs besoins en aliments concentrés notamment.

Afin de permettre aux éleveurs ovins de mesurer leur impact environnemental, la filière s'est dotée d'un outil d'évaluation et d'accompagnement technique appelé CAP2'ER commun aux filières de ruminants. Cet outil permet à l'échelle d'une exploitation d'évaluer ses **émissions brutes de gaz à effet de serre** (exprimés en kg CO₂ eq) qui auront un **impact sur le changement climatique** mais aussi son **impact sur la qualité de l'eau, de l'air et sa participation à l'épuisement des ressources fossiles**.

Cette évaluation environnementale est complétée par des indicateurs traduisant les contributions positives de l'activité d'élevage sur la biodiversité et le stockage de carbone, mais également par un indicateur de performance nourricière (PerfAlim) traduisant la fonction première de l'activité agricole.

De manière à apprécier la durabilité des exploitations, des indicateurs économiques et de conditions de travail viennent compléter le jeu des indicateurs. Cette dimension vise à intégrer l'évaluation de la triple performance économique, sociale et environnementale de manière à construire des plans d'action en cohérence avec la durabilité des exploitations d'élevage de ruminants à moyen et long terme.

Avec l'appui d'un conseiller formé (renseignez-vous auprès de votre chambre d'agriculture ou de votre coopérative), **cet outil permet également de mettre en avant les pratiques** (gestion du troupeau, fertilisation et valorisation des déjections ...) **qui doivent évoluer de manière à améliorer les performances techniques et environnementales de votre élevage.**

Avec l'aide de cet outil la filière ovine française s'est ainsi donné l'ambition de diminuer de 12% son impact environnemental.

Suivant votre région, il peut exister des dispositifs d'accompagnement pour la réalisation de diagnostics ou pour la vente de crédit carbone que vous pourriez générer. Renseignez-vous auprès de votre chambre d'agriculture ou auprès de France Carbon Agri SAS.

➔ CAP'2ER®, UN OUTIL À DEUX NIVEAUX

CAP'2ER®

- **Le niveau 1** permet de sensibiliser et de réaliser une première évaluation rapide des performances environnementales
- **Le niveau 2** est un outil d'aide à la décision destiné aux conseillers afin de réaliser une évaluation fine de l'empreinte environnementale d'une exploitation, d'identifier ses marges de progrès et de construire des plans d'actions.

Plus d'informations sur : <https://cap2er.eu/>

Les obligations en tant qu'éleveur ovin

Ce guide présente les principales règles applicables en élevage ovin au moment de sa rédaction. La réglementation étant amenée à évoluer, renseignez-vous en complément auprès de vos autorités locales.

Certaines obligations touchant l'identification et les mouvements des animaux ou des formalités sanitaires doivent être respectées afin de vous garantir toute conformité en cas de contrôle par l'Administration (Ex : PAC, Conditionnalité...).

➤ BON À SAVOIR

Préalablement à toute démarche d'identification, un numéro de cheptel vous est attribué par l'Etablissement de l'Elevage (EdE) suite à votre demande ou à une transmission de vos coordonnées par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE). Ensuite, vous tiendrez l'EdE informé de toute modification concernant la détention du cheptel (cessation, fusion...).

1. IDENTIFICATION ET TRAÇABILITÉ

L'identification obéit à une réglementation communautaire. Tous les ovins doivent être identifiés à l'aide de repères officiels agréés. Dans chaque élevage, l'identification est un outil qui facilite la manipulation des animaux et la gestion technique du troupeau. Elle facilite également le suivi des animaux (reproduction, sanitaire, commercialisation).

En savoir plus sur l'identification et la traçabilité

C'est vous, éleveur, qui réalisez l'identification (pose des boucles) et assurez la traçabilité au sein de votre exploitation (tenue des documents). Tous les animaux que vous détenez ou qui quittent l'exploitation doivent être identifiés : vente, déplacements, équarrissage... Pour cela vous utiliserez exclusivement les repères agréés. Ces repères ne peuvent être ni prêtés ni échangés. L'utilisation des repères marqués à votre indicatif de marquage, engage votre responsabilité notamment en termes de traçabilité. En fonction de vos besoins, vous

commandez l'ensemble des matériels agréés nécessaires à l'identification des animaux (repères et pinces) auprès de l'Etablissement Départemental d'Elevage (EdE) de votre département.

➤ 2 TYPES DE BOUCLES AGRÉES



Oreille droite

BOUCLE
CONVENTIONNELLE

Oreille gauche

BOUCLE
ÉLECTRONIQUE

Voir avec l'EdE les différents formats, modèles et marques disponibles à la commande.



Réaliser et maintenir l'identification

L'identification permet de distinguer chaque animal sur la base d'un numéro unique lié à son exploitation de naissance. Ce numéro suivra l'animal tout au long de sa vie et de ses déplacements. Il est composé du code du pays, d'un indicatif de marquage à 6 chiffres attribué par l'EdE, en lien avec le numéro de l'exploitation et un numéro d'ordre à 5 chiffres.

POUR LES ANIMAUX NÉS DANS L'EXPLOITATION À PARTIR DE 2010

Tous les animaux nés dans l'exploitation à partir de 2010 doivent être identifiés :

- Avant l'âge de 6 mois, de préférence au plus près de la naissance. La majorité des cahiers des charges des signes officiels de qualité prévoient d'ailleurs une identification des agneaux avant 7 jours.
- Avant toute sortie de l'exploitation, si celle-ci a lieu avant que l'animal ait atteint l'âge de 6 mois.



CAS GÉNÉRAL



L'identification se fait en posant 2 boucles, une à chaque oreille. L'une des deux boucles doit obligatoirement être électronique.

DÉROGATION



Pour les agneaux de boucherie destinés à l'abattage en France avant l'âge de 12 mois, la pose d'une seule boucle est autorisée. Dans ce cas, elle est obligatoirement électronique.

Attention : lorsque vous achetez des animaux, vérifier que leur identification est conforme à la réglementation !

➔ EN SAVOIR PLUS SUR LE REBOUCLAGE EN CAS DE PERTE D'UNE BOUCLE

Pour que les commandes de boucles y compris de rebouclage puissent être regroupées, il a été admis un rebouclage des animaux portant 2 boucles en 2 temps.

Ainsi, un premier rebouclage peut être fait à l'aide d'une boucle rouge sur laquelle on inscrit manuellement le numéro de boucle restante, en attendant un rebouclage avec une boucle de remplacement à l'identique (sans délai particulier s'il s'agit d'une boucle conventionnelle ; mais en tout état de cause avant toute sortie de l'exploitation, ou dans un délai de 12 mois, s'il s'agit d'une boucle électronique).

Pour tous les agneaux de boucherie n'ayant qu'une seule boucle (dérogation), tant que l'agneau est encore dans son exploitation de naissance, il est possible de le ré-identifier avec une boucle portant un autre numéro d'identification et issue du stock.

Remplir le document de circulation

Le document de circulation est un élément central du système de traçabilité des ovins qui doit être renseigné pour chaque entrée ou sortie d'animaux de l'exploitation.

- Ce document, dûment rempli, accompagnera les animaux au cours de leur déplacement.
- Si vous utilisez un logiciel de suivi de troupeau, notamment pour enregistrer la sortie de vos animaux, ce document peut être édité automatiquement par votre logiciel.

➔ LE DOCUMENT DE CIRCULATION, SUPPORT DE L'INFORMATION SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (ICA)

La qualité sanitaire de la viande dépend de la santé des animaux, des pratiques, et de l'environnement de l'élevage.

Les éleveurs doivent transmettre des informations sanitaires aux opérateurs de la filière quand leurs animaux quittent l'exploitation. Celles-ci sont valorisées par l'abattoir et les services vétérinaires lors des inspections sanitaires. Il s'agit de certains événements sanitaires apparus dans le troupeau et présents dans le registre. Ces informations sont à transmettre avec les animaux via le document de circulation et son document complémentaire ICA.

Déclarer tous les mouvements d'animaux

Chaque entrée et chaque sortie d'animaux de l'exploitation (vers ou depuis un autre élevage, un centre d'allotement, un marché ou un abattoir, une estive, une transhumance ou un rassemblement temporaire collectif de longue durée) doivent obligatoirement être déclarées dans un délai maximum de 7 jours.

➤ POUR ALLER PLUS LOIN

Un dossier spécial web faisant le point sur l'identification et le suivi des mouvements des ovins (réglementation, aspects pratiques, questions d'éleveurs) est disponible le site internet de l'Institut de l'Élevage : www.idele.fr

Pour déclarer, deux procédures de notification sont possibles :

- Déclarer soi-même les mouvements d'animaux, directement à l'EdE. 3 moyens sont à disposition : par courrier / à l'aide d'un formulaire en ligne, sur le portail web de l'EdE / à l'aide d'un formulaire informatisé depuis un logiciel de suivi de troupeau à adresser par transfert informatique à l'EdE.
- Déléguer sa déclaration à un opérateur commercial habilité. Ceci suppose d'avoir passé préalablement un contrat de délégation avec l'opérateur choisi. Attention, l'éleveur déléguant reste responsable de la déclaration des mouvements de ses animaux. En cas de manquement du délégataire (déclaration non réalisée ou réalisée hors délai, absence d'accusé de notification), alertez l'EdE.

2 - LE REGISTRE D'ÉLEVAGE

Le registre d'élevage a été mis en place pour renforcer la traçabilité des animaux et des conditions d'élevage (arrêté ministériel du 5 juin 2000). Il est obligatoire pour tous les éleveurs mais sa forme est libre.



Le registre d'élevage doit être constitué :

- D'une fiche synthétique présentant les caractéristiques de l'exploitation.
- D'une fiche synthétique des données concernant l'encadrement zootechnique, médical et sanitaire.
- Du registre d'identification.
- Du registre sanitaire.

Toutes les pièces qui constituent le registre d'élevage doivent être conservées pendant au moins 5 ans. De nombreuses chambres d'agriculture ou organisations de producteurs proposent des modèles de registre. Renseignez-vous.

Le registre d'identification

La partie « identification et mouvement des animaux » du registre d'élevage doit impérativement contenir les informations suivantes :

- La liste des numéros de boucles de première identification livrées, avec la date de pose des boucles. Cette liste peut être remplacée par le carnet d'agnelage, tenu de façon régulière et complète ;
- Un tableau de rebouclage avec la date de pose des boucles de remplacement ;
- Le recensement annuel des animaux par type de production (lait et viande) :
 - Pour un élevage naisseur-engraisseur : l'effectif des reproducteurs de +6mois présents au 1er janvier et le nombre de jeunes nés au cours de l'année civiles précédente ;
 - Pour un atelier d'engraissement : le nombre d'animaux (nés hors de l'exploitation) engraisés au cours de l'année civile précédente ;

Attention : le recensement annuel des animaux est obligatoire et doit être transmis à l'EdE chaque année, avant le 31 janvier.
- Les doubles des documents de circulation correspondant à toutes les entrées et sorties d'animaux ;
- Les bons d'équarrissage.

Le registre sanitaire

Il doit impérativement contenir toutes les informations suivantes :

- Un carnet sanitaire qui répertorie par ordre chronologique chaque administration de médicaments vétérinaires. On doit y retrouver l'identification de l'animal ou du lot, les dates de début et de fin de traitement, le n° d'ordonnance, le nom du médicament, la posologie appliquée, la date de la remise en vente des produits lait ou viande. Sa forme est libre et peut être couplé au carnet d'agnelage.
- Les ordonnances, y compris celles concernant les aliments médicamenteux.
- Les résultats d'analyses.
- Les comptes-rendus de visites et bilans sanitaires, notamment le compte-rendu de visite obligatoire réalisée par le vétérinaire sanitaire et du Bilan Sanitaire d'Élevage (BSE) effectué par le vétérinaire traitant (explications dans le paragraphe suivant).
- Les bons de livraisons et étiquettes des aliments distribués.
- Une fiche de distribution d'aliments supplémentés.

CONSEIL :

L'idéal est de ranger tous les documents qui composent le registre d'élevage dans un classeur ou des boîtes. Il existe également des logiciels de gestion de troupeau pour vous aider à tenir à jour ce registre.

3 - FORMALITÉS SANITAIRES ET RELATIVES AU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Visites vétérinaires

Lors de la création du troupeau, l'élevage doit être déclaré auprès de la DDPP du département, afin de suivre les mesures de prophylaxie obligatoire en vigueur.

Toujours auprès de la DDPP, vous êtes également tenu de désigner un vétérinaire sanitaire afin que ce dernier soit habilité à réaliser certaines missions réglementaires de surveillance, de prévention ou de lutte contre les maladies animales réglementées.

Mais au quotidien, c'est à votre ou vos vétérinaire(s) traitant(s) que vous aurez à faire. Il pourra vous prescrire des médicaments vétérinaires après réalisation d'un examen clinique des animaux ou dans le cadre du suivi sanitaire permanent. Votre vétérinaire sanitaire peut être le même que votre vétérinaire traitant.

Ce dispositif permet une prescription de certains médicaments vétérinaires appartenant à la liste positive (antiparasitaires internes et externes, vaccins, hormones pour la maîtrise de la reproduction, vitamines et oligoéléments, ...) sans examen clinique préalable. Pour cela, votre vétérinaire devra établir avec vous un Bilan Sanitaire d'Élevage (BSE) annuel, lors d'une visite spécifique, et rédiger un Protocole de Soins (PSE) qui servira de référence pour la prescription des médicaments sans examen clinique. Le suivi sanitaire permanent de l'élevage est à la charge de l'éleveur. Dans le cas des groupements agréés (comme certaines OPC ou GDS), la mise en œuvre du programme sanitaire d'élevage (PSE) est possible. Elle est alors soumise à des règles spécifiques.



IMPORTANT :

Tous les 2 ans, une visite sanitaire d'élevage obligatoire doit être réalisée par le vétérinaire sanitaire. Cette visite, prise en charge par l'État, permet d'avoir un temps privilégié avec le vétérinaire sur un sujet d'intérêt collectif.



Classement des maladies ovines et leurs conséquences

Les différentes pathologies ont été classées en fonction de leur impact en santé ovine, en santé humaine (zoonose), économique et de leur situation sanitaire suivant trois niveaux :

> **Les maladies réglementées** pour lesquelles l'Europe ou l'Etat ont défini des exigences sanitaires. Il s'agit des maladies dont les manifestations ont des conséquences graves (zoonose, maladie à fort impact sur la production) et qui nécessitent, dans l'intérêt général, un encadrement réglementaire : dans cette catégorie figurent des maladies dites «exotiques» car absentes actuellement de notre territoire mais pouvant représenter une grave menace (clavelée, Fièvre Aphteuse, Fièvre de la Vallée du rift, Maladie hémorragique épizootique des cervidés, peste des petits ruminants) et des maladies présentes sur notre territoire : brucellose, Encéphalopathies Spongiformes Transmissibles (Tremblante), Fièvre Catarrhale Ovine, Fièvre Charboneuse, rage...). Ces maladies sont recensées dans la Loi de Santé Animale Européenne et dans la liste de maladies d'intérêt national.

• **Les maladies pour lesquelles il peut être intéressant, dans l'intérêt collectif, de définir des mesures réglementaires ou de reconnaître officiellement des mesures qui pourront être mise en place par les professionnels.** Cela pourra se faire dans le cadre de Programmes Sanitaires d'Intérêt Collectif (PSIC) et pourrait concerner, par exemple, l'agalaxie contagieuse, la gale ovine ou le visna maëdi...

• **Les maladies pour lesquelles la maîtrise relève de l'intérêt personnel** et donc de l'initiative privée de chaque éleveur : il s'agit de la plupart des maladies dites d'élevage (troubles digestifs, piétin, troubles respiratoires, Chlamydie...)

➤ SURVEILLANCE DES AVORTEMENTS

Potentiellement révélateurs d'une infection brucellique (suspicion clinique), l'enregistrement de chaque avortement, même isolé, sur le registre d'élevage est **OBLIGATOIRE**.

A partir de trois avortements ou plus sur une période de sept jours ou moins, l'éleveur a l'obligation de notifier l'épisode abortif à son vétérinaire sanitaire qui en fera la déclaration à la DDPP.

A noter que les actes et analyses correspondantes sont pris en charge par l'Etat (et ceci dès le premier avortement).

Lors de sa visite, le vétérinaire pourra également réaliser des prélèvements complémentaires pour diagnostic différentiel des causes infectieuses de l'avortement, et mise en place éventuelle de mesures préventives adaptées. Un dispositif national a été mis en place dans certains départements afin d'identifier précisément la cause des avortements, renseignez-vous.

Renseignez-vous auprès du GDS et de votre vétérinaire.

CONSÉQUENCE N°1 : DÉCLARATIONS OBLIGATOIRES

En cas de suspicion clinique de maladie dite réglementée (symptômes évocateurs de l'une de ces maladies), contactez votre vétérinaire sanitaire afin qu'il réalise des analyses pour confirmer ou infirmer la suspicion.

Lors de suspicion avérée et après déclaration aux services vétérinaires, le préfet peut prendre un Arrêté Préfectoral de Mise sous Surveillance (APMS), puis un Arrêté Préfectoral portant Déclaration d'Infection (APDI) si l'infection est confirmée. Vous devez alors vous conformer aux mesures réglementaires prévues (ex : restriction de mouvements, réalisation d'analyses complémentaires, abattage...) : c'est la police sanitaire. L'Etat indemnise les animaux abattus et produits détruits sur son ordre.

CONSÉQUENCE N°2 : MESURES DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE ORGANISÉE CONTRE LES MALADIES RÉGLEMENTÉES

Ces maladies font l'objet de mesures de surveillance (comme la prophylaxie) et/ou de prévention et/ou de lutte.

La Brucellose

La prophylaxie de la brucellose des petits ruminants a pour objet l'acquisition et le maintien de la d'une qualification de cheptel « officiellement indemne » (et éventuellement « indemne ») des troupeaux d'ovins et de caprins. Elle est obligatoire sur l'ensemble du territoire national et passe par un dépistage sanguin dont les modalités peuvent être fixées par département. Renseignez-vous auprès de votre GDS, de vos services vétérinaires départementaux votre DDPP ou de votre vétérinaire sanitaire.

La tremblante

La tremblante est une maladie à prion de la famille des EST (Encéphalopathies Spongiformes Transmissibles). Les symptômes sont variables : comportement anormal, tremblements, troubles locomoteurs, démaigrissement .

Aujourd'hui, deux types de tremblante sont connus :

- **La tremblante atypique** dont l'état des connaissances semble confirmer son caractère sporadique et très peu transmissible.
- **La tremblante classique**, plus transmissible qui fait l'objet de mesures de police sanitaire. Elle est directement concernée par le Programme National d'Amélioration de la Résistance Génétique.

Depuis 1996, la gestion de la tremblante est devenue un enjeu prioritaire pour la filière ovine : un éventuel risque de transmission de l'ESB aux ovins (prouvée expérimentalement mais non découverte en conditions naturelles) a incité les pouvoirs publics à déployer une série de mesures.

› *Deux moyens d'actions ont ainsi été mis en place :*

- **Des mesures réglementaires de police sanitaire** permettant l'élimination des animaux malades et des animaux sensibles à la tremblante en cas de confirmation de la suspicion.
- **Un Programme National d'Amélioration Génétique de la Résistance à la Tremblante classique (PNAGRTc)** permettant de développer la résistante génétique dans les bases de sélection, puis par diffusion dans l'ensemble du cheptel français.

L'utilisation de béliers ARR/ARR (portant 2 allèles de résistance à la tremblante) est le moyen le plus efficace pour éviter l'apparition de la tremblante classique dans les élevages et garantir la sécurité aux consommateurs. Les élevages de sélection adhérents à un Organisme de Sélection ont la capacité de vous approvisionner en béliers qualifiés et de génotype ARR/ARR.

ATTENTION :

Seuls les animaux provenant de cheptels « officiellement indemnes » peuvent être vendus pour l'élevage. Le vendeur devra vous fournir un certificat ou les résultats de prises de sang. De même, l'obtention et le maintien de la qualification « officiellement indemne » de brucellose sont indispensables pour la commercialisation de fromage au lait cru.

➤ POURQUOI UTILISER DES BÉLIERS ARR/ARR ?

1 -
En cas d'apparition de la tremblante classique sur l'exploitation, les béliers ARR/ARR ne sont pas éliminés.

Ils pourront continuer à assurer leur fonction de reproducteur et permettront de produire des agneaux qui resteront commercialisables même pendant la période de surveillance imposée par la police sanitaire.

2 -
Un bélier ARR/ARR transmet la résistance à tous ses descendants :

- Pour les agneaux de boucherie : ceux-ci sont considérés comme sains (y compris les agneaux ARR/VRQ) même en cas de présence de tremblante sur l'exploitation et sont donc commercialisables.
- Pour les femelles de renouvellement : le niveau de résistance à la tremblante classique sera supérieur ou égal à celui de la génération précédente.

3 -
L'utilisation permanente de béliers ARR/ARR diminue le risque d'apparition de la tremblante sur l'exploitation.

Il a été démontré que l'utilisation de béliers ARR/ARR sur des femelles atteintes de tremblante permettait de produire des agneaux sains avec un placenta non contaminant (alors que le placenta est une source très importante de contamination). L'introduction progressive de l'allèle ARR dans le troupeau va diminuer très fortement le risque de contamination et va créer un environnement sain sans apparition de la maladie.

4 -
L'utilisation des béliers ARR/ARR n'influence pas les autres caractères de production.



Le référent bien-être animal

Tout responsable d'un élevage doit désigner au sein de son personnel une personne formée au bien-être animal, dit « référent bien-être animal ». Cette personne est chargée d'y sensibiliser les personnes au contact des animaux. Elle peut être le responsable d'élevage lui-même ou une personne qu'il désigne au sein de son personnel. Cette désignation est annoncée par voie d'affichage sur chaque site de l'élevage où il intervient, ainsi que mentionnée explicitement dans le registre d'élevage : nom, prénom, coordonnées, date de désignation et signature du référent.

Le transport d'animaux vivants

Le transport des animaux doit prendre en compte toutes les mesures nécessaires pour limiter le stress des animaux en respectant les méthodes autorisées par la réglementation. Il existe des guides professionnelles dédiés. Renseignez-vous, notamment sur www.interbev.fr

D'autre part, une autorisation de transport est nécessaire sauf dans le cadre de la transhumance si l'éleveur transporte ses propres animaux dans son propre véhicule, ou lorsque le transport est réalisé par l'éleveur sur une distance inférieure à 65 km.

Normes et définitions utiles

TAUX DE FERTILITÉ : nombre de brebis ayant mis bas / nombre de brebis mises en lutte

TAUX DE MISE BAS : nombre de brebis ayant mis bas / nombre de brebis présente

TAUX DE PROLIFICITÉ : nombre d'agneaux nés / nombre de brebis ayant mis bas

TAUX DE PRODUCTIVITÉ NUMÉRIQUE : nombre d'agneaux élevés (vendus ou gardés) / nombre de brebis présentes

TAUX DE MORTALITÉ : nombre d'agneaux morts / nombre d'agneaux nés

DÉSAISONNEMENT : reproduction hors de la période sexuelle naturelle de la brebis. La période naturelle des accouplements chez les ovins étant la période où les jours sont décroissants; c'est-à-dire, l'automne.

FLUSHING : période de suralimentation énergétique en période d'accouplement, afin d'améliorer la qualité de l'ovulation et de la nidation embryonnaire. En général, 3 semaines avant et 3 semaines après la lutte.

LUTTE : accouplement des ovins

MISE BAS OU AGNELAGE : naissance de l'agneau

BREBIS VIDES OU BREBIS À L'ENTRETIEN : brebis non gestante

BREBIS ÉPONGÉES : brebis soumises à un traitement hormonal par pose d'éponge vaginale. Cette technique de synchronisation des chaleurs est principalement utilisée pour le désaisonnement.

DURÉE DE GESTATION : 145 jours (+ ou -10 jours)

DURÉE DU CYCLE SEXUEL DE LA BREBIS : 17 jours en moyenne

TEMPÉRATURE RECTALE DE LA BREBIS : 38,5 °C

TEMPÉRATURE RECTALE DE L'AGNEAU : 39 °C

3 EN 2 : 3 agnelages en 2 ans (par brebis présente)

GRILLE EUROP : Classification des carcasses / développement musculaire

CLASSE DE CONFORMATION	DESCRIPTIONS	DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES
E Excellente	Tous les profils convexes à extrêmement convexes ; développement musculaire exceptionnel	Quartier arrière : très épais. Profils très convexes Dos : très convexe, très large et très épais jusqu'aux épaules Épaule : très convexe et très épaisse
U Très bonne	Profils convexes dans l'ensemble ; fort développement musculaire	Quartier arrière : épais. Profils convexes Dos : large et épais jusqu'aux épaules Épaule : épaisse et convexe
R Bonne	Profils rectilignes dans l'ensemble ; bon développement musculaire	Quartier arrière : profils essentiellement droits Dos : épais, mais moins large aux épaules Épaule : bon développement, mais moins épaisse
O Assez bonne	Profils rectilignes à concaves ; développement musculaire moyen	Quartier arrière : profils tendant à être légèrement concaves Dos : manquant de largeur et d'épaisseur Épaule : tendant à se rétrécir. Manque d'épaisseur
P Médiocre	Profils concaves à très concaves ; développement musculaire réduit	Quartier arrière : profils concaves ou très concaves Dos : étroit et concave et os saillants Épaule : étroite, plate, os saillants



INN'OVIN

LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

Ce guide est consultable dans les Points Accueil Installation et téléchargeable gratuitement sur : www.inn-ovin.fr, dans la rubrique « Construire son projet / Conseils fondamentaux ». Vous pouvez également commander un exemplaire papier au prix de 8 euros TTC frais d'envoi compris auprès d'Interbev Ovins. Plus d'informations sur www.inn-ovin.fr

GUIDE À L'INSTALLATION

S'installer en élevage ovin viande

Guide édité par l'Institut de l'Élevage,
149 rue de Bercy 75595 Paris Cedex 12
grâce au soutien financier de la Confédération Nationale de l'Élevage et d'Interbev Ovins.

MIS À JOUR GRÂCE AU CONCOURS DE :

Nina BAYER (ELVEA France), Vincent BELLET (Idele / Réseaux d'Élevage Inosys), Bertrand BOUFFARTIGUE (Races de France), Odile BRODIN (CDA18), Séverine CASSEL (EPL/CFPPA St Affrique), Christelle DEMONT (Interbev), Jean François DESCLOIX (Sicarev), Marion DONARS (FMBV), Barbara DUCREUX (Idele), Franck DUDOGNON (CFPPA Les Vaseix - Bellac), Jérémie DUFILS (Jeunes Agriculteurs), François FRETTE (Interbev), Emmanuel GARIN (GDS France), Pascal GAUTRAND (Collectif Tricolor), Maurine GRIVAZ (La Coopération Agricole), Carole JOUSSEINS (Idele), Rémi LECONTE (MRE PACA), Pierre MAHISTRE (Agneau Soleil), Cassandre MATRAS (Idele), Marie MIQUEL (Idele / Réseaux d'Élevage Inosys), Céline Pouget (GDS France), Liliane Prunier (GDS France), Rodolphe PUIG (CDA46), Stéphane PYPE (éleveur), Laurence SAGOT (Idele), Raphael Ralu (GDS France), Danielle SENNEPIN (CDA 23), Laurent SOLAS (CDA 71), Christophe RAINON (CDA58), Ophélie TEUMA (Interbev), Sindy THROUDE (Idele)

SOUS LA COORDINATION DE :

Audrey DESORMEAUX (FNO)

RÉALISATION MAQUETTE :

Bêta Pictoris

IMPRESSION :

Imprimerie de Lens, Parc d'activité « Les Oiseaux »,
rue des Colibris, BP 78, 62302 Lens Cedex.

CRÉDITS PHOTOS :

Marylène BEZAMAT, CIIRPO, Barbara DUCREUX, FNO,
Jean Baptiste GOUGEON, Inn'Ovin, Institut de l'Élevage,
Interbev, Vincent JACQUINET, OES Mouton Vendéen,
Pascal SANDRIN.

Édition 2023
978-2-7148-0248-4

GUIDE À L'INSTALLATION

S'installer en élevage ovin viande

Reprendre ou créer une troupe de brebis soulève de nombreuses questions auxquelles le futur éleveur ovin doit répondre avant de démarrer son projet et pour lesquelles il doit trouver les solutions qui vont l'engager pour plusieurs années.

Ce guide a été conçu autour de ces questions et vous propose des éléments de réponse en suivant un cheminement adapté.

La première réflexion doit porter sur la viabilité de l'outil de production en matière de dimension et de potentiel. « Pourra-t-il me faire vivre ? ». Dans l'affirmative, on peut alors envisager de construire un projet et d'en établir son financement. Il faudra prévoir le revenu et la trésorerie que pourra dégager le système mis en place afin de rembourser les emprunts tout en assurant les prélèvements privés de la famille.

La deuxième étape est celle de la constitution du troupeau et du choix d'un mode de reproduction. Cette phase est aussi délicate que la première, car c'est en grande partie la qualité du troupeau et le choix des périodes de reproduction qui détermineront le revenu.

Enfin, dans un troisième temps, les conduites fourragères et les équipements seront ajustés au mode de reproduction choisi. Il faut alors penser à tout : assolement, fertilisation, pâturage, stocks, bâtiments, outils de travail (clôtures, claies, cases d'agnelage, parc de tri, chien de troupeau...).

Enfin, le choix du mode de commercialisation de ses agneaux et de valorisation de la laine se poseront. Il faudra également prendre en compte les exigences réglementaires et réfléchir à son accompagnement pour améliorer ses performances tout au long de sa vie d'éleveur.

En fait, la plupart du temps, il n'y a pas de hiérarchie ni de chronologie entre les différentes étapes. Les questions se bousculent et les décisions sont à prendre parfois rapidement. Toutefois, adopter une démarche progressive et rigoureuse permet de ne rien laisser au hasard et de démarrer plus sereinement.

A destination des porteurs de projets en élevage ovin viande, des formateurs et prescripteurs de l'installation et du développement, ce guide a été mis à jour dans le cadre du programme Inn'Ovin avec l'aide d'experts reconnus. Un outil indispensable pour tout futur projet en production ovine allaitante !

www.inn-ovin.fr



@Inn_Ovin



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

